



Université Toulouse - Jean Jaurès

**Institut Pluridisciplinaire pour les Études sur les Amériques
à Toulouse (IPEAT)**

Master mention Civilisations, Cultures et Sociétés

**« La relation homme-animal : analyse de deux moments-clés du
changement politique du Brésil du XIXe siècle »**

Mémoire de 1^{er}année présenté par :

Natasha MAZZACARO LASSALLE

Sous la direction de :

Sébastien ROZEAUX

Année Universitaire 2017-2018

*Ao meu avô Sergio,
a quem eu, com os olhos
fechados, ainda vejo com
um livro entre as mãos*

Remerciements

Tout d'abord, je voudrais remercier mon directeur de mémoire, Mr. Sébastien Rozeaux, qui s'est avéré être très présent et attentif tout au long de cette entreprise et qui m'a aidé à avancer, suggérant des indices précieux chaque fois que la route devenait un peu plus brumeuse.

Ensuite, je voudrais exprimer ma gratitude à la direction de l'Ipeat pour avoir été acceptée dans ce cours de Master et à Mme Thérèse Courau, pour avoir toujours été bienveillante.

Je me permets également d'inclure dans ces paragraphes l'historienne Natascha Stefania Carvalho de Ostos, pour sa générosité d'avoir partagé avec moi des suggestions fondamentales pour la réalisation de ce travail. Et je remercie aussi le biologiste et protecteur des animaux Marcelo Pereira da Costa, pour les références bibliographiques très appréciées.

Je profite de cette espace pour ajouter à cette courte liste Josely Telles de Oliveira et Gabriel Menezes, pour avoir aidé dans certains moments cruciaux mon accès à la Bibliothèque Nationale de Rio de Janeiro; au Arquivo Público do Estado de São Paulo et à tous les journaux sollicités lors de cette recherche.

Finalement, je suis très reconnaissante à ma mère Waleska pour ses lectures; à Graciène et Yves Vernay et à Manon Montaigne pour l'énorme gentillesse de relire et corriger ce travail, à ma sœur Yasmin pour le soutien et à mon mari Pierre, qui croit en moi, même quand je n'y crois plus.

Merci beaucoup !

Table de Matière

Partie I	5
1. Introduction	5
2. Bibliographie commentée	9
3. État de la question	17
4. Présentation des sources et méthodologie d'analyse	34
Partie II	37
5. Contextualisation dans une perspective de long terme – L'utilitarisme de l'animal-machine dans la Cours « civilisatrice » de D. João VI (Colonie et 1800 à 1830)	37
6. Utiles, mais aussi immoraux, malsains et peu élégants: La naissance du mouvement de protection des animaux à la fin du XIXe siècle.....	59
7. Entre le sarcasme, le discrédit et le soutien: une analyse des réactions de la société sur la protection des animaux dans les journaux (1890 à 1920)	82
Partie III	105
8. Conclusion	105
9. Bibliographie	110

Partie I

1. Introduction

Un lion africain qui est coincé dans une cage pour combattre un taureau; un petit âne qui aspire à la création d'une société qui protégerait les animaux ; un prince portugais qui s'amuse à aller aux abattoirs ; un mulet qui va en prison pour avoir mangé l'herbe de son voisin; une horde de chiens « dépravés », qui sont protégés des inspecteurs de la mairie par des garçons également débauchés (à l'horreur d'un père de famille); et, enfin, un groupe de dames élégantes qui portent des chapeaux festonnés d'oiseaux empaillés pendant le thé, en discutant de la barbarie humaine contre les animaux.

Tous ces scénarios sont des portraits (à la fois divers et similaires) qui composent un même prisme : celui de la relation de l'homme avec certains types d'animaux au XIXe siècle. Ce travail consiste en une tentative de démêler certaines de ces facettes lors de deux périodes clés du changement politique au Brésil dans les années 1800. Ce qui nous intéresse ce sont les changements de pensée de la société par rapport aux animaux et la nécessité de les protéger.

Après tout, ils étaient déjà présents partout à cette époque, en tant que rouages d'un engrenage fondamental pour le fonctionnement de la société. Cette dépendance (utilisation) des animaux est, bien sûr, atavique. Cependant, au XIXe et au XXe siècle, une autre signification a été donnée au concept d'« animal-machine »¹.

Elle fait référence à la manière dont les animaux non-humains ont commencé à être utilisés, dans une industrie de masse qui les traite comme des êtres inanimés, qui peuvent être exploités, torturés et tués sans la moindre individualisation ou considération pour leurs douleurs et leurs souffrances.

À travers des centaines de recherches que nous avons effectué dans les anciens journaux, nous avons pu tirer des conclusions intéressantes sur la formation d'une pensée, ses raisons et le début d'une mobilisation sociale qui se développe au cours du XXe siècle avec des caractéristiques très particulières qui reflètent une période spécifique de l'Histoire brésilienne.

¹ La première définition de ce terme est celle de Descartes au XVIIe siècle, qui prêche que les animaux seraient des machines dépourvues de sentiments et de la capacité de ressentir de la douleur.

La première période qui nous intéresse est l'arrivée de la famille royale portugaise au Brésil en 1808. L'installation de la cour de D. João VI représente un bouleversement de la vie coloniale qui entraîne une série de changements politiques, économiques, structurels et culturels. C'est à cette époque, par exemple, que les colons commencent à consommer plus de viande animale fraîche au lieu de la viande séchée traditionnelle - l'aliment de base non seulement pour les esclaves mais aussi pour la population libre. Cela expose une population qui aspire à être civilisée à un flot de boyaux, de sang et de carcasses. En outre, la traversée de la monarchie a également apporté les premiers types d'impression de l'Amérique portugaise, permettant la naissance de la presse et la diffusion de la pensée locale.

La deuxième époque de nos recherches s'étend de 1800 à 1920. Et ceci pour deux raisons : d'abord, les premières lois municipales destinées à protéger les animaux et de la première association contre les mauvais traitements du Brésil datent de la fin du XIXe siècle. En deuxième position - mais non des moindres - cette période a probablement été le point culminant de la recherche de la civilisation par la société locale, aboutissant à l'abolition de l'esclavage en 1888.

Au nom d'une meilleure organisation et d'une meilleure compréhension, nous avons choisi de diviser ce mémoire en deux parties. D'abord, nous exposerons les grandes lignes de ce que nous avons appris sur le sujet avec d'autres auteurs et nous parlerons des aspects techniques de notre travail. Les méthodes et les lieux utilisés pour mener les recherches mentionnées ci-dessus, par exemple, sont décortiqués dans le chapitre « Présentation des sources et des méthodologies d'analyse ». Avant cela, cependant, nous détaillerons la bibliographie qui nous a guidée vers la réalisation de ce mémoire, dans la partie de la contextualisation de cette époque mais aussi dans la partie concernant les différentes visions de l'animal qui ont prévalu dans le monde occidental, depuis la Grèce antique.

Ensuite, dans le chapitre « État de la question », nous détaillerons ce deuxième point mentionné. Nous parlerons des nuances de ces perceptions conçues par des philosophes tout au long de l'histoire, en passant par la concrétisation de ces idées, avec l'établissement de lois et d'associations depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours, avec de nouvelles études qui apparaissent quotidiennement sur ce sujet.

La deuxième partie de ce mémoire, à son tour, est presque entièrement consacrée à nos travaux de recherche dans les archives, ainsi qu'aux nos analyses de ce que nous avons trouvé dans des journaux anciens. Ce morceau est divisé en chapitres qui contextualisent la relation homme-animal dans une large perspective temporelle, depuis l'époque coloniale, et une analyse des articles trouvés entre 1800 et 1830, qui donnent des indices sur la façon dont la relation entre les hommes et les animaux s'est déroulée à cette époque.

Finalement, les deux derniers chapitres de ce travail traitent de la formation d'une réflexion sur la défense des animaux, de la création des lois de protection et de la manière dont ces idées ont été reçues par la presse et la société brésilienne à la fin du XIXe, et au début du XXe siècle.

C'est également dans cette partie que nous essayons de répondre à certaines des questions qui se sont posées au cours de nos recherches, comme par exemple: Depuis quand est-il possible d'identifier, par le biais des journaux, le désir de protéger les animaux ? Pour quelles raisons et dans quelles circonstances ce désir est-il né ? Y a-t-il eu une autocritique du comportement de la société envers les groupes historiquement opprimés (noirs, femmes, animaux, etc.) ? Ces mouvements ont-ils défendu les causes des uns et des autres ? Ont-ils été provoqués pour corriger un comportement injuste d'un groupe par rapport à un autre, en pensant au bien-être des personnes atteintes de déficience ? Ou étaient-ils le fruit d'une quête anthropocentrique visant à remplir toutes les conditions nécessaires pour s'adapter au nouveau modèle de « l'homme civilisé » devant ses pairs ?

Ce qui nous a conduit à notre problématique principal: « Comment la vision de l'homme sur les animaux a-t-elle été développé au cours de deux périodes clés du changement politique au Brésil au XIXe siècle, quelles raisons ont motivé ces changements de rapports et pourquoi ces moments ont-ils été décisifs pour parvenir à la dynamique actuelle des relations? »

Nous considérons ce travail comme important à plusieurs égards. Pour commencer, les travaux sur l'histoire de l'animal au Brésil sont rares. En fait, il s'agit d'un débat relativement nouveau dans le monde entier mais qui devient chaque jour plus fort. Il suffit d'observer le nombre d'événements importants qui réunissent des scientifiques de renoms qui consacrent leurs recherches à ces sujets.

Il est également intéressant de penser que nous vivons à une époque où le rôle de l'homme dans le monde est à nouveau mis en cause. Et pas seulement par les astronomes et les penseurs, comme ce fut le cas lors de découvertes scientifiques, qui ont décentralisé l'homo sapiens de la fonction de protagoniste de l'univers. Cette fois-ci, notre rôle est menacé par la substitution des hommes par les machines et par l'épuisement des ressources naturelles de notre planète, qui montrent les fruits de notre culture anthropocentrée.

A l'exemple de ce qui s'est passé précédemment, entre le XVIIe et le XIXe siècle, la relation de l'homme et de l'animal est contestée quotidiennement, non seulement par les mouvements abolitionnistes contre l'exploitation animale, ainsi que par un vaste panel d'intermédiaires, qui va des revues scientifiques aux réseaux sociaux en passant par des programmes populaires sur les chaînes de télévision publiques.

2. Bibliographie commentée

Afin de capter la pensée et les changements de perception de l'homme par rapport aux animaux à deux périodes spécifiques du XIXe siècle, on a essayé de diviser notre temps de lecture entre: les rares œuvres brésiliennes qui entrent dans le champ de l'histoire de l'animal ; les travaux des historiens français qui ont réussi à récupérer des idées d'une certaine époque ; les livres de philosophes et de juristes qui ont renversé la pensée dominante et qui ont changé la relation de « l'homme-animal » (que ce soit dans la Grèce antique ou dans le Rio de Janeiro contemporain) ; et, finalement, les œuvres qui contextualisent ces périodes et qui aident à expliquer et à former une image plus fidèle de l'Amérique portugaise.

À propos de la contextualisation :

História da Vida Privada no Brasil 1 (1997) - Le premier volume de cette collection, intitulé « Cotidiano e vida privada na América portuguesa », décrit les différents aspects de la vie quotidienne de la masse complexe qui formait la société « brésilienne », pendant les trois premiers siècles de la colonisation portugaise. Les auteurs utilisent ce caractère descriptif de l'histoire sérielle des mentalités afin de reconstituer des croyances, des sentiments, des pensées, des habitudes, des valeurs et des connaissances, principalement tracées dans les régions qui ont subi les plus grands changements entre les XVIe et XVIIIe siècles.

Dans ce travail, nous trouvons des informations précieuses sur la relation du colon avec les animaux. Principalement dans les chapitres relatifs aux expansions territoriales menées par les *sertanistas* (et leurs relations avec les animaux sauvages) et au quotidien des familles et de leurs habitudes alimentaires. Une autre partie intéressante est celle qui parle de religion, marquée par la stigmatisation des animaux en tant qu'êtres surnaturels ou pécheurs.

História da Vida Privada no Brasil 2 (1997) – Ce volume, intitulé « Império : a Corte e a modernidade nacional », explore la vie après l'indépendance du Brésil, au XIXe siècle. Certains des thèmes centraux sont: les *casas-grandes* avec ses *senzalas* et

engenbos, l'esclavage et la vie quotidienne de la société locale dans des régions importantes de l'époque, telles que Rio de Janeiro et Bahia.

Dans nos recherches, nous avons identifié des personnages qui ont agi à la fois dans la cause animale et dans l'abolition de l'esclavage. Par conséquent, les chapitres traitant des esclaves à des moments décisifs tels que les signatures de la loi Áurea et de la loi du Ventre Libre m'intéressaient particulièrement. Les changements apportés par l'arrivée de la famille royale portugaise à Rio de Janeiro en 1888 et l'influence française sur la société locale ont été d'autres chapitres très utiles.

« **A Fuga dos Braganças – novembro 1806 – março 1808** » - Ce texte écrit par l'historienne Laura de Mello e Souza parle du voyage de la cour portugaise à la colonie. Il était très utile pour ce travail en question, puisque l'article parle également sur les impressions de la famille royale et des portugais qui sont allés aux Amériques et sont tombés sur un territoire très différent de ce à quoi ils étaient habitués. À partir de ce moment-là, un vaste processus de civilisation s'est accéléré, débouchant sur la manière dont l'homme traitait les animaux.

« **História do Brasil – Dom João VI** » - L'historienne Andréa Slemian parle également des transformations du début du XIXe siècle, provoquées par l'arrivée de la famille royale.

« **Imprensa Brasileira: Dois Séculos de História** » et « **Uma história marcada por censura e resistência** » - Un des principaux changements de cette période (1800-1830) a été la naissance de la presse, avec l'arrivée des premiers types d'impression de l'Amérique portugaise. Au début, avec seulement deux journaux (l'officiel de la couronne et un clandestin, édité à Londres) et, à partir des années 1820, avec l'apparition de plusieurs journaux, la plupart contraires à la monarchie.

Récupérer cette histoire était un exercice nécessaire car les chapitres « Contextualisation dans une perspective de long terme – L'utilitarisme de l'animal-machine dans la Cours « civilisatrice » de D. João VI (Colonie et 1800 à 1830) » et « Entre le sarcasme, le discrédit et le soutien: une analyse des réactions de la société

sur la protection des animaux dans les journaux (1890 à 1920) » de ce travail analysent la relation homme-animal à partir de 1800, à travers des articles de journaux.

« O ensino secundário no Império brasileiro : considerações sobre a função social e o currículo do colégio D. Pedro II », « Quando os números confirmam impressões: desafios na educação brasileira » et « Alguns aspectos da influência francesa em São Paulo na segunda metade do século XIX » - Ces trois articles montrent, à différents niveaux, comment les écrivains français ont servi de modèles dans l'Amérique portugaise. Ils ont été utilisés comme référence pour la manière dont une société « civilisée » devrait se comporter. Dans l'analyse des articles trouvés au Brésil au XIXe siècle, nous avons pu identifier l'influence de penseurs tels que Descartes et Rousseau, deux philosophes qui voyaient les animaux de manière diamétralement opposée.

« A trajetória da pecuária bovina brasileira », « O consumo de carne no Brasil: entre valores socioculturais e nutricionais », Nos currais do matadouro público: o abastecimento de carne verde em Salvador no século XIX (1830-1873) et Debret e o Brasil - Obra completa – Un autre changement majeur provoqué par l'arrivée de la famille royale en 1808 fut une altération progressive des habitudes alimentaires de la population coloniale. C'est à ce moment-là qu'une transition de la viande séchée à la viande dite « verte » (fraîche) a commencé à prendre forme, exposant des scènes grotesques dans des abattoirs, plus proches des villes que ce que la population aimerait.

Les registres du peintre Jean-Baptiste Debret sur ce que mangeaient les populations locales et sur le fonctionnement des boucheries étaient fondamentaux, ainsi que les deux premiers articles cités dans le titre de cette rubrique, qui tracent le chemin de l'élevage dans l'Amérique portugaise, du XVIe siècle jusqu'au XXe siècle.

« Do marinheiro João Cândido ao Almirante Negro: conflitos memoriais na construção do herói de uma revolta centenária » et Escravos e Traficantes no Império Português – O comércio negreiro português no Atlântico durante os séculos XV a XIX – Comme nous l'avons déjà mentionné, les mouvements des

abolitionnistes et de défense des animaux ont été mélangés à certains moments, en Europe et au Brésil. Par conséquent, il était également productif de lire des livres et des textes sur la manière dont l'esclavage a fonctionné pendant la colonie et l'Empire et comment le processus d'abolition a été organisé des années 1850 jusqu'à la déclaration de la loi Áurea, en 1888.

Le premier texte parle de la « Revolta da Chibata » au début du XXe siècle et de l'image de João Cândido dans l'imaginaire brésilien. Le second, décrit le fonctionnement de l'esclavage africain par zone géographique, depuis avant l'arrivée des portugais sur le continent jusqu'à l'interdiction de la traite au XIXe siècle.

À propos de l'animal :

La Libération Animale, « All beings that feel pain deserve human rights », « A defesa dos animais e as conquistas legislativas do movimento de proteção animal no Brasil » et « A luta pelos direitos dos animais no Brasil: passos para o futuro » - Les travaux de militants écologistes de renom (tels que l'australien Peter Singer, l'anglais Richard Ryder et les brésiliens Edna Cardozo Dias et Fernando Laerte Levai) ont été le point de départ pour identifier certains des philosophes et des juristes qui ont pensé à l'animal à travers l'histoire. Cet exercice était fondamental pour contextualiser ce mémoire et aussi analyser les articles trouvés au cours de ces deux périodes d'étude (début et fin du XIXe siècle, début du XXe siècle)

Richard Ryder est l'un des plus grands noms de la cause animale aujourd'hui. C'est le psychologue qui a créé le terme « spécisme ». Ici, il explique les concepts moraux de la douleur (« painient », terme en anglais conçu par lui) et du plaisir et de l'évolution de l'anthropocentrisme dans la société moderne.

Peter Singer, avec Ryder, est l'un des responsables de l'épanouissement du mouvement de défense des animaux dans les années 1970. Dans *La Libération Animale* (1975), l'une des plus grandes références aux activistes aujourd'hui, il condamne le spécisme, décrit un abattoir et les expérimentations animales par des laboratoires et préconise une vie végétarienne.

Edna Cardozo Dias est l'auteur de la première thèse de doctorat (2000) sur le droit animal au Brésil. Elle parle dans ce texte de l'inclusion de l'animal dans la société en tant qu'esclave, depuis la Grèce antique, et des modifications apportées par le gouvernement de Getúlio Vargas (1930-1945 et 1951-1954) à la législation brésilienne.

Fernando Laerte Levai, expert en bioéthique, analyse l'évolution de la législation brésilienne depuis le « *Código de Postura de São Paulo* », du 6 octobre 1886. Outre la production scientifique, il se consacre également à la lutte pour la protection des animaux dans les tribunaux, avec des victoires contre l'exploitation des animaux, telles que la pratique scientifique de la vivisection, des rodéos, des cirques, des *vaquejadas*, combat de coq, etc.

« **Escravidão, exploração animal e abolicionismo no Brasil** » - Parmi les militants contemporains au Brésil, Daniel Braga Lourenço a utilisé l'histoire juridique pour comparer d'un point de vue juridique la manière dont les esclaves étaient considérés au XIX^e siècle et comment les animaux sont perçus par la loi aujourd'hui. Il préconise l'abolition de l'animal et défend un statut de sujet de droit pour les animaux.

Discours de la Méthode, De la recherche de la vérité, « La grande rupture du XIX^e siècle », « Depuis quand défend-on les animaux? » et « Entre a cruz e a espada ou práticas culturais sob vigilância : René Descartes, Machado de Assis e a recepção crítica » - Ces deux premiers livres ont été utilisés pour comprendre comment le discours qui affirmait que l'animal était une machine dépourvue de la capacité de ressentir la douleur a été construit. La théorie de l'animal-machine a été élaborée par René Descartes et défendue avec acharnement par René Malebranche. La lecture de leurs arguments aide à comprendre les justifications préconisées par les vivisectionnistes qui émergeront dans les siècles suivants.

Les trois derniers documents (écrits par Eric Baratay, Vagner Leite Rangel et Maria Cristina Cardoso) qui apparaissent dans le titre de cette rubrique tracent des théories qui justifieraient le discours de l'animal-machine de Descartes. Baratay a écrit plusieurs livres sur les animaux (dans la religion ; en première personne, avec l'aide de l'éthologie ; en guerre ; etc).

« **Darwin, espèce et éthique** » ; **An introduction to the principles of morals and legislation** ; **Dictionnaire Philosophique** ; **Les discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes** – Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, Jeremy Bentham et Darwin étaient de grands penseurs qui ont réfléchi à la condition animale aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles respectivement. Ils ont tous réfuté l'idée de Descartes selon laquelle les animaux étaient des machines.

Dans le *Dictionnaire philosophique* (1764), Voltaire, qui s'opposait à l'Église catholique et anticipait beaucoup des valeurs de la Révolution française, écrivit une entrée dans son encyclopédie sur les animaux. Il refuse la théorie de Descartes et condamne les vivisectionnistes.

Jean-Jacques Rousseau questionnait déjà à son époque (1712-1778) l'habitude de manger de la viande. Il a dit qu'il ne voyait aucun intérêt dans la discussion sur l'intelligence de l'animal, alors que sa capacité à ressentir de la douleur devait être la première chose à être prise en compte. Rousseau a dit aussi que les hommes n'agissent pas comme les autres animaux non humains, qui sont des prédateurs de quelques espèces seulement. Dans nos vies quotidiennes, nous, les hommes, prenons possession de toutes les espèces.

Le travail de Bentham au XIX siècle a directement inspiré le mouvement de protection abolitionniste de 1970. Sa théorie de l'utilitarisme (qui consiste à rechercher le plaisir et à éviter la douleur) valait non seulement pour les hommes, mais aussi pour les animaux.

Avec sa théorie de l'évolution, Darwin soutient qu'à partir du moment où nous savons que nous venons d'animaux, nous commençons à les regarder différemment. Et que l'animal non-humain et l'animal humain subissent des variations d'un individu à l'autre: une percée à une époque où la science les considérait comme un collectif.

« **Antropocentrismo, sencientismo e biocentrismo: Perspectivas éticas abolicionistas, bem-estaristas e conservadoras e o estatuto de animais não-**

humanos », La personnalité juridique des animaux jugés au moyen age (XIII - XVI) – Autres textes clés pour la contextualisation. Le premier, de la philosophe Sonia T. Felipe, parle des animaux dans la vision d'Aristote, de Pythagore, de Plutarque et de Porphyre. Et comment des traces de la pensée d'Aristote ont influencé tout le développement du système juridique à travers l'histoire.

Dans le second, le livre de David Chauvet, on voit comment les animaux ont été vus légalement dans la Rome antique et au Moyen Age.

L'Animal en république - 1789-1802, Genèse du droit des bêtes – Pierre Serna montre dans ce livre un début de changement d'entendement par rapport aux animaux peu après la Révolution française. Toutes ces réflexions formulées par des intellectuels français ont eu une grande influence sur l'Amérique portugaise.

Sur l'Histoire de l'Animal

O Couro e o Aço - Sob a mira do moderno : a « aventura » dos animais pelos jardins da Paulicéia – La thèse de doctorat de l'historien Nelson Aprobato Filho (2007) est considérée comme un précurseur dans l'étude de l'histoire de l'animal au Brésil. Dans ce travail, il parle de la vie quotidienne de certaines espèces d'animaux (les chiens et le projet d'élimination en masse ; la « peste » des fourmis ; les ânes, qui ont été remplacés par les tramways, etc.) dans les transformations urbaines qui ont eu lieu à São Paulo à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Lire sa thèse était d'une importance fondamentale, non seulement parce qu'il nous a fourni des indices fondamentaux cités dans ses pages et nous a montré de nouvelles sources, mais aussi parce qu'il était vraiment inspirant de trouver une étude de ce niveau dans un champ aussi désertique que dans l'histoire de l'animal au Brésil.

La différence entre son travail et le mien est qu'Aprobato montre en détail comment les animaux ont été utilisés à cette époque, pendant que ce mémoire se concentre davantage sur les changements de pensée par rapport à l'animal au début et à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

« **Pássaros e cientistas no Brasil: Em busca de proteção, 1894-1938** » - Avec plusieurs articles publiés dans le domaine de l'histoire environnementale, Regina Horta Duarte retrace la trajectoire de certains scientifiques du début du XXe siècle (Emilio Goeldi, Hermann von Ihering et Eurico Santos) dans la lutte pour la préservation de la faune au Brésil. Au moment où des pays comme les États-Unis adoptaient des lois interdisant l'importation de plumes, une véritable industrie sanglante prospérait au Brésil.

Cet article de 2006 était d'une importance fondamentale pour qu'on puisse comprendre le contexte de cette époque où le Brésil exportait des kilos et des kilos de plumes d'oiseaux. Il nous a aidé à visualiser la réalité sociale du début du XXe siècle, époque des journaux où nous avons trouvé des articles qui parlent sur le déclin des chapeaux à plumes.

« **A luta em defesa dos animais no Brasil: uma perspectiva histórica** », « **O « Amigo dos Animais »: imprensa paulista e defesa dos animais na década de 1930** » et « **União Internacional Protetora dos Animais de São Paulo: práticas, discursos e representações de uma entidade nas primeiras décadas do século XX** » - Dans ces trois articles récemment publiés, l'historienne Natascha Stefania Carvalho de Ostos parle des caractéristiques de deux magazines publiés par des entités qui ont lutté contre les mauvais traitements dans les années 1920 et 1930. À travers son analyse, nous pouvons réaliser comment les mouvements s'articulaient au point de remporter des victoires importantes, comme la première loi nationale sur la protection des animaux sous le gouvernement de Vargas.

La contribution du travail d'Ostos à ce mémoire, en particulier, consiste en comprendre comment ces institutions fonctionnaient à cette époque et, surtout, à avoir des références pour les comparer aux organisations d'aujourd'hui. Ses articles nous ont également fourni de nombreux indices pour que nous puissions faire nos propres recherches dans la collection de la Biblioteca Nacional do Rio de Janeiro.

3. État de la question

Bien qu'elle semble être une discussion avec des racines très contemporaines, la moralité de nos relations avec les animaux soulève des opinions divergentes qui remontent à l'antiquité. Le philosophe Sônia T. Felipe soutient que la formation éthique occidentale a été établie sur les piliers de la pensée d'Aristote (« anthropocentrique et hiérarchique, typique de la rationalité du système esclave »)². Si nous avons adopté la conception éthique de Pythagore (570 av. J.-C. - 495 av. J.-C., JC), le premier philosophe à s'opposer aux sacrifices d'animaux (certains auteurs affirment même qu'il était végétarien), nous exercerions peut-être aujourd'hui une « domination non tyrannique sur les autres espèces vivantes ».

Pythagore a dit : « L'homme et tous les êtres vivants sont enracinés dans un monde qui, loin d'être l'apanage de certains, est donné à tous également »³. Il était naturel qu'il pensait de cette manière, car l'une de ses croyances était que l'homme pouvait, après sa mort, se réincarner dans le corps d'un animal non humain.

D'autre part, Aristote (384 av. J.C. - 322 av. J.C.) représente un groupe de penseurs qui croyaient que les animaux, étant irrationnels, devraient être de simples outils dans la poursuite de la satisfaction humaine. Par conséquent, pour lui, « maltraiter les animaux non rationnels n'a aucun sens, non pas parce que les animaux souffrent ou sont conscients de la douleur, mais parce qu'ils sont notre propriété », tout comme les femmes, les esclaves et les enfants, tous les biens inférieurs appartenant à des hommes libres, rappelle Sônia T. Felipe.

Il est essentiel de garder cette information à l'esprit, car ces penseurs ont guidé la philosophie occidentale à travers les siècles jusqu'à nos jours. Et ceci pour les deux faces de la médaille. Plusieurs siècles plus tard, par exemple, le romain Plutarque (56 av. J.-C. - 120 av. J.-C.) a déclaré que « la cruauté avec laquelle les animaux tués pour se nourrir sont traités, brutalise le caractère humain, le rendant également indifférent

² Sônia T. FELIPE, « Antropocentrismo, sencientismo e biocentrismo : Perspectivas éticas abolicionistas, bem-estaristas e conservadoras e o estatuto de animais não-humanos » [en ligne], São Paulo : *Revista Páginas de Filosofia*, jan-jul/2009, vol. 1, n° 1. [Consulté le 05/03/2018]. Disponible sur : <https://www.metodista.br/revistas/revistas-ims/index.php/.../1168>

³ Jean-François MATTÉI, *Pitágoras e os Pitagóricos*, São Paulo: Paulus, 2000, p. 46. IN : Ibid.

à la souffrance des personnes et des animaux »⁴. En attendant, Porphyre (232-3 av. J.-C., 304 av. J.-C.) a déclaré que les animaux possédaient une rationalité interne parfaite et qu'ils étaient à égalité avec les hommes, ne leur manquant que la parole. Dans le même temps, le statut juridique de l'animal dans la Rome antique⁵ était celui de la possession:

1. Étant domestiques, ils étaient encadrés dans la catégorie des « choses » et s'ils étaient tués ou blessés par quelqu'un, le délinquant devrait indemniser son propriétaire. Dans *Digesta*, qui fait partie du *Codex Justinianus* (livre juridique écrit sur ordre de l'empereur Justinien I, entre 529 et 534), l'animal était associé à l'esclave, en tant que propriété exclusivement patrimoniale. Bien que cette notion de protection des animaux n'existait pas, il y a des documents qui montrent quelques animaux qui ont été aimés par le peuple, comme le rappelle le juriste David Chauvet. Les éléphants de Pompéi maltraités dans un cirque étaient défendus par la population, ainsi qu'un corbeau aimé par la ville. Ce dernier a reçu un enterrement et son bourreau a été exécuté.

2. Les animaux sauvages étaient considérés comme « appropriables », c'est-à-dire qu'en cas de fuite, une autre personne pouvait devenir leur propriétaire. Et ainsi de suite, tout comme un objet sans nom trouvé dans la rue.

Plus tard, au Moyen Âge, les animaux ont commencé à être légalement séparés par catégories. En cas de vol, dommage ou mort, leurs propriétaires étaient remboursés (valeur de l'animal et des frais des poursuites engagées par son propriétaire). Et le fait, par exemple, que les arbres soient dans le même groupe que les abeilles et les oiseaux dans ce tableau tarifaire montre « la primauté de l'aspect économique sur l'aspect naturaliste de cette énumération », conclut Chauvet.

Du point de vue religieux, l'historien Michel Pastoureau affirme qu'il y avait au Moyen Âge un double courant. Le premier disait que l'animal était une créature

⁴ PLUTARCH, « On the Eating of Flesh ». In: SENECA. « Abstinence and the Philosophical Life ». In: WALTERS, Kerry S. et PORTMESS, Lisa, *Ethical Vegetarianism: From Pythagoras to Peter Singer*, New York : State University of New York Press, 1999, p. 27. IN : Ibid.

⁵ David CHAUVET, *La personnalité juridique des animaux jugés au moyen âge (XIII - XVI)*, Paris: L'Harmattan, 2012, p. 27-37.

imparfaite et impure, et le fait de se rapprocher de lui (soit en se déguisant comme un animal, soit en exagérant ses affections en vers lui) était considéré comme un péché par l'Église. Le second, lié au christianisme de Saint Paul, prêchait que « même la créature (*c'est-à-dire l'animal*) sera libéré de la servitude et entrera dans le Paradis comme les enfants de Dieu »⁶. Ce qui a amené de nombreux théologiens des XIIe et XIIIe siècles à se demander si les animaux étaient des enfants de Dieu; où ils vont après la mort; si c'était au paradis, quel genre d'endroit serait-il et si cela serait uniquement pour les animaux ; s'ils devaient travailler le dimanche; s'ils devaient jeûner, et ainsi de suite ...

D'une certaine manière, on croyait que les animaux étaient responsables de leurs actes et qu'ils comprenaient ce qu'ils faisaient, comme le démontrent les innombrables cas d'animaux, en particulier les porcs, qui ont été rapportés aux tribunaux ecclésiastiques du XIIIe siècle. Ceci, bien sûr, ne les a pas empêchés d'être torturés ou sectionnés, comme en témoigne Jean-Louis Flandrin, qui a trouvé une recette du XVème siècle qui enseignait comment faire cuire un poulet pour qu'il crie encore quand il arrive sur la table⁷.

Mais au quotidien, certains animaux étaient individualisés et recevaient des noms différents de leurs propriétaires. Cependant, comme le rappelle Pastoureau, il est nécessaire d'attendre la fin du moyen-âge pour qu'ils soient enregistrés dans les archives d'une manière qui ne soit pas collective.

Néanmoins, aucune de ces lignes de pensée n'a eu des conséquences aussi dramatiques pour les animaux qui vivaient dans les siècles suivants que le rationalisme du français René Descartes (1596-1650). Dans le *Discours de la méthode*, le philosophe préconise que l'esprit est séparé de la matière physique: le premier serait une substance indépendante qui lie les êtres humains à la conscience de Dieu.

⁶ Epître de Saint Paul apôtre aux Romains, chapitre 8. IN : Michel PASTOUREAU, « Depuis quand défend-on les animaux? », *Forum France Culture « Animal ? »* [en ligne], Paris : France Culture à la Sorbonne, 13 janvier 2018. Disponible sur: <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/depuis-quand-defend-t-les-animaux>

⁷ Ibid.

Pour lui, les animaux ne seraient que des automates complexes dépourvus d'âme, d'esprit ou de raison. Descartes a dit que le manque de conscience prive les animaux de souffrance ou de douleur. Leurs gémissements et spasmes seraient, donc, de simples impulsions électriques.

« C'est aussi une chose fort remarquable que, bien qu'il y ait plusieurs animaux qui témoignent plus d'industrie que nous en quelques-unes de leurs actions, on voit toutefois que les mêmes n'en témoignent point du tout en beaucoup d'autres : de façon que ce qu'ils font mieux que nous ne prouve pas qu'ils ont de l'esprit; car, à ce compte, ils en auraient plus qu'aucun de nous et feraient mieux en toute chose; mais plutôt qu'ils n'en ont point, et que c'est la Nature qui agit en eux, selon la disposition de leurs organes : ainsi qu'on voit qu'une horloge, qui n'est composée que de roues et de ressorts, peut compter les heures, et mesurer le temps, plus justement que nous avec toute notre prudence. »⁸

L'historien Eric Baratay, auteur des livres *L'église et l'animal* (1996) et *Des bêtes et des dieux: les animaux dans les religions* (2015), soutient que Descartes avait une raison de plus à défendre si profondément sa théorie. Il explique que les convictions du philosophe sur « l'animal-machine » ont été commandés, d'une certaine manière, par l'Église⁹. Selon Baratay, le cardinal Bérulle (1575-1629), représentant majeur de l'École française de spiritualité, avait demandé à Descartes l'élaboration rapide d'une nouvelle théorie pour soutenir le catholicisme.

À cette époque, les fondements structurels de la pensée religieuse en vogue ont été mis en doute par les découvertes de l'astronome italien Galilée (1564-1642), qui a montré que l'homme n'est pas placé au centre de l'univers, avec ses études qui décortiquaient le système solaire. Cette idée contredit totalement la philosophie catholique du XVIIe, selon laquelle l'homme était un être spécial, choisi par Dieu.

⁸ René DESCARTES, *Discours de la Méthode* [en ligne], Chicoutimi: Université du Québec, 1637, p. 35. [Consulté le 03/06/2018], Les classiques des sciences sociales, 2002. Disponible sur: http://classiques.uqac.ca/classiques/Descartes/discours_methode/Discours_methode.pdf

⁹ Eric BARATAY, « La grande rupture du XIXème siècle », Paris: *L'Ecologiste*, octobre-décembre 2017/1, vol. 18, n° 50, p. 25-28.

Dans un monde où la Réforme de Martin Luther encourageait les interprétations personnelles de la Bible; où Nicolas Copernic, Giordano Bruno, Galilée et Johannes Kepler ont révolutionné la science et la philosophie; et où les hommes eux-mêmes se sont aventurés dans les sept mers, à la découverte de nouveaux continents, il était primordial de recentrer l'importance de l'homme sur la terre, explique le philosophe Danilo Marcondes. Et Descartes avait peur de tomber dans les griffes de l'Inquisition, comme Giordano Bruno, qui avait été brûlé vif, et Galilée, à qui il avait été interdit d'enseigner (1633)¹⁰.

Pour Marcondes, la pensée cartésienne « peut être vue comme une longue réflexion sur son temps et comme une déclaration de position face à la crise de son époque ». Avant de publier *Le Discours de la Méthode*, Descartes a dit :

« [...] comme je ne veux pas pour rien au monde qu'il sortit de moi un discours, où il se trouvât le moindre mot qui fût désapprouvé par l'Église, alors je préfère le supprimer (le travail de Galilée) [...]. »¹¹

Mais quelle influence les idées de Descartes sur l'animal-machine pourraient-elles avoir de l'autre côté de l'océan Atlantique? Il est bien connu que non seulement les grands noms de la philosophie, mais aussi les pratiques et les coutumes françaises ont servi de référence principale pour savoir quel comportement adopter pour les érudits de l'Amérique portugaise. Il est possible de prouver l'étude des œuvres de Descartes et de Rousseau (une voix discordante, comme nous le verrons par la suite) en analysant les livres trouvés dans les bibliothèques du Brésil colonial et impérial, importés presque entièrement de la France.

¹⁰ Danilo MARCONDES, *Iniciação à história da filosofia: dos pré-socráticos a Wittgenstein*, 10^a ed., Rio de Janeiro: Jorge Zahar, 2006, p. 159. IN : Vagner Leite RANGEL et Maria Cristina Cardoso RIBAS, « Entre a cruz e a espada ou práticas culturais sob vigilância : René Descartes, Machado de Assis e a recepção crítica » [en ligne], Dourados : *Raído*, juillet/déc. 2015, vol. 9, n° 20 [Consulté le 28/04/2018]. Disponible sur : <http://ojs.ufgd.edu.br/index.php/Raído/article/view/4150/2479>

¹¹ DESCARTES IN : Vagner Leite RANGEL et Maria Cristina Cardoso RIBAS, « Entre a cruz e a espada ou práticas culturais sob vigilância : René Descartes, Machado de Assis e a recepção crítica » [en ligne], Dourados : *Raído*, juillet/déc. 2015, vol. 9, n° 20 [Consulté le 28/04/2018]. Disponible sur : <http://ojs.ufgd.edu.br/index.php/Raído/article/view/4150/2479>

Les deux auteurs étaient à la fois dans les collections du chanoine Luiz Vieira da Silva (XVIII^e siècle, Minas Gerais) et du médecin Sabino Vieira (XIX^e siècle, Bahia) et dans les ventes aux enchères de São Paulo (comme annoncé le 14 mars 1878, dans le *Correio Paulistano*)¹². Certains auteurs soutiennent également que la francophilie n'était pas un phénomène que pour les élites¹³. Au Collège Pedro II, établissement d'enseignement public inauguré en 1837, dans le cadre du projet de civilisation du XIX^e siècle, le programme scolaire a été reproduit intégralement à partir du système français, à la limite de l'absurdité d'enseigner en cours de géographie les caractéristiques du sol parisien, et non celles du sol brésilien¹⁴.

De toute évidence, dans la pratique, tout le monde ne partageait pas l'avis de Descartes selon lequel les animaux étaient dépourvus de sensibilité. Baratay rappelle que le curé Jean Meslier (1664-1729), qui malgré son athéisme célébrait la messe tous les dimanches en Lorraine, a décidé un jour de parler de la théorie de l'animal-machine pour ses croyants, majoritairement paysans. Meslier dit qu'ils ont ri parce qu'ils savaient qu'entre une vache et une autre de leurs troupeaux, il y avait des différences gigantesques¹⁵.

Le problème majeur de la théorie de Descartes se situait entre les prétendus savants qui ont utilisé l'argument de l'insensibilité animale pour conduire de véritables séances de torture dans les vivisections qui commenceraient à être faites dans les siècles à venir. Un exemple du disciple de Descartes est le prêtre et philosophe Nicolas

¹² Emília Viotti DA COSTA, « Alguns aspectos da influência francesa em São Paulo na segunda metade do século XIX » [en ligne], São Paulo : *Revista de História*, 2000, n° 142, p. 277-308. [Consulté le 02/02/2018]. Disponible sur : <http://www.revistas.usp.br/revhistoria/article/viewFile/18903/20966>

¹³ Silvia Capanema P. DE ALMEIDA, « Do marinheiro João Cândido ao Almirante Negro: conflitos memoriais na construção do herói de uma revolta centenária » [en ligne], São Paulo : *Revista Brasileira de História*, 2011, vol. 31, n° 61, p. 61-84. [Consulté le 15/03/2018]. Disponible sur : www.scielo.br/pdf/rbh/v31n61/a04v31n61.pdf

¹⁴ Solange Aparecida ZOTTI, « O ensino secundário no Império brasileiro : considerações sobre a função social e o currículo do colégio D. Pedro II » [en ligne], Campinas : *Revista HistedBR da Unicamp*, juin 2005, n° 18, p. 29-44. [Consulté le 02/02/2018]. Disponible sur : www.histedbr.fe.unicamp.br/revista/revis/revis18/art04_18.pdf

¹⁵ Eric BARATAY, « Depuis quand défend-on les animaux? », *Forum France Culture « Animal ? »* [en ligne], Paris : France Culture à la Sorbonne, 13 janvier 2018. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/depuis-quand-defend-t-les-animaux>

Malebranche (1638-1715), qui a poussé à l'extrême les idées de son maître et cruellement a mis en pratique la thèse des animaux-machines.

« Dans les animaux il n'y a ni intelligence, ni âme, comme on l'entend ordinairement. Ils mangent sans plaisir, ils crient sans douleur, ils croissent sans le savoir, ils ne désirent rien, ils ne craignent rien, ils ne connaissent rien; et s'ils agissent d'une manière qui marque l'intelligence, c'est que Dieu les ayant faits pour les conserver, il a formé leur corps de telle façon qu'ils évitent machinalement et sans crainte tout ce qui est capable de les détruire. Autrement il faudrait dire qu'il y a plus d'intelligence dans le plus petit des animaux ou même dans une seule graine que dans le plus spirituel des hommes; car il est constant qu'il y a plus de différentes parties et qu'il s'y produit plus de mouvements réglés que nous ne sommes capable d'en connaître »¹⁶.

Dans la voie opposée, sont situés les philosophes Jean-Jacques Rousseau (1712-1778), Voltaire (1694-1778) et Jeremy Bentham (1748-1832). Le premier a affirmé dans son *Discours sur l'Origine et les fondements de l'inégalité parmi les Hommes* que peu importe que les animaux soient rationnels ou non. Le fait fondamental est, avant tout, qu'ils sont des êtres sensibles.

« Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable, que parce qu'il est un être sensible; qualité qui étant commune à la bête et à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre »¹⁷.

Dans le même courant que Rousseau, Voltaire a également critiqué durement les « machinistes » dans la rubrique intitulé « Bêtes » de son *Dictionnaire Philosophique*.

« Quelle pitié, quelle pauvreté, d'avoir dit que les bêtes sont des machines privées de connaissance et de sentiment, qui font toujours leurs opérations de la même manière, qui n'apprennent rien, ne perfectionnent rien, etc. ? [...] Des barbares

¹⁶ Nicolas MALEBRANCHE, *De la recherche de la vérité*, Paris : Charpentier, 1842, p. 245.

¹⁷ Jean-Jacques ROUSSEAU, *Les discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam : Marc Michel Rey, 1755, p. 13.

saisissent ce chien, qui l'emporte si prodigieusement sur l'homme en amitié ; ils le clouent sur une table, et ils le dissèquent vivant pour te montrer les veines méseraïques. Tu découvres dans lui tous les mêmes organes de sentiment qui sont dans toi. Réponds-moi, machiniste, la nature a-t-elle arrangé tous les ressorts du sentiment dans cet animal afin qu'il ne sente pas ? a-t-il des nerfs pour être impassible ? Ne suppose point cette impertinente contradiction dans la nature. »¹⁸.

Contemporain de Rousseau, le philosophe anglais Jeremy Bentham, qui a plus tard servi de mentor pour le mouvement de libération animale moderne (à partir des années 1970), a dit que si l'argument de la rationalité était valide, les bébés et les handicapés mentaux devraient également être traités comme des « choses ».

« The day has been, I grieve to say in many places it is not yet past, in which the greater part of the species, under the denomination of slaves, have been treated by the law exactly upon the same footing as, in England for example, the inferior races of animals are still. The day may come, when the rest of the animal creation may acquire those rights which never could have been withholden from them but by the hand of tyranny. It may come one day to be recognized, that the number of legs, the villosity of the skin, or the termination of the os sacrum, are reasons equally insufficient for abandoning a sensitive being to the same fate. What else is it that should trace the insuperable line? Is it the faculty of reason, or, perhaps, the faculty of discourse? But a full-grown horse or dog is beyond a comparison a more rational, as well as a more conversable animal, than an infant of a day, or a week, or even a month old. But suppose the case were otherwise, what would it avail? The question is not, Can they reason ? nor, Can they talk ? but Can they suffer ? »¹⁹

À l'époque, il s'interrogeait intensément sur les raisons pseudo-humanitaires de l'Angleterre pour promouvoir l'abolition de l'esclavage, alors que les Britanniques traitaient encore les animaux avec cruauté. Ce courant qui associe les préjugés raciaux à l'infériorité animale et féminine – tous les trois en tant qu'êtres opprimés par la

¹⁸ VOLTAIRE, IN: *Dictionnaire Philosophique*, Paris: Flammarion, 2010, chapitre Bêtes.

¹⁹ Jeremy BENTHAM, *An introduction to the principles of morals and legislation*, Kitchener: BatocheBooks, 2000, chapitre 17.

société - est aussi l'un des courants qui a le plus déclenché le travail de recherche actuel, comme c'est le cas du juriste et philosophe Gary Francione, l'un des noms les plus connus dans ce domaine aujourd'hui.

Malgré la ligne de pensée moderne adoptée par Bentham, ses idées étaient considérées comme « ridicules » à l'époque. Le philosophe anglais représente une sorte de tournant dans cette affaire. Poussé par les progrès dans les domaines des droits de l'homme, des femmes et des droits raciaux, l'éthique animale s'est développée tout au long du XIXe siècle. En fait, dans de nombreux cas, ces domaines étaient mixtes et les défenseurs d'une cause soutenaient l'autre (y compris au Brésil, comme nous le montrerons plus tard dans ce travail).

Et l'une des raisons de cet épanouissement des droits des animaux réside dans les idéaux prônés par la Révolution française, ce qui a fait repenser les lieux des individus de « seconde classe » - les femmes, les hommes libres de couleur, les enfants et les animaux ; ces derniers, dans une thèse prouvée par l'historien Pierre Serna, qui analyse dans le livre *L'Animal en République - 1789-1802, Genèse du droit des bêtes*, le résultat d'un concours public promu par la classe des Sciences des Morales et Politiques de l'Institut National en 1802, l'année où Napoléon a rétabli l'esclavage.

La tâche qui incombait aux savants de cette institution - qui a remplacé les académies du XVIIIème siècle dans la tradition d'interroger la société sur des problèmes communs – était « d'inventer une morale civique et des mœurs républicaines ».

« Une nouvelle éthique du vivre ensemble convenable doit être expliquée. Elle repose sur la reconnaissance d'un destin physique partagé par tous les êtres vivants. Dans ce cadre, l'homme, sous-entendu le républicain français, devenu modèle d'une civilisation à faire rayonner depuis l'Institut de Paris puis à exporter en Europe, détient la responsabilité d'assumer son devenir de perfectibilité dans un monde à républicaniser selon cette nouvelle conception. »²⁰

20 Pierre SERNA, *L'Animal en république - 1789-1802, Genèse du droit des bêtes*, Toulouse: Anacharsis, 2016, p. 20-21.

Cela dit, il est remarquable que parmi tous les concours promus par l'institut, un seul ait reçu plus de réponses que celui de 1802, qui tentait des répondre aux questions suivantes : « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique? » et « Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard? ».

Deux ans plus tard, 28 essais rédigés par des personnes de divers secteurs (juristes, prêtres, militaires, fonctionnaires) sont envoyés à Paris, dont 27 ont été récupérés par Serna. La réponse commune à toutes les rédactions était : « oui, maltraiter les animaux est un acte barbare ». Il y a un démontage systématique de la représentation cartésienne du monde, un refus de l'animal-machine au nom de la douleur.

Dans les travaux soumis, l'historien observe plusieurs types d'arguments qui prouvent l'affirmation ci-dessus. L'utilisation d'expressions précédemment inhabituelles telles que l'appellation des animaux de « nos cousins » ou « nos frères inférieurs » est présente. Une critique de la manière dont le colonialisme dans les Amériques fait disparaître certaines espèces d'animaux apparaît. Dans certains textes, une réévaluation chrétienne, avec la défense d'un retour non pas du catholicisme prérévolutionnaire, mais du christianisme de saint François d'Assise est défendue.

On se souvient des végétariens de l'Antiquité, comme Épicure, et le charme de l'Inde montre que l'existence d'une société qui ne mange pas de viande est possible. Et il y a une association claire entre ce qu'on mange et notre caractère. On prétend que le végétarisme serait précisément ce qui rendrait les Indiens plus amicaux et plus pacifiques, une formule qui convient aux bons républicains. À cette époque, Serna a trouvé quelques dizaines de végétariens français qui s'abstinrent de la viande pour des convictions politiques.

D'autres dissertations soutiennent la théorie selon laquelle l'homme n'est que carnivore, car il y aurait eu une catastrophe naturelle qui l'a forcé à l'être. Et le fait de devenir un être carnassier a fait apparaître tous les fléaux de la société: la religion (avec les sacrifices), la propriété (on craint de manquer de nourriture, puis nous possédons les animaux) et la guerre.

Et enfin, l'importance de l'éducation est très présente. Dans 17 rapports sur 27, Serna a trouvé des défenses contre la cruauté spontanée des enfants (après eux, les plus grands bourreaux seraient les « sans-culottes », suivis par les bouchers) et l'urgence de les réparer. Cet argument a été soutenu par les illustrations de William Hogart (« The Four Stages of Cruelty »), qui représentait en images des enfants qui avaient pour principal jeu de martyriser les animaux.

Malgré toutes ces démonstrations d'empathie, presque tous les participants ont répondu « non » à la deuxième question « Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard? ». Leur justification était que, parmi les milliers de règles créées par le nouveau régime, très peu étaient appliquées. La meilleure solution, selon eux, serait de républicaniser, d'améliorer et de changer les mœurs. Ce qui démontre, selon Serna, une méfiance dans l'acte législatif et une confiance dans l'acte pédagogique.

Fatigué des critiques produites par le concours, Napoléon ferme la deuxième classe de l'institut, ce qui signifie que la compétition se termine sans vainqueur. Nonobstant, il est possible de tenir compte de certains changements à cette époque, tels que l'interdiction d'habiller les animaux de foire (ce qui les ridiculisait), la discussion sur les droits des bœufs et des vaches utilisés pour le travail de vieillir en ville au lieu d'être tués pour l'usage alimentaire et même une expression d'horreur devant les fleuves de sang qui coulaient dans la Seine, venant des abattoirs situés au cœur de Paris. Cependant, des changements concrets n'apparaissent qu'en 1850, avec la première loi française sur la protection des animaux, la loi Gramont.

Dans la voisine Angleterre, l'évolution de la législation sur les animaux s'est produite un peu plus rapidement. Le célèbre discours de Lord Erskine, prononcé en 1809 à la chambre haute de Londres, ouvre une série de longues batailles qui se dérouleront au nom du bien-être animal tout au long du XIXe siècle²¹. À l'époque, sa proposition avait été approuvée à la Chambre des lords, mais avait été rejetée à la Chambre des communes.

²¹ Thomas ERSKINE, *Cruelty to Animals* [en ligne], Londres : Richard Phillips, 1809. [Consulté le 18/05/2018]. Disponible sur : <https://archive.org/stream/b28748165#page/n7>

En 1822, treize ans plus tard, la première proposition de loi avec ce contenu est arrivée. « Act to prevent the cruel and improper treatment off cattle », rédigée par Richard Martin, serait élargie en trois autres occasions, 1835, 1849 et en 1876. À la même époque, en 1824, il apparaît aussi la première association de protection, « The Society for the Prevection of cruelty to animals », qui obtiendra plus tard, en 1824, le préfixe de « Réelle »²².

Parallèlement aux lois et faisant écho à une partie de la société civile, les grands penseurs ont renforcé l'idée qu'il était nécessaire de repenser les attitudes (et la place) de l'homme dans le monde. Avant la publication de la théorie de l'évolution des espèces, le biologiste Charles Darwin (1809-1882) a dit que toute cette discussion sur l'égalité des animaux, humains et non humains, questionnait l'importance de l'homme sur Terre. Darwin affirmait qu'accepter que nous ayons les mêmes droits, ce serait abandonner la considération que nous sommes une partie spéciale de la création divine²³.

Au milieu du XIXe siècle, ces idées très en vogue en Europe, commencent à arriver dans les pays d'Amérique latine. L'Argentine, pays avec des traditions d'élevage du bétail aussi ancrées que le Brésil, a été l'un des pionniers du continent dans cette question avec la création de la première société de protection animale en 1869. Le choix du premier leader de l'entité est emblématique : Domingo Faustino Sarmiento, le président de la république. Plus tard, en 1880, son neveu Ignacio Lucas Albarracín a pu, au moyen de plusieurs campagnes, interdire les corridas, les combats de coqs et le tir aux pigeons.²⁴.

²² David S. FAVRE, « The Development of Anti-Cruelty Laws During the 1800s » [en ligne], *Detroit College of Law Review*, 1993, vol. 1, p. 4. [Consulté le 20/05/2018]. Disponible sur : <https://digitalcommons.law.msu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1146&context=facpubs>

²³ James RACHELS, « Darwin, espèce et éthique » [en ligne], *The Monist*, Oxford: Oxford University Press, 1987, vol. 70, n°1. [Consulté le 14/12/2017]. Disponible sur : <http://www.cahiers-antispécistes.org/darwin-espece-et-ethique/>

²⁴ « Por qué celebramos a los animales Buenos Aires » [en ligne], *Clarín*, 25 avril 2013. [Consulté le 03/03/2017]. Disponible sur : https://www.clarin.com/buena-vida/tendencias/celebramos-animales_0_HJoDh6_oD7e.html

Le pays a également progressé parmi ses voisins en ce qui concerne les lois nationales de protection, en adoptant la loi 2786 le 25 juillet 1891. En Uruguay, pays voisin où les corridas remontent à 1761, les premiers signes de changement avec l'abolition de l'activité ne sont arrivés qu'en 1890, après que le torero Joaquín Sanz Punteret ait été mortellement frappé. En 1935, cependant, elles ont été de nouveau autorisées²⁵.

Selon l'historien Ernesto Daragnés, l'activité était si populaire à l'époque que la capitale Montevideo avait une arène d'une capacité de 12 000 personnes (dans le quartier de l'Union, inaugurée en 1855). Les interdictions des combats de coqs et tirs aux pigeons sont arrivées plus tard, en 1918, avec la loi 5657.

Pour fermer la triade américaine des pays de traditions agraires (sans compter le Brésil, dont nous explorerons l'histoire à partir de la Partie II de ce travail), les États-Unis sont placés comme les précurseurs dans le continent. La première réglementation contre les mauvais traitements, la « Tyranny or Crueltie » dans le Massachusetts, met le pays dans une position un peu isolée des autres sur la chronologie. Cette loi date de 1641.

« No man shall exercise any Tyranny or Crueltie towards any brute Creature which are usuallie kept for man's use' and the second required resting cattle during transport : If any man shall have occasion to leade or drive Cattel from place to place that is far... so that they be weary, or hungry, or fall sick, or ... [lame], Il shall be lawful to rest or refresh them, for a competent time, in any open place... »²⁶.

Il faut cependant rappeler que le premier pays au monde à avoir adopté une loi de protection était l'Irlande, six ans avant la norme du Massachusetts, en 1635. Cette année-là, le parlement irlandais adopta le « An Act against Plowing by the Tayle, and pulling the Wooll off living Sheep »²⁷.

²⁵ «La tauromaquia y sus vaivenes en el Uruguay » [en ligne], *El País*, 7 de maio de 2017. [Consulté le 03/03/2017]. Disponible sur : <https://www.elpais.com.uy/informacion/tauromaquia-vaivenes-uruguay.html>

²⁶ Linda KALOF, *Looking at animals in human history*, Londres : Reaktion, 2007, p. 125.

²⁷ Ibid.

En tout cas, un changement plus large n'a été institué aux États-Unis qu'au XIXe siècle, avec diverses lois régionales contre les mauvais traitements dans les années 1820, la fondation de la première société protectrice en 1866 (*l'American Society for the Prevention of Cruelty to Animals* de New York) et la création de *The American Anti-Vivisection Society* (en 1883 à Philadelphie).

Ces sociétés fondées aux quatre coins du monde étaient fondamentales pour la réglementation de l'utilisation des animaux, à une époque où ils cohabitaient intensément dans l'espace urbain avec les humains. On peut dire que si la naissance de ces mouvements était au XIXe siècle et au début du XXe siècle, c'était définitivement dans les années 1970 que leur maturation s'est produite. En particulier dans les pays anglophones (Angleterre, États-Unis, Australie), poussés par le développement des droits civils et de l'éthologie, l'étude scientifique du comportement des espèces animales qui individualise les êtres et qui nous prouve des choses auparavant inimaginables (les vaches font de l'amitié, les chimpanzés ressentent de la jalousie et de la honte, les poules ont une notion d'avenir, les pieuvres utilisent des outils pour construire leurs abris, des fourmis traitent leurs compagnes amputées dans des luttes contre les termites, etc.²⁸).

C'est à cette époque que le concept de « spécisme » animal est apparu. Ce courant consiste en une attribution de valeurs qui classe l'homme en tant que créature supérieure par rapport à d'autres espèces, lui donnant le droit de tuer et d'exploiter certains types d'animaux. Elle est subdivisée en deux fronts: le premier est celui de l'anthropocentrisme, qui place l'homme au centre de l'univers, et le second est le spécisme électif, qui sélectionne certaines espèces à discriminer.

Cette théorie, qui questionne la raison pour laquelle on protège un type d'animal et on tue un autre, a été conçue par le psychologue Richard D. Ryder et popularisée dans les années 1970 par le philosophe Peter Singer dans le livre *Animal*

²⁸ Karin HUECK et Eduardo SZKLARZ, « Por que ainda maltratamos os animais? » [en ligne], *Superinteressante*, 24 janvier 2018. [Consulté le 10/03/2018]. Disponible sur : <https://super.abril.com.br/ideias/esta-na-hora-de-acabar-com-a-escravidao-dos-bichos/>.

Liberation, qui est à ce jour une sorte de bible pour beaucoup de mouvements de protection.

Ryder dit que tous les êtres qui ressentent la douleur méritent les droits de l'homme: « Le spécisme et le racisme ignorent ou sous-estiment les similitudes entre le discriminateur et ceux qui sont discriminés »²⁹.

Il utilise la notion de « painism » pour défendre que nous devrions nous concentrer sur les individus plutôt que sur les races, les nations ou les espèces, et que nous pouvons même traiter les espèces différemment, mais leur souffrance doit toujours être considérée de la même manière que la nôtre.

« So we can treat different species differently, but we should always treat equal suffering equally [...] We treat the other animals not as relatives but as unfeeling things. [...] The simple truth is that we exploit the other animals and cause them suffering because we are more powerful than they are. »

À l'origine de ce mouvement, il y a l'idée que, à l'exemple de ce qui est arrivé aux hommes et aux femmes noirs au XIXe siècle, les animaux asservis à ce jour par une industrie omniprésente (de l'alimentation, habillement, divertissement, cosmétique, pharmacie, etc.) devraient eux aussi avoir leurs libertés, à travers d'un processus d'abolition.

Dans *La Libération Animale*, Peter Singer déclare que « cette tyrannie a provoqué et provoque encore des douleurs et des souffrances, comparables seulement à celles résultant de siècles de tyrannie des humains blancs sur des humains noirs. La lutte contre cette tyrannie est une lutte aussi importante que toutes les causes morales et sociales préconisées ces dernières années ».³⁰

Au Brésil, ce type de travail scientifique, plus militant, pour ainsi dire, est arrivé au milieu des années 90, mené principalement par des juristes tels qu'Edna Cardozo

²⁹ Richard RYDER, « All beings that feel pain deserve human rights » [en ligne], *The Guardian*, 6 août 2005. [Consulté le 28/12/2018]. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/uk/2005/aug/06/animalwelfare>

³⁰ Peter SINGER, *La Libération Animale*, Paris : Grasset, 1993, p. 6.

Dias (auteur de la première thèse de doctorat qui a défendu les statuts de sujets de droit pour les animaux, en 2000), Laerte Fernando Levai (qui a introduit les premières actions civiles publiques contre le massacre cruel des animaux dans les abattoirs, les animaux de cirque et les expériences sur les animaux, et a proposé la première action pénale contre les organisateurs de rodéos à partir de 1996) et plus récemment Daniel Braga Lourenço.

Ce qu'ils soutiennent est que, alors que les pays comme la France et l'Angleterre traitent les animaux comme des êtres vivants, la loi brésilienne les voit toujours comme des objets. Professeur à l'UFRJ, Daniel Braga Lourenço a consacré sa thèse de doctorat à ce sujet. Il explique que la législation du Brésil vient de la tradition romaine-germanique, qui, en matière de loi matérielle, reste encore dans la dichotomie « personne-chose ».

Une « personne » était une entité capable de porter des droits subjectifs, tandis qu'une « chose » n'était qu'une entité subordonnée aux droits subjectifs de quelqu'un. Pour Braga, exactement comme cela se passait avec les esclaves, les animaux sont prisonniers « dans un espace de non-existence, où ils sont traités de la même manière que les objets inanimés, et la possession et l'utilisation des propriétaires sont garanties à des fins strictement économiques »³¹.

En ce qui concerne les œuvres dites non militantes, on peut citer l'étude de l'histoire de l'animal, qui s'est dégagée de l'histoire des Mentalités, dans les années 1980. Les premiers chercheurs à s'intéresser à ce thème étaient les médiévalistes, comme Robert Delort, dont le sujet d'intérêt était l'étude des fourrures, et Michel Pastoureau, qui étudie la symbolologie des couleurs et des animaux.

Mais si l'étude de l'histoire des animaux est récente dans le monde, on peut dire qu'au Brésil, elle n'a même pas atteint l'âge adulte. Les premières œuvres pouvant être classées dans ce domaine remontent aux années 2000. L'une des plus grandes

³¹ Daniel BRAGA LOURENÇO, « Escravidão, exploração animal e abolicionismo no Brasil » [en ligne], *Pensata Animal*, année 1. [Consulté le 15/11/2017]. Disponible sur : www.academia.edu/1888839/Escravidão_exploração_animal_e_abolicionismo_no_Brasil

références dans ce champ est la thèse de doctorat de l'historien Nelson Aprobato Filho, soutenue à l'Université de São Paulo (USP) en 2007.

Dans « O couro e o aço: sob a mira do moderno - : a 'aventura' dos animais pelos 'jardins' da Paulicéia, final do século XIX / início do XX », le chercheur fait une histoire sociale de la ville de São Paulo, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Il relate, par exemple, le rôle des animaux dans le processus de modernisation de la ville durant cette période de transformations urbaines, scientifiques, technologiques et socioculturelles.

L'historien utilise des documents littéraires et iconographiques, des lois municipales, des rapports des maires, des périodiques, pour montrer, par exemple, la substitution de l'utilisation des ânes et des chevaux qui tiraient les chariots par les tramways électriques ; les politiques publiques visant à exterminer les milliers de chiens de la ville, comme politique d'assainissement ; et le début de la préoccupation scientifique pour la préservation de certaines espèces sauvages.

Regina Horta Duarte peut être considérée avec Aprobato Filho comme l'une des précurseurs de l'histoire brésilienne de l'animal. Professeur à l'Université fédérale du Minas Gerais (UFMG), elle a publié plusieurs textes depuis l'an 2000 sur l'histoire environnementale et la biologie dans la Première République. Le Darwisme au Brésil, les animaux de cirque, et la protection des oiseaux au début du XXe siècle figurent parmi ses thèmes de recherche.

Également attachée à l'UFMG, Natascha Stefania Carvalho de Ostos est une autre historienne qui fait des recherches sur le monde animal, cette fois dans les décennies 1920 et 1930, avec des magazines publiés par des entités qui ont lutté contre la maltraitance. Elle a passé son post-doctorat à l'UFMG, étudiant les relations entre l'homme et l'animal dans une perspective historique et philosophique.

C'est, finalement, à partir de ce chaudron d'idées que nous allons dans les prochains chapitres analyser l'évolution de la pensée animale au Brésil.

4. Présentation des sources et méthodologie d'analyse

Saisir comment les hommes du XIXe siècle et du début du XXe siècle, voyaient les animaux et ce qu'ils pensaient de l'idée de les protéger est une tâche qui peut s'avérer complexe. Notre objectif n'a jamais été de faire une analyse littéraire - qui peut parfois être fantasmée - de cette relation. Par conséquent, dès le début de nos recherches en novembre 2017, l'idée était d'utiliser les journaux archivés dans la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro, la plus grande d'Amérique latine et la septième du monde, pour essayer de tracer des lignes de pensée communes.

La première période choisie pour commencer notre recherche a été les trois premières décennies du XIXe siècle. Et ceci pour une raison simple. À la différence des territoires coloniaux voisins, la publication de tout matériel imprimé apportant des informations (y compris des livres et des brochures) était interdite par la Couronne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'échange formel d'opinions écrites qui atteindrait un public plus large.

Comme nous l'expliquerons plus loin, dans la partie contextualisant de cette période, l'arrivée de la famille royale portugaise en Amérique en 1808 a donné naissance à la *Gazeta do Rio de Janeiro*, journal de la presse royale et donc favorable au gouvernement³². Au même moment (trois mois plus tôt pour être exact) et clandestinement, le *Correio Braziliense* est apparu. C'était un journal produit à Londres, qui, pour être indépendant, présentait un plus grand échange d'idées.

En 1821, la censure royale prend fin, faisant apparaître des dizaines de journaux, la plupart contre la domination portugaise³³. Et c'est justement à cause de cette plus grande liberté d'opinion, notamment à travers des lettres (réelles ou fictives, écrites par les éditeurs eux-mêmes), que cette période a été la première à nous

³² Le décret du 13 mai 1808 disait : « Seront imprimés exclusivement toute la législation et papiers diplomatiques émanant de n'importe quelle division de mon service royal, et toutes les œuvres peuvent être imprimées, étant entièrement la propriété de son gouvernement et de l'administration du même Secrétariat ». IN : « Imprensa Brasileira: Dois Séculos de História » [en ligne], *Associação Nacional de Jornais (ANJ)*. [Consulté le 15/07/2018]. Disponible sur : <http://www.anj.org.br/impressao-brasileira-dois-seculos-de-historia-2/>

³³ « Uma história marcada por censura e resistência » [en ligne], *Observatório da Imprensa*, [Consulté le 28/06/2018]. Disponible sur : http://observatoriodaimprensa.com.br/entre-aspas/uma_historia_marcada_por_censura_e_resistencia/

intéresser. C'est grâce à cet outil que nous avons pu saisir l'image de l'animal selon le colon de l'époque et dans quelle mesure cette image a changé en raison de toutes les transformations physiques et comportementales apportées par la cour portugaise.

De manière concrète, nous avons utilisé l'outil de recherche numérique des anciens journaux de la Bibliothèque Nationale (<https://bndigital.bn.gov.br/hemeroteca-digital/>), dans les bases de données des trois premières décennies du XIXe siècle. Comme il n'y avait pas de mouvement de protection des animaux pendant cette période, nous avons utilisé le mot-clé « animal » pour analyser tous les articles liés à cette fenêtre temporelle, déposés sur la plateforme mentionnée ci-dessus.

De tous les textes trouvés pendant cette période, nous soulignons dans le chapitre « L'utilitarisme de l'animal-machine dans la cour « civilisatrice » de D. João VI - 1800-1830 » environ 20 articles. Il est évident, comme nous l'accentueront plus tard, que ces points de vue ne peuvent pas être généralisés, car: 1. certains de ces articles sont des répliques de ce qui s'est passé en Europe³⁴ et 2. la grande majorité des colons ne pouvaient même pas lire³⁵.

Grâce aux lectures parallèles sur la manière dont les mouvements de défense des animaux se sont développés en Europe, nous avons constaté que dans de nombreux cas, il y a eu un croisement de ces groupes en question avec d'autres organisations qui militaient pour la libération des esclaves. Par conséquent, la prochaine période de notre recherche est devenue évidemment l'espace du temps où la loi Áurea a été déclarée au Brésil (1888), date contemporaine à l'établissement des premières lois contre les mauvais traitements (1886) et à la formation de la première association de protection des animaux (1895).

³⁴ À cette époque, l'Europe était le miroir de la manière dont les colons « civilisés » devaient se comporter.

³⁵ Il suffit de rappeler que le recensement de 1906, donc début du siècle XX, indiquait un analphabétisme de 74,6% au sein de la population brésilienne. Helena M. BOMENY, « Quando os números confirmam impressões: desafios na educação brasileira » [en ligne], Rio de Janeiro : *Centro de Pesquisa e Documentação de História Contemporânea do Brasil* (FGV), 2003. [Consulté le 05/02/2018] Disponible sur : cpdoc.fgv.br/producao_intelectual/arq/1354.pdf

Nos recherches se sont déroulées de la même manière que nous l'avons décrit précédemment, des années 1880 aux années 1920-30. Cependant, en plus du mot « animal », nous avons préféré utiliser les mots-clés « protectora dos animaes » (orthographe portugaise utilisée à l'époque) et de petites variations de ces mots. Ce choix nous a permis de mieux cibler les articles qui avaient un lien direct avec le sujet d'étude.

Notre analyse de cette période peut être vue à partir du chapitre « Entre le sarcasme, le discrédit et le soutien: la protection des animaux dans les journaux - 1890 à 1920 ». Malgré les dates fixées dans le titre, nous nous permettons parfois de montrer quelques histoires des décennies précédentes (1880-90) et suivantes (1920-30), que nous considérons comme emblématiques dans un certain sens. Avec cela, nous avons choisi 43 articles à analyser.

Enfin, pour récupérer l'histoire du lion Marrusko, pris comme exemple de l'utilisation des animaux sauvages au début du XXe siècle, nous nous sommes servi de son propre nom (mots-clés: « Leão Marrusko ») dans le moteur de recherche de la Bibliothèque nationale. Nous avons trouvé un total de 17 articles liés au sujet, qui racontent partiellement l'histoire du félin au Brésil. Ainsi, nous ajoutons plus de 80 articles analysés dans ce travail.

Et, finalement, pour que tout cela ait un sens, nous avons effectué d'autres recherches parallèles, avec d'autres mots-clés, pour récupérer des histoires cruciales pour ce mémoire, comme par exemple le dernier texte de José do Patrocínio, publiée dans *O País*³⁶. Pour des raisons de droit d'auteur, la Bibliothèque nationale ne dispose pas de quelques journaux archivés nécessaires à nos recherches. Pour cette raison, nous avons également utilisé les archives privées du journal *O Estado de São Paulo* et les archives du Arquivo Público do Estado de São Paulo³⁷, sans lesquelles il serait impossible d'obtenir les articles du *Diário Popular*, par exemple.

³⁶ Nous avons également effectué des recherches liées à l'incident de la brique, aux magazines spécifiques lancés au début du XXe siècle, aux accidents impliquant des animaux, aux abattoirs, etc.

³⁷ Site internet de l'Arquivo do Estado de São Paulo : <http://www.arquivoestado.sp.gov.br/site/>

Partie II

5. Contextualisation dans une perspective de long terme – L'utilitarisme de l'animal-machine dans la Cours « civilisatrice » de D. João VI (Colonie et 1800 à 1830)

Entre novembre 1807 et mars 1808, ce qui était improbable devint concret, et la logique du temps, peut-être la plus stable de toutes les mesures, fut renversée. Comme l'explique l'historienne Laura de Mello e Souza, dans le texte « A Fuga dos Braganças », l'horloge s'est « arrêtée » pendant deux mois, pendant la période où la famille royale portugaise se trouvait au milieu de l'océan Atlantique. La reine Dona Maria I, ses fils, ses petits-enfants et plusieurs fonctionnaires de la couronne fuyaient Lisbonne sous la menace des armées napoléoniennes qui pénétraient en territoire portugais et qui avaient déjà emprisonné la royauté espagnole. À la fin du voyage, l'horloge a été soumise à encore une autre subversion : maintenant, elle était revenue en arrière.

« Ils ont trouvé bizarre les vêtements, étrangers à la mode européenne; la vétusté et le désordre de la ville, dans tous ses aspects différents des capitales connues; l'absence du confort qui en Europe gagnait même les classes moyennes; l'atrophie de l'espace public sans cafés, bibliothèques, clubs, journaux... D'une certaine façon, on revenait au passé, après avoir plané hors du temps pour deux mois. »³⁸.

C'est devenu une urgence, en particulier à Rio de Janeiro, où la famille royale s'était installée, que l'horloge revienne à son état « normal ». C'est pour cela que, dès le début du XIXe siècle, on observe une grande révolution de coutumes et de pratiques pour accueillir plus de 276 nobles, deux mille fonctionnaires royaux, 700 prêtres, 500 avocats, 200 médecins et, après la fin de la guerre napoléonienne, de 4 à 5 mille militaires³⁹. Certains historiens comme Luiz Felipe de Alencastro estiment

³⁸ Laura de MELLO E SOUZA, « A Fuga dos Braganças – novembro 1807 – março 1808 », Séminaire d'Histoire des Mondes Ibéroaméricains (SEHIMII), Framespa, le 11 décembre 2017.

³⁹ Luiz Felipe de ALENCASTRO, « Vida privada e ordem privada no Império », in Fernando A. NOVAIS, *História da Vida Privada no Brasil 2*, São Paulo: Companhia das Letras, 1997, p. 12.

qu'au moins quinze mille portugais se sont installés à Rio de Janeiro durant cette période. D'autres affirment que ce chiffre était en réalité beaucoup moins élevé.

En tout état de cause, cette tendance des nouveaux arrivants a créé des besoins et des demandes et, par conséquent, a stimulé les flux économiques d'une zone adjacente à Rio de Janeiro. Le sud du Minas Gerais, par exemple, élargit son agriculture et remplit le rôle important d'approvisionnement de la capitale, tandis que le Rio Grande do Sul et les corrals de San Francisco fournissent des mules et du bétail à la capitale.

Mais, avant d'entrer dans l'analyse de la vision que l'homme du début du XIXe siècle avait sur les animaux, nous aussi nous autoriserons à tourner les aiguilles de l'horloge pour parler de cette relation dans l'Amérique portugaise. À la fin du XIXe siècle, la colonie avait presque la même population que le Portugal (2 931 000 en 1801, contre 3 à 4 millions de personnes, respectivement) et, malgré toutes les similitudes qu'elle maintenait par rapport à la métropole, on souligne surtout leurs différences gigantesques.

On pourrait citer le choc des cultures entre les européens, les africains et les indigènes; le flux intense des personnes dans l'un contre la stabilité démographique dans l'autre; la migration d'un système féodal vers le salariat en Europe à l'opposé de l'esclavage des Amériques. Cependant, nous allons nous concentrer ici sur l'omniprésence des animaux. Ils se trouvaient littéralement partout dans la colonie. Et nous ne parlons pas seulement de leur utilisation dans les chars à bœufs, du bétail qui représentait le moteur des *engenbos*⁴⁰, des mules et des chevaux utilisés dans le transport, des animaux de ferme utilisés pour l'alimentation, les vêtements et la fabrication d'ustensiles domestiques

Les *sertanistas*⁴¹ de São Paulo, par exemple, ne connaissaient les chevaux qu'au XVIIIe siècle, mais vivaient de la manière la plus intense possible avec la faune sauvage de la région. Grâce aux registres des voyageurs de l'époque, nous savons, par exemple,

⁴⁰ Dispositif destiné à la fabrication du sucre.

⁴¹ Des hommes qui entraient à l'intérieur de la colonie, à la recherche d'or et d'esclaves indigènes.

qu'ils laissaient des plantations où ils passaient et qu'ils complétaient leurs repas avec la chasse aux cerfs, aux pacas, aux canards, aux perdrix et aux capybaras.

En 1754, le comte d'Azambuja a quitté le port d'Araritagiba (aujourd'hui la ville de Porto Feliz, sur les rives du Tietê, à l'intérieur de São Paulo) pour assumer le gouvernement du Mato Grosso. Grâce à leurs récits de voyage, nous savons que les paulistes préparaient des singes de différentes manières. Accueilli par un habitant local, le comte a refusé, par exemple, un dîner exotique basé sur « la moitié d'un singe et quelques fourmis », ce qui, selon son hôte, était « la chasse la plus délicate dans les bois environnants ». Et encore que « les fourmis étaient si savoureuses, une fois cuites, qui ne se comparaît pas même au meilleur beurre de Flandres. »⁴².

Mais la base de la nourriture était la farine de manioc et la viande séchée dans tout le territoire colonial⁴³. Les premières têtes de bétail ont voyagé du Portugal à Capitania de São Vicente (São Paulo) et à Pernambuco, entre 1534 et 1535 respectivement, par les mains de Dona Ana Pimentel et Martim Afonso de Sousa. C'était au Nordeste, cependant, que se situait le premier point de développement de l'élevage, peu après l'arrivée des portugais en Amérique du Sud. Ils ont été aidés par l'abondance des pâturages, par le fleuve São Francisco et par le relief sans barrières naturelles⁴⁴. La force des bovins était indispensable à l'exploitation des sucreries, qui étaient à leur tour d'une importance fondamentale pour la couronne portugaise et leurs projets d'expansion de la canne à sucre.

Le sommet du développement de l'élevage dans le Nordeste a eu lieu au XVIIIe siècle, lorsque la région contenait des centres peuplés de Maranhão à Bahia. C'est aussi grâce à la canne à sucre que le bétail a été poussé à l'intérieur du pays, élargissant les frontières connues de l'homme du passé. Une charte royale de 1701

⁴² Laura DE MELLO E SOUZA, « Cotidiano e vida privada na América Portuguesa » in Fernando A. NOVAIS, *História da Vida Privada no Brasil 1*, São Paulo: Companhia das Letras, 1997, p. 42-67.

⁴³ Pendant l'occupation néerlandaise, la morue, le poisson séché et le lardon ont été ajoutés au menu, entre autres ingrédients. Ibid., p. 64 et Leila MEZAN ALGRANTI, p. 125-128.

⁴⁴ Melhem ADAS, *Panorama Geográfico do Brasil*, São Paulo: Moderna, 1983, in Antonio NIVALDO HESPANHOL et Jodenir CALIXTO TEIXEIRA, « A trajetória da pecuária bovina brasileira », Presidente Prudente : *Caderno Prudentino de Geografia*, 2014, p. 27-29.

interdisait d'élever du bétail à moins de dix lieues de la côte, une bande de terre réservée aux *engenhos*⁴⁵.

Avec le réveil de l'activité minière à Minas Gerais, une industrie prometteuse du cuir, de la viande et du lait a été également développée. Au sud, synonyme d'élevage bovin dans l'imaginaire des brésiliens, les premiers bovins ont été introduits par les prêtres jésuites lors des missions près du fleuve Uruguay. Selon Medeiros Neto (1970), le troupeau brésilien au XVIIe siècle était 1.500.000 têtes de bétail. Et en 1793, le Rio Grande do Sul vendait déjà à l'étranger (Portugal, Afrique et domaines portugais dans les Indes) 13 000 arrobas de *charque* (viande salée et séchée à l'extérieur), chiffre qui a bondi à 600 000 arrobas au début du XIXe siècle. Il fallait beaucoup de kilos de viande séchée pour nourrir les esclaves et les affranchis de la colonie portugaise.

La chère soupe au poulet n'était offerte qu'en cas de maladie, comme le rapporte le propriétaire de la Fazenda Brejo do Campo Seco dans le « Livro da Razão », une sorte de journal du XVIIIe siècle qui retrace la vie quotidienne locale. Dans les dossiers, il se plaint d'avoir eu un coût de 1280 réis avec deux visiteurs qui sont tombés malades à son domicile⁴⁶.

Mais si l'homme était le prédateur de l'animal sauvage, l'animal sauvage était aussi un prédateur pour l'homme. Des effrayants jaguars et serpents aux minuscules tiques, puces, araignées, moustiques et larves, une multitude d'animaux constituait une menace constante. Au cours de la journée, il fallait se défendre.

Le capitaine-général Rolim de Moura raconte dans ses rapports qu'il était nécessaire de se secouer fréquemment pour faire tomber les araignées qui montaient sur son corps; effrayer la « *porcariada* et la *bicharada*⁴⁷ » qui entraient dans son canoë; et se résigner aux piquûres de moustiques, qui provoquaient d'énormes démangeaisons. Sur le Rio Pardo, il était d'usage de tuer jusqu'à trois serpents par jour, qui nageaient

⁴⁵ José Bernardo de MEDEIROS NETO, *Desafio à Pecúária Brasileira*, Porto Alegre:

Editora Sulina, 1970, in Antonio NIVALDO HESPANHOL et Jodenir CALIXTO TEIXEIRA, « A trajetória da pecúária bovina brasileira », Presidente Prudente : *Caderno Prudentino de Geografia*, 2014, p. 27-29.

⁴⁶ Laura DE MELLO E SOUZA, *op. cit.*, p. 42-67.

⁴⁷ Saleté (en référence aux animaux) et plusieurs animaux (*bichos*).

jusqu'aux bateaux. Au cours de la nuit, c'était au tour des fourmis de ne pas donner de répit et de ronger des chaussettes de lin, des robes et tout ce qu'elles pouvaient trouver sur leur chemin⁴⁸.

Dans un autre enregistrement, celui de l'expédition d'Ararituaba à Iguatemi en 1769, un groupe de 700 personnes a été contraint de se diviser entre hommes et femmes. Attaqués par des tiques, ils ont été forcés de se déshabiller et de frotter des boules de cire ou du bouillon de tabac sur leurs corps pour se libérer de la peste.

Parfois, cette relation homme-animal passait par des démonstrations de domination à travers des spectacles de divertissement, comme dans les campements de Chuí en 1752, où le commissaire portugais Gomes Freire de Andrade avait l'habitude de promouvoir des « soirées » avec la présentation des « caboclos, des *chinas*, des alligators et des tigres »⁴⁹.

À d'autres moments, la relation traversait le surnaturel, ce qui a probablement justifié le nombre des abus qui devaient se produire quotidiennement. Les constitutions de l'archevêché de Bahia, par exemple, condamnaient les déchirés du catholicisme qui pratiquaient la sorcellerie autochtone, africaine ou européenne, citant entre autres la prédiction de l'avenir sur la base des chansons et des envolées d'oiseaux ou des voix d'autres animaux⁵⁰.

De toute évidence, ces interdictions n'ont pas fonctionné. La préhistoire du syncrétisme brésilien comprend également l'histoire d'une religieuse, résidente du monastère de Santa Clara do Desterro en 1758, qui été adepte des sorcelleries venant de Guinée. Alitée, la sœur Maria Teresa Josefa a été assistée trois fois au couvent par Teresa Justina, une femme noire qui chantait et mettait le pied dans le crâne d'un

⁴⁸ Ibid. p. 49-51.

⁴⁹ *Cabloco* est le métis d'européen blanc et d'amérindien et *chinas* sont l'équivalent du genre féminin. Elles ont été appelées ainsi à cause de leurs yeux obliques, qui ressemblaient aux caractéristiques physiques des asiatiques. Ibid., p. 69.

⁵⁰ Ibid., Luiz MOTT, « Cotidiano e vivência religiosa : entre a capela e o calundu », p. 193.

bélier, pour conjurer tous les maux présents⁵¹.

Les tribunaux de l'inquisition ont des centaines d'autres histoires de pratiques de rites maléfiques, telles que des alliances avec le diable, scellées avec des relations sexuelles impliquant des personnages, qui étaient parfois des hommes, parfois un « animal immonde, d'autres chiens, des chèvres ou des chevreau, d'autres cheval »⁵². Cela est le portrait de l'animal dans le Brésil colonial : utile, mais aussi menaçant, impur, démoniaque, barbare, proie et prédateur, dans un temps antérieur à notre période d'étude et qui peut expliquer de nombreux comportements que nous allons expliciter dorénavant.

Mais en revenant à horloge des années 1800, nous pouvons dire que l'une des marques de cette période de l'arrivée de la famille royale portugaise en Amérique est précisément l'apparition de la presse, à travers laquelle nous analyserons les différents points de vue de l'homme de cette époque par rapport à l'animal. Le premier journal qui a circulé en Amérique portugaise était le *Correio Braziliense*, fondé le 1er juin 1808 par Hipólito José da Costa Pereira Furtado de Mendonça.

Né dans la Colônia do Sacramento (aujourd'hui l'Uruguay, alors territoire de la couronne portugaise), il a étudié à l'Université de Coimbra; a été persécuté par l'inquisition, accusé de diffuser la franc-maçonnerie; et s'est exilé en Angleterre, où il a écrit le journal jusqu'en 1820⁵³. De l'autre côté de l'océan Atlantique, et quelques mois plus tard, le 10 septembre 1808, la *Gazeta do Rio de Janeiro* est apparue. Produit par la presse royale, il joue le rôle du journal officiel de la cour Johannine au Brésil⁵⁴.

Dans les deux décennies suivantes, le nombre de journaux produits sur le sol

⁵¹ Ibid., p. 200.

⁵² Ibid., p. 208.

⁵³ Andréa SLEMIAN, « História do Brasil – Dom João VI » [en ligne], *Cursos Livres da Univesp TV*, 19 janvier 2012. [Consulté le 16/05/2018]. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=syXf3WHQRPM&list=PLDB77AFD6CB51012F&index=15>

⁵⁴ La première typographie brésilienne est arrivée à bord du Medusa, l'un des navires qui a amené la famille royale au Brésil. Sur ce sujet, voir « Imprensa Brasileira: Dois Séculos de História » [en ligne], Associação Nacional de Jornais (ANJ). [Consulté le 15/07/2018]. Disponible sur : <http://www.anj.org.br/imprensa-brasileira-dois-seculos-de-historia-2/>

brésilien, avec les objectifs les plus divers et dirigés vers différents types de public (pro-gouvernement, contre gouvernement, en portugais, en français, indépendantiste, commercial, politique, littéraire, médecin, etc.), fait la collection de périodiques atteindre 50 au milieu de 1825.

Il est intéressant de noter que les informations relatives aux animaux publiées dans la *Gazeta do Rio de Janeiro* ont un ton plus utilitaire, avec des annonces de vente de chevaux et de boeufs, de charrettes, d'*engenhos* à traction animale, de terres et d'esclaves. Pendant ce temps, les textes qui remplissaient les pages du *Correio Braziliense* avaient un caractère plus diversifié, la plupart du temps suspendu à un intérêt scientifique, qui provenait beaucoup plus de la curiosité du fonctionnement de cette « machine » vivante que de la préservation ou des questionnements des actions humaines liées aux animaux.

Le journal, écrit à Londres et diffusé clandestinement au Brésil⁵⁵, annonçait des démonstrations, des découvertes et des publications d'œuvres (telles que le travail du naturaliste JG Dalyell ou le Reece's Chemical Guide, « une vision de la chimie animale expliquant les lois et les fonctions de structure animée »⁵⁶). En 1811, par exemple, Mr. Regnier a conçu un appareil appelé dynamomètre, qui montrait la force des chevaux à travers un cadran avec des aiguilles⁵⁷. Deux ans plus tard, le journal annonçait les conclusions de la Royal English Society sur les utilisations de la graisse des oiseaux, en soulignant les différences entre les animaux vivant dans les zones fertiles et arides.

Mais il y a aussi de la place pour des discours plus élaborés. En 1815, le journal publie quelques « leçons » de phrénologie du physicien allemand Johann Gaspar

⁵⁵ La censure royale a interdit la diffusion des journaux jusqu'en 1821. « Uma história marcada por censura e resistência » [en ligne], Observatório da Imprensa, [Consulté le 28/06/2018]. Disponible sur :: http://observatoriodaimpresa.com.br/entre-aspas/uma_historia_marcada_por_censura_e_resistencia/

⁵⁶ Correio Braziliense, Londres. Ambas na edição 12, de 1814 (<http://memoria.bn.br/DocReader/700142/9229> e <http://memoria.bn.br/DocReader/700142/9071>)

⁵⁷ Correio Braziliense, Londres. Edição 7, de 1811 (<http://memoria.bn.br/DocReader/700142/4753>); edição 10 de 1813 (<http://memoria.bn.br/DocReader/700142/7176>).

Spurzheim dans la section de Littérature et de Sciences⁵⁸. Ces analyses basées sur le crâne et le cerveau sont le résultat de ses travaux en Europe et ont été traduites en portugais. Entre réflexions sur le corps humain, l'esprit et les sentiments, il compare les hommes et les animaux. Nous avons sélectionné des passages curieux qui parlent du deuxième groupe:

« L'amour pour la progéniture » serait beaucoup plus développé chez les singes et les noirs, qui sont « amis de leurs enfants ». L'organe de courage ou la propension au combat est présent parmi les héros et les guerriers, situés derrière l'oreille. Par conséquent, les chiens et les chevaux, qui ont un grand espace entre les oreilles, seraient toujours « prêts à se battre ».

L'organe de destruction se trouve dans une projection du crâne sur les oreilles. « Cette propension purement animale se manifeste souvent chez les enfants qui s'amuse à tuer ou à tourmenter les mouches, les chats ou d'autres animaux. ». Pour donner un exemple, le physicien cite les « bouchers », qui satisfont « leurs désirs de détruire la vie; des marchands qui payaient les bouchers pour tuer les bœufs; des hommes qui cassent des tables, des chaises, des lunettes, des chandeliers ... ».

En parlant de l'organe de bienveillance (entre les yeux et les oreilles), Spurzheim dit que ces sentiments sont communs à tous les animaux. « Jusqu'à présent, aucun système philosophique n'a été proposé, qui indiquerait suffisamment la ligne de démarcation entre les hommes et les brutes. Les animaux ont toutes les facultés primitives des philosophes, de la perception, de la mémoire, du jugement et de l'imagination: certains les ont refusés à ces derniers; mais ils rêvent comme les hommes, donc ils imaginent. »

Et encore que les animaux ont un langage naturel, alors que celui de l'homme serait artificiel (« il y a eu des chiens ayant connu jusqu'à trois langues »), et qu'ils réfléchissent, ont de la raison et de la compréhension, mais dans une mesure inférieure. Pour lui, les hommes sont affectés par les mêmes sentiments que les «

⁵⁸ « Abstracto das demonstrações do curso de leituras do Dr. Spurzheim, sobre o Systema Physiognomico do Dr. Gall », *Correio Braziliense (Londres)*, 1815, édition 16, p. 48-67. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/10402>

animaux bruts », mais ils doivent être gouvernés par les facultés les plus nobles présentes uniquement chez les humains.

Les hommes en qui « l'animal est petit » se conforment aux lois et principes divins. C'est-à-dire que « la base de toute action morale consiste à soumettre toutes les facultés animales aux facultés humaines: l'homme doit diriger et l'animal exécuter les fonctions ». Et enfin, il suggère « d'améliorer l'espèce humaine », en stimulant les mariages entre ceux qui ont peu d'animaux et beaucoup de facultés humaines. Cependant, aucun « animal inférieur » n'a la faculté de rectitude, de conscience, de ce sentiment particulier qui sépare le juste et l'injuste, lois, selon le physique, fondées par un seul législateur, Jésus-Christ.

Comme on peut l'observer, la phrénologie de dr. Spurzheim distinguait des compétences qui pouvaient être communes ou différentes pour les hommes, les femmes, les enfants, les noirs, les blancs et les animaux. Cependant, les qualités les plus nobles, telles que l'éloquence, les nombres et la poésie, étaient toujours réservées aux hommes blancs, parfois même à une nationalité spécifique (cas de l'organe de la connaissance et de la perception: « les français se distinguent par cette brillance »).

Certaines caractéristiques humaines sont reconnues chez les animaux, telles que l'amour de la progéniture, la capacité d'imagination ou même le langage, mais jamais la rectitude qui « rapproche l'homme de Dieu ». Dire que les chiens seraient toujours disposés à se battre révèle peut-être comment ils ont été vus par les humains de cette époque et à quel point la relation de ces animaux avec les humains était éloignée, un lien qui serait profondément réduit dans les siècles suivants.

Une autre observation est que, pour tuer des bœufs, il fallait disposer d'un organe de destruction le plus pointu, ce qui montre que cette activité, même au XVIIIe ou au XIXe siècle, n'était pas vue de manière si naturelle ou automatique, au moins parmi les classes les plus intellectualisées. Comme nous l'avons vu au chapitre « État de la question », l'historien Pierre Serna parle dans le livre *L'animal en République* sur la cruauté présumée des enfants, des bouchers et des « sans-culottes ».

Au milieu de tant d'articles avec une fonction utilitaire, il est intéressant de voir la publication d'études scientifiques (même s'elle nous semblent très contradictoires aujourd'hui). Cela montre un intérêt à éduquer les lecteurs et peut-être à expliquer une grande partie de ce qui s'est passé dans la vie quotidienne de la colonie.

Au moment de cette publication, ces notions étaient très modernes et seraient prises très au sérieux par l'Angleterre victorienne. Nonobstant, il ne faut pas oublier que, bien que ces idées occupaient une place importante et spatialement grande dans les pages de ce journal qui s'adressait à un public colonial « brésilien », elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion générale de la société locale, composée surtout de personnes qui ne pouvaient même pas lire.

La relation entre la grande majorité des personnes et les animaux et, par conséquent, leur perception, était celle que nous avons décrite au début de ce chapitre. Une relation de service (forgée au labeur quotidien avec les animaux de la ferme) ou encore de la peur et de la défense contre les animaux sauvages. Ce qui ne rend pas l'arrivée de ces concepts de phénologie au Brésil, rapporté par un citoyen originaire de la colonie et expatrié à Londres, moins intéressant.

D'autres nouvelles d'outre-mer continuaient à arriver dans les Amériques, telles que l'invention du charbon animal⁵⁹ et des expériences menées par des vivisectionnistes sur des animaux, publiées dans le premier journal médical du Brésil: o *Propagador das Sciencias Brasileiras*⁶⁰. Sur leurs pages, on trouve des rapports dans lesquels une partie de leurs cerveaux (ou ils blessaient leurs yeux, leurs oreilles, etc.) ont été retirés pour tester leurs mouvements et leurs équilibres⁶¹.

⁵⁹ Le charbon animal, extrait de l'os de bovin et utilisé pour affiner et blanchir le sucre, a été breveté par Louis Constant, en 1812. Il y a plusieurs registres sur de la presse à propos de cette invention au cours des trois premières décennies du XIXe siècle, comme par exemple cet article : À l'ancienne. *L'Echo de l'Amérique du Sud : jornal Politique, Commercial et Litteraire (RJ)*, 1828, édition 64. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/702404/258>

⁶⁰ Lancé en 1827 à Rio de Janeiro, à l'initiative des français Pierre François Plancher (éditeur) et de Joseph-François Xavier Sigaud (médecin), le magazine n'a duré qu'un an. Voir Joffre. M. REZENDE, *À sombra do plátano: crônicas de história da medicina*, São Paulo: Editora Unifesp, 2009, p. 385-387.

⁶¹ À l'ancienne. Joseph-François Xavier SIGAUD, *Propagador das Sciencias Médicas (RJ)*, 1827, édition 2. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/701262/427>

Mais ce qui est intéressant à noter, c'est qu'au fur et à mesure que le nombre de journaux augmente, il est possible d'identifier la formation d'une pensée locale (ou d'un échange d'idées), différente de la reproduction des articles qui provenaient de l'Europe, comme on peut le vérifier dans les premières années du journalisme brésilien.

Et en même temps que les animaux étaient utilisés jusqu'à épuisement de leurs dernières forces, pour la première fois, on observe quelques démonstrations de sympathie et de compassion. Le numéro 140 du journal *Abelha Pernambucana* (1830) portait une lettre d'un lecteur indigné qui avait assisté à l'assassinat de plusieurs animaux sur une place publique et qui demandait des réponses au procureur de la Câmara de Olinda⁶².

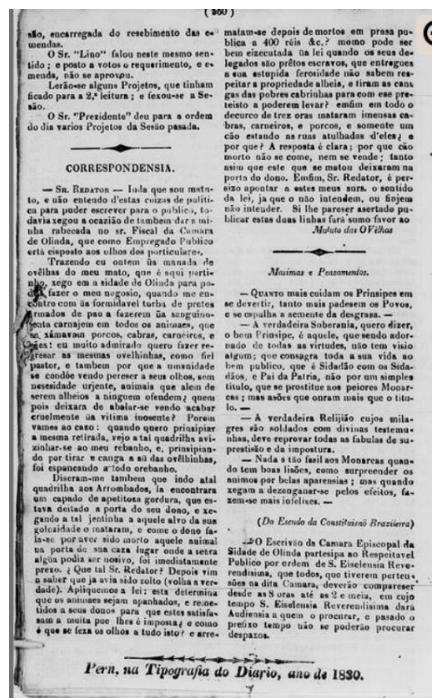
Signé sous le nom de Matuto das OVêlhas, l'auteur de la lettre raconte qu'il emmenait ses moutons dans la ville d'Olinda lorsqu'il est tombé sur « une formidable bande de noirs armés de bâtons, faisant un carnage sanglant sur tous les animaux, qui étaient cochons, chèvres, moutons et chiens ». Il continue: « Moi, très surpris, je veux ramener les mêmes petits moutons, comme un berger fidèle, et aussi parce que l'humanité est émue en voyant périr sous leurs yeux, sans besoin urgent, des animaux qui, en plus d'être étrangers, n'offensent personne. Qui, alors, est capable de ne pas s'affecter en témoignant d'avoir vu tuer cruellement une victime innocente ? ».

Evidemment, il n'était pas seulement scandalisé par le carnage. Après avoir raconté que le groupe a tué un animal castré qui se trouvait à la porte de sa maison (donc, il avait un propriétaire) et que certains des malfaiteurs ont été arrêtés par les autorités et puis libérés, le pasteur argumente que la loi actuelle dit que les animaux trouvés sans propriétaire devraient être collectés et retournés après qu'une amende ait été perçue. Par conséquent, il y avait également une révolte résultant du non-respect de la protection de la propriété privée, ce qui l'affecterait directement en tant que berger.

⁶² Matuto das OVêlhas, « Correspondência », *Abelha Pernambucana (PE)*, 1830, édition 140. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/772631/542>

Dans le cas de cet abattage sur une place publique qui aurait duré trois heures, certains animaux auraient encore été vendus pour 400 réis. Et il demande: pourquoi au milieu de tant de chèvres, de moutons et de cochons, il n'y avait qu'un seul chien mort, laissé devant la porte de son propriétaire? « La réponse est claire, car un chien mort n'est ni mangé ni vendu. ».

Si l'y avait de la sympathie pour les animaux, cela n'a pas été démontré par les personnes à la peau noire à qui l'auteur se réfère comme « les noirs et les esclaves, qui livrés à leur férocité stupide, ne savent pas respecter les propriétés des autres. ». Cela prouve non seulement son racisme, mais aussi la théorie selon laquelle sa préoccupation pour l'animal concernait plus la protection de la propriété qu'une possible compassion.



Dans la même année (1830), également au Pernambuco, *O Cruzeiro* citait quelques cruautés faites par le commandant de Moxoto, Manuel Siqueira. En plus d'amener des noirs au « tronco⁶³ » pour d'anciennes querelles personnelles et de torturer des indigènes, il a attendu des jours pour tuer une vache qui lui avait auparavant désobéi. L'embuscade avait été armée à côté d'un réservoir d'eau, où est

⁶³ Structure en bois où les esclaves et les criminels étaient punis.

apparu « l'innocent animal pour étancher sa soif, accompagné de son petit veau »⁶⁴.

Mais le document le plus intéressant de cette époque sur le traitement des animaux est une lettre de sept pages envoyée par un lecteur au *Correio Braziliense* en 1819⁶⁵. Dans le texte, l'auteur, qui utilise le pseudonyme « Un vieux portugais », prend la défense de la famille royale portugaise pour protéger l'honneur d'un prince que nous supposons être D. Pedro I⁶⁶. À cette époque, une brochure en portugais circulait à Londres, dénigrant la réputation du souverain, qui avait des inclinations qui « dégénèrent de l'humanité, qui distingue la maison de Bragança ».

La notice disait que le prince royal était pris avec un plaisir particulier « dans des spectacles de férocité, comme les abattoirs et les corridas » et qu'il avait l'habitude de punir sévèrement les chevaux, « en se tenant debout [...] lorsqu'il les guide ». A partir de ce moment, l'auteur de la lettre commence à justifier leurs actions en expliquant qu'il reconnaît que les « courses de taureaux, si anciens et si communs aux espagnols, devraient être proscrits, comme impropres aux nations qui cultivent des vertus douces et pacifiques, qui constituent l'ornement principal de l'homme. Mais pouvons-nous peut-être caractériser légèrement comme un être humain dégénéré de l'humanité cet homme qui regarde, ou même se plaît, dans ces spectacles? Ou il sera permis [...] de jeter une tache si laide sur le caractère de notre prince comme s'il était le premier [...] à trouver le goût et la complaisance en eux. »

Il continue en disant que même l'homme « le plus sensible et avec un meilleur cœur » trouve « un bonheur momentané dans les spectacles de cruauté » et que dans le « plaisir » de la corrida entre « l'admiration pour l'habileté du torero », la « ruse de l'animal pour attaquer et se défendre », « l'intérêt sympathique [...] pour le premier, lorsqu'il atteint la victoire, prenant la vie de son concurrent » et « la satisfaction

⁶⁴ « Correspondência », *O Cruzeiro (PE)*, 1830, édition 269. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/778440/1101>

⁶⁵ « Um português velho », « Correspondência », *Correio Braziliense (Londres)*, 1819, édition 22. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/16452>

⁶⁶ Dans la lettre, l'auteur mentionne que le prince était marié. D. Miguel I, l'autre fils de D. Joao VI, s'est marié seulement en 1851, à l'âge de 48 ans. D. Pedro I a épousé Maria Leopoldina le 13 mai 1817, deux ans avant la publication de ce document en question.

intérieure, dont jouit notre cœur, par une loi impérieuse de sa nature, quand il se sent agité par des commotions fortes et véhémentes. ».

L'auteur affirme que « l'homme austère, qui condamne ces spectacles comme barbares » est le premier à contempler un naufrage et à « observer avec plaisir » et de loin les combats de deux armées, « avec des milliers d'hommes noyés dans le sang ». Et demande: « Qui va dire [...] que les garçons sont naturellement cruels, car ils maltraitent les petits oiseaux et les animaux qui tombent en leur pouvoir, pour juste après verser des larmes sur le mal qu'ils ont fait? Qui caractérisera comme dégénéré des sentiments d'humanité l'homme le plus sensible, qui s'amuse avec les plaisirs de la chasse⁶⁷, où il a y souvent la lutte des animaux innocents et toujours la mort de certains? ».

Il se plaint également de l'accusation selon laquelle le prince aurait décrit avec enthousiasme la mort d'un taureau, faisant rougir de honte la princesse et les courtisans silencieux pendant que le roi reprenait son fils. L'auteur du pamphlet « s'aventure à pénétrer avec une témérité hardie dans les secrets du cœur de la princesse et nous déclare avec un étrange amusement les sentiments les plus intimes de S. A. R sur le prince, son mari. [...] »

Et il continue, justifiant l'accusation que son altesse royale punit sévèrement ses chevaux. « Le cheval, bien que docile, a souvent besoin de punition sévère, pour suivre l'enseignement et obéir au commandement. Criminaliser le chevalier comme cruel et supposer ses penchants dégénérés, parce qu'il emploie les moyens propres à son art, c'est certainement une injustice suprême. »

Quand l'auteur parle de ses impressions de courses de chevaux ou de corridas, « impropres à des nations qui cultivent des vertus douces et pacifiques », il exprime un sentiment qui, comme nous le verrons plus tard, devient très présent dans le dernier quart du XIXe siècle. C'est l'idée que l'on doit faire preuve de compassion envers les animaux, beaucoup plus pour montrer comment les hommes ne sont pas des barbares (et donc différents de ces êtres « inférieurs »), que par pure consternation

⁶⁷ Monopole de l'aristocratie en France avant 1789.

pour la douleur des autres êtres vivants. C'était urgent civiliser le colon.

En fait, ce projet de civilisation était beaucoup plus vaste et touchait divers secteurs de la société. La conviction que l'empire brésilien dominerait le monde un jour, devenant le successeur de l'Europe⁶⁸, a accru la volonté de polir et d'éduquer la société (esclavagiste, rurale et analphabète). Ce désir a été nourri par des intellectuels et des écrivains des années 1840 – avec, par exemple, le mouvement des « Letras Pátrias ». Les fondateurs de cette organisation pensaient que leurs textes étaient une « contribution patriotique à l'entreprise civilisatrice pour laquelle ces lettrés se disent missionnés, sans oublier la défense des vertus du catholicisme »⁶⁹.

Le début du XIXe siècle était un moment très propice à la croissance de ces idées, comme explique Sébastien Rozeaux : « Ce mythe s'inscrit dans une temporalité euphorique, lorsque l'Empire brésilien émancipé et uni autour du jeune empereur Pedro II peut enfin prétendre incarner cet empire constitutionnel et chrétien destiné à dominer le monde, ou tout au moins les Amériques. ». Il « témoigne de la croyance collective des intellectuels et des élites politiques des années 1840 dans les vertus de la politique de civilisation et de centralisation mise en œuvre depuis 1837 »⁷⁰.

Deux décennies plus tard, en 1857, ce même empereur, D. Pedro II, a prononcé un discours à l'Assemblée générale des députés qui montre qu'il avait confiance que le Brésil atteindrait ce niveau de progrès un jour.

« La tranquillité qui règne dans tout l'Empire est l'un des résultats de la politique, qui a fait pénétrer dans les esprits des brésiliens la conviction que, à l'ombre de nos

⁶⁸ Prophéties de l'écrivain jésuite portugais Antonio Vieira (1608 – 1697), au XVII e siècle, ont fait croire aux écrivains romantiques que « l'Empire brésilien (émancipé depuis 1822) serait ce 'Cinquième Empire' portugais et chrétien destiné à dominer un jour le monde ». Sébastien ROZEAUX, « Les prophètes du 'Cinquième Empire', des intellectuels au service de l'Empire », in Olivier COMPAGNON et Diogo CUNHA, *Les intellectuels et le politique au Brésil (XIX e - XX e siècles)*, Limoges : Lambert-Lucas, 2016, p. 29-47.

⁶⁹ Sébastien ROZEAUX, « La revue Minerva Brasiliense (1843-1845) et la fondation des Letras Pátrias au Brésil », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], n° 50, 2015. [Consulté le 15/07/2018]. Disponible sur : <http://rh19.revues.org/4832>

⁷⁰ ROZEAUX, loc. cit., « Les prophètes du 'Cinquième Empire', des intellectuels au service de l'Empire »

institutions, observées avec fidélité, nous avancerions avec assurance et gloire sur le chemin du progrès et de la civilisation. »⁷¹.

Revenant à la question des animaux, bien qu'elle fasse partie du discours des philosophes tels que Jeremy Bentham et Jean-Jacques Rousseau encore au XVIIIe siècle, cette perception de ne pas nuire à quelqu'un simplement car aucun être sensible ne mérite de souffrir n'était pas si répandue. Même parce que le discours contraire, celui de l'animal irrationnel, qui ne pense pas, ne ressent pas, ne « mérite » pas, était aussi très imprégné dans les rouages de la vie coloniale.

Dans les journaux du début du XIXe siècle, on peut trouver dans des articles sur divers sujets une influence directe du rationalisme cartésien du XVIIe siècle. Une lettre publiée dans le numéro 11 du *Correio Braziliense*, en 1813, qui défend la position de la famille royale en faveur du vaccin⁷², en est un exemple. Le texte rejette certaines critiques qui ont circulé à cette époque, affirmant que le roi du Portugal et du Brésil était en quelque sorte opposé à cette mesure préventive. Ironiquement, l'auteur cite les « gale, *tinhas*⁷³ et immenses maladies de peau » qui dévastent le Portugal et se moque, en parlant du singe qui est « l'imitation aveugle de l'automate, croyant davantage dans les journaux que peut-être dans le credo »⁷⁴.

Nous trouvons également dans les articles du début des années 1800 d'autres déclarations qui reflètent une image de l'animal encore très primitive, remplie de préjugés à une époque où l'éthologie (étude du comportement animal) ne songeait même pas à naître. On peut citer, par exemple, des phrases comme « aucun animal n'est doté de cette disposition pour faire des échanges », ce qui « n'appartient qu'aux hommes »⁷⁵.

⁷¹ Dom Pedro II, 1977, Falas do trono desde o ano de 1823 até o ano de 1889, Brasília : Instituto Nacional do Livro. In : Ibid.

⁷² « Anti-impostor », « Carta ao redactor sobre a innocuação da vacina », *Correio Braziliense (Londres)*, de 1813, édition 11. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/8415>

⁷³ Infection fongique.

⁷⁴ En référence claire à l'animal-machine de Descartes.

⁷⁵ « Origem da Riqueza Nacional », *Correio Braziliense (Londres)*, 1816, édition 17. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/12720>

Ou même que toute intelligence « jusqu'à présent est limitée uniquement à la psychologie de l'homme ». En dépit de cette affirmation, l'auteur poursuit en disant : « Mais il est vrai, et il convient de noter, que chacune des familles du règne animal offre un nouvel ordre d'intelligence à la science. Et cela enrichirait, sans doute, la psychologie avec la découverte de nouveaux êtres, le philosophe qui décrirait avec plus de précision et de douceur, que ce qui a été fait jusqu'à ce moment, certaines des immenses variétés d'être sensibles, que l'observateur attentif contemple dans les différentes classes d'animaux qui peuplent l'univers. »⁷⁶.

Ce que l'on peut affirmer avec une certaine sécurité est que l'arrivée de la cour portugaise à Rio de Janeiro a accéléré le sentiment que la colonie devait être civilisée. La manière dont on traitait les animaux, bien sûr, n'était pas l'enjeu principal. L'esclavage, par exemple, était une question beaucoup plus urgente, ainsi comme celle de donner des airs européens à la société locale. Cependant, au cours du siècle, la question des animaux gagnera progressivement son propre territoire.

L'édition 34 de *L'écho de l'Amérique du Sud* (1827), journal publié en français à Rio de Janeiro, rapporte qu'une société anglaise avait fait une offre au gouvernement local pour couvrir le marécage qui se trouvait entre les quartiers de la Cidade Nova et São Cristovão⁷⁷. Le projet d'amélioration comprenait également l'ouverture d'un canal à la mer, la plantation d'arbres, l'ouverture d'une promenade et de nouveaux revêtements. À la fin, le journaliste commémore l'investiture du nouveau chef de la police, qui a promis de renforcer la surveillance afin que les habitants ne puissent plus voir dans « les rues et les places les chevaux et autres animaux morts, comme, par exemple, dans la Rue du Lavradio, l'une des plus belles de la ville ». Ce qui signifie, bien sûr, qu'il n'était pas rare de trouver des carcasses dans la capitale brésilienne de l'Empire⁷⁸.

⁷⁶ Silvestre Pinheiro FERREIRA, « Preleções Philosophicas sobre a Theoria do Discurso da Linguagem, a Estetica e Diceosina, e a Cosmologia », *Correio Braziliense (Londres)*, 1816, édition 17. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/12857>

⁷⁷ « Intérieur », *L'écho de l'Amérique du Sud : journal politique, commercial et littéraire (RJ)*, 17 octobre 1827, édition 34. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/702404/135>

⁷⁸ La déclaration d'indépendance du Brésil a eu lieu le 7 septembre 1822.

Dans la ville de Salvador, à Bahia, la situation n'était pas différente. Selon le *Grito da Rasão*⁷⁹, l'une des principales raisons de mécontentement en 1824 était la rivière des Tripas, un cours d'eau, comme son nom l'indiquait, infesté de tous les types des restes de l'abattoir local.

L'auteur de l'article demande que le bétail *baiano* soit examiné avant d'être tué, comme l'a ordonné l'empereur à Rio de Janeiro. Il affirme avoir été témoin du dépouillement de vaches et de bœufs malsains et demande au responsable du corral de faire attention au nettoyage des abattoirs, qui sont « parsemé de crasse et d'insectes ». Enfin, il demande que « sur cela ne soit pas allongée la viande, qui reçoit nécessairement des principes de corruption et de petits vers qui ne donnent certainement pas un bon goût et qui gâchent la santé de la population ». En conclusion, l'auteur sollicite de « désamorcer le cours de la rivière des Tripas ».

Cela était le début d'un tollé populaire en réponse à une propagation de maladies, d'insectes, de rats, des mauvaises odeurs et de boyaux qui constituaient le paysage de la région depuis le XVIIIe siècle. Cette solution ne viendra qu'en 1849, avec l'agrandissement, le nettoyage et la couverture du canal d'eau de pluie de la rivière des Tripas et, en 1852, lorsque l'abattoir sera transféré à Barbalho, situé dans la zone rurale de la ville. Cet endroit était déjà utilisé par les conducteurs de troupeaux de la région pour récupérer les forces du bétail, après un long voyage jusqu'à l'arrivée à Salvador⁸⁰.

En fait, les problèmes liés à la consommation de viande (résidus, absence de lieux appropriés pour l'abattage, etc.) ont commencé à se multiplier dans les grandes villes depuis l'arrivée de la famille royale en Amérique portugaise. Comme nous l'avons dit plus tôt, la base alimentaire de la colonie a été pendant trois siècles de la viande sèche provenant des états du Nord et du Sud, sans compter évidemment les

⁷⁹ « Extracto do diário do governo do Rio de Janeiro nº 43 », *Grito da Rasão (BA)*, 1824, édition 15. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/749931/85>

⁸⁰ Selon la Superintendência do Matadouro Público, recueillies dans le mémoire du master de Rodrigo Freitas Lopes, l'abattoir de Salvador a tuait entre 400 et 500 animaux par semaine, en 1866. Rodrigo Freitas LOPES, *Nos currais do matadouro público: o abastecimento de carne verde em Salvador no século XIX (1830-1873)*, Mémoire de master, histoire, Salvador : Universidade Federal da Bahia, 2009.

animaux sauvages qui étaient chassés. Dans son séjour à Rio de Janeiro entre 1808 et 1818, le marchand anglais John Luccock a noté que « les aliments les plus courants » étaient « de la viande séchée ou le *charque*, importée de Rio Grande, de la farine de manioc et des haricots »⁸¹.

En raison des difficultés de stockage, la viande « verte », comme on appelait la viande fraîche, n'a été intégrée au menu brésilien des familles les plus aisées qu'avec le flot de nouvelles coutumes introduit par la cour du Portugal. Ces tendances ont été également démontrées dans les livres de recettes du XIXe siècle, où prédominaient le bœuf, puis le veau, l'agneau, le porc, la volaille, le dindon, le gibier et les oiseaux sauvages. Selon *O Cozinheiro Nacional*, le deuxième livre de gastronomie édité au Brésil par la maison d'édition BL Garnier⁸² : « La viande de la vache est indispensable pour la cuisine et offre un nombre varié de pièces, chacune ayant un emploi particulier, qu'un cuisinier expérimenté reconnaît d'un seul coup d'œil. »⁸³.

L'abattage se faisait souvent de manière informelle. Vers la fin du XIXe siècle, on peut voir, à travers des articles publiés par la presse, comment les premiers abattoirs de Rio de Janeiro et de São Paulo ont été structurés et comment la situation était précaire, malsaine et cruelle pour les animaux, même dans les installations plus « modernes » qui ont commencé à apparaître.

Le peintre français Jean-Baptiste Debret, qui a vécu au Brésil entre 1816 et 1831, a laissé un enregistrement qui montre à quel point une boucherie pouvait être indigeste et malsaine à partir du début du XIXe siècle. Il dit :

« Au Brésil, comme en Italie, il y a une grande consommation de saindoux et de porc. De façon que nous trouvons dans plusieurs quartiers isolés de la ville de Rio de Janeiro des abattoirs de porcs. Mais un ordre sanitaire ordonne que les provisions

⁸¹ Mariana CORÇÃO et Cilene RIBEIRO, « O consumo de carne no Brasil: entre valores socioculturais e nutricionais », Demetra: *Alimentação, Nutrição & Saúde*, 2013, n° 8, p. 425-438.

⁸² Son auteur est inconnu, ainsi que la première date de publication. (Quelques auteurs estiment que c'était vers 1870.

⁸³ Dernière édition du livre: Carlos Alberto DÓRIA et al., *O Cozinheiro Nacional*, São Paulo: Editora Senac São Paulo, 2008. In: Mariana CORÇÃO et Cilene RIBEIRO, « O consumo de carne no Brasil: entre valores socioculturais e nutricionais », Demetra: *Alimentação, Nutrição & Saúde*, 2013, n° 8, p. 425-438.

des boucheries soient renouvelées deux fois par jour, la première à 8h et la seconde entre 18h et 19h. Nous voyons un grand nombre de troupeaux de porcs arriver dans la ville, amenés depuis une grande partie de la province de São Paulo, mais surtout depuis le comté de Curitiba, district encore plus favorable à l'alimentation de ces animaux, car ses vastes plaines sont parsemées de forêts de pins, dont les arbres gigantesques donnent des bouquets de pignons de pin d'un pouce et demi de circonférence chacun, fournissant en abondance une substance farineuse qui ressemble à la fois au goût et à la saveur du marron [...].

De toutes les boutiques de la capitale, celle du boucher de porc est la plus dégoûtante, à la fois par l'odeur rance qui s'en dégage et par le lard éparpillé partout, en arrivant à salir le seuil de la porte d'entrée. Le boucher représenté ici, habillé comme ses confrères avec une robe en calicot et portant des chaussons, coupe un morceau de lardon qui, en lanières vendues séparément, constituera la base du repas modeste d'un citoyen ayant peu de moyens. Un petit garçon noir, *moleque*, était certainement en charge de ce type d'achat, mais la femme noire avec une main sur le comptoir fera un achat somptueux d'un morceau de porc, un cadeau du citoyen le plus riche. »⁸⁴.

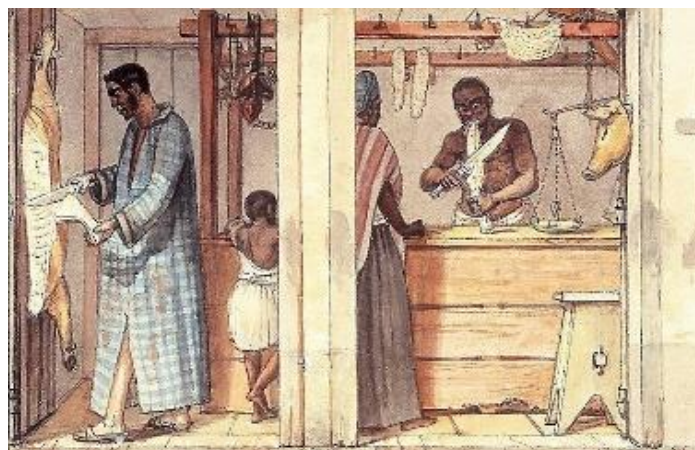


Figure 1 Jean-Baptiste Debret, "Açougue de carne de porco" (1835) Litografia sobre papel, 25,7x20,6 cm

Pour conclure notre découpage des trois premières décennies du XIXe siècle,

⁸⁴ Julio BANDEIRA et Pedro Corrêa do LAGO, *Debret e o Brasil - Obra completa*, Rio de Janeiro: Capivara, 2008, p. 195.

nous ne pouvons pas ignorer, même s'il nous manque une analyse plus approfondie, l'utilisation de la figure de l'animal (et de ses attributs) pour désigner les humains et autres objets. Une référence qui valait même pour les noms de plusieurs journaux, tels que *A Cigarra* (MA), *Abelha do Itaculumy* (MG), *Abelha Pernambucana* (PE), *O Macaco Brasileiro*, *O Mosquito Brasileiro* (MG), *O Papagaio* (RJ), *O Poraque* (RJ). Tous ces publications sont présentes dans la collection de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro, publiés entre 1820 et 1830.

« Âne couvert par la peau d'un lion », « taupe clandestine », « hibou nocturne », « faucon sacré » qui donne des vols de « chauve-souris »⁸⁵ étaient des recours littéraires utilisées par les journalistes et les lecteurs pour parler de leurs affections et de leurs désaffections. Dans l'édition 7 du journal *O Papagaio* (1822), par exemple, il y a une lettre amusante d'un lecteur qui, dans un texte humoristique, s'identifie comme un âne⁸⁶. Il fait référence au perroquet et au singe, qui, comme nous l'avons dit dans le paragraphe précédent, servaient d'inspiration pour nommer d'autres journaux du même temps.

Ces revues aux noms zoologiques se sont souvent défiées et se sont piétinées à travers leurs pages, envoyant des messages, des parodies et des coups, y compris sur leurs styles d'écriture⁸⁷. Un autre cas curieux est le Sabacu (un oiseau de la famille des Ardeïdés, qui vit dans des endroits inondés). Dans plus d'un journal, nous trouvons des citations de cet oiseau, comme s'il s'agissait d'une personnalité de l'époque.

Dans l'édition 68 du journal *Amigo do Povo* (PE), par exemple, l'éditorial moqueur dit que « cet animal plus triste que le *moxo*⁸⁸, plus laid que la chauve-souris, plus étonné que le hibou, plus puant que le *maritaca*, s'était enrôlé dans les « Drapeaux

⁸⁵ « O doutor das bixas », *O Amigo do Povo* (PE), 1829, édition 7. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/815861/29>

⁸⁶ « Correspondência », *O Papagaio* (RJ), 1822, édition 7. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/700495/28>

⁸⁷ Isabel LUSTOSA, « O Macaco Brasileiro: um jornal popular na Independência », *Revista USP*, São Paulo, n° 58, junho-agosto de 2003, pp 92 a 103.

⁸⁸ Oiseau de proie.

du *Farroupilhismo*⁸⁹ », faisant toute la compassion pour cet animal se transformer en haine⁹⁰.

Une fois dominés, dans les pages des journaux ou en dehors d'eux, les animaux jouaient des personnages qui ressemblaient à des bouffons de la cour. Que ce soit les alligators et les tigres qui animaient les dîners de Gomes Freire de Andrade au Chuí ou encore le petit âne qui a été recruté par un homme d'affaires du théâtre pour participer à un « excellent divertissement », en 1830. L'annonce dans le journal *O Cruzeiro*⁹¹ disait que le candidat devrait être assez gentil pour lui permettre de se raser.

Cela dit, nous utiliserons une fois de plus notre horloge pour raconter comment l'Amérique portugaise est passée de ce scénario que nous venons de décrire à un autre, un peu différent. Dans les chapitres suivants, nous parlerons de la naissance d'une pensée de protection des animaux, à partir des années 1880, et de ce que la société brésilienne a pensé de cette idée.

⁸⁹ Révolution du Rio Grande do Sul contre le gouvernement impérial de 1835 à 1845. Dans nos recherches, nous n'avons pas pu identifier de qui parlait le journaliste.

⁹⁰ « O cassador », « E o sabacú !! », *Amigo do Povo (PE)*, 11 septembre 1830, édition 68. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/815861/274>

⁹¹ « Avisos particulares », *O Cruzeiro (PE)*, 1830, édition 49. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/778440/1321>

6. Utiles, mais aussi immoraux, malsains et peu élégants: La naissance du mouvement de protection des animaux à la fin du XIXe siècle

Pour visualiser la vie quotidienne de São Paulo à la fin du XIXe siècle, il faut oublier l'image que le sens commun nourrit sur la ville, formée par les gigantesques gratte-ciels et par sa vocation de mégapole. À cette époque, São Paulo était une ville relativement petite⁹², avec des chars à bœufs et des animaux partout, rampant encore sur ce qui serait l'un des moteurs économiques les plus prospères du Brésil dans un avenir proche, l'industrie du café.

Malgré ces dimensions, les dirigeants de São Paulo avaient une certaine difficulté à organiser la ville. Depuis la publication de la Constitution impériale, en 1824, peu après la proclamation de l'indépendance, les villes se sont vues accorder un peu plus d'autonomie et ont été obligées de réglementer les activités menées dans leurs périmètres, ainsi que le comportement de leurs habitants⁹³. En cas de désobéissance, des amendes étaient infligées et, dans des situations plus graves, une peine de prison était prononcée. Les règles pourraient aller de l'interdiction de l'usage des vêtements indécents dans les rues à la taille des bâtiments, passant par la prohibition de punir les esclaves sur les voies publiques.

À São Paulo, les deux premières tentatives de mise en œuvre d'un *Código de Postura* ont échoué - la première étant jugée trop stricte (1873) et la seconde parce qu'elle était trop confuse (1875)⁹⁴. Enfin, en 1886, le libellé du code précédent a été affiné, d'autres règles ont été incluses et il était mis en œuvre avec succès. Il existe plusieurs journaux de l'époque qui montrent les personnes condamnées à payer des

⁹² Selon le recensement de 1872, São Paulo avait 30 000 habitants, nombre qui augmente à 65 000 en 1890 et 240 000 en 1900. Information de la Mairie de São Paulo. Disponible sur : http://smul.prefeitura.sp.gov.br/historico_demografico/1872.php

⁹³ Le titre 7, chapitre II, article 169 dit : « L'exercice de leurs fonctions municipales, la formation des ordres de la police, l'application de leurs revenus, et toutes leurs particularités et attributs utiles, seront édictés par une loi réglementaire ». http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constituicao24.htm

⁹⁴ « O primeiro Código de Posturas que vingou em São Paulo » [en ligne], *Diário do Comércio*, mars 2014. [Consulté le 17/02/2018]. Disponible sur : <http://50anosdetextos.com.br/2014/o-primeiro-codigo-de-postura-que-vingou-em-sao-paulo/>

amendes ou à purger une peine d'emprisonnement pour ne pas avoir respecté le nouveau règlement.

Au milieu de diverses normes, nous trouvons, pour la première fois au Brésil, une mesure qui punit les mauvais traitements infligés aux animaux⁹⁵. L'article 220 dit:

« Il est interdit à tout roulier, conducteur de char, conducteur de chariot, camion-citerne, etc. de maltraiter les animaux avec des punitions barbares et immodérées. Cette disposition s'applique également aux maréchaux-ferrants. Les contrevenants se verront infliger une amende de 10 \$ à chaque infraction. Les règlements de police assureront que les animaux des voitures, *tilburys* et *tramways* sont entretenus et maintenus dans un état de robustesse suffisant ».

Ainsi, au moins officiellement, la première préoccupation concernant l'intégrité physique des animaux est née - même si des punitions modérées étaient largement acceptées. Un fait curieux qui peut provoquer une réflexion est que ce Code en question a été écrit et mis en pratique deux ans avant l'abolition de l'esclavage au Brésil, décrétée en 1888.

Y aurait-il une réflexion et une autocritique du comportement de la société envers les groupes historiquement opprimés (noirs, femmes, animaux, etc.)? Ces mouvements ont-ils défendu les causes des uns et des autres? Ont-ils été provoqués pour corriger un comportement injuste d'un groupe par rapport à un autre, en pensant au bien-être des êtres en désavantage? Ou seraient-ils le fruit d'une quête anthropocentrique visant à satisfaire toutes les exigences nécessaires pour s'adapter au nouveau modèle de « l'homme civilisé » devant ses pairs? Nous essayerons tout au long de ce chapitre de rassembler des indices pour répondre à certaines de ces questions.

Mais avant d'entrer dans ce sujet, nous allons essayer de décrire le rôle des animaux qui ont circulé dans la ville à la fin du XIXe siècle. Dans sa thèse de doctorat

⁹⁵ Article 220, *Código de Posturas do Município de São Paulo*, 1886. [Consulté le 15/02/2018]. Disponible sur : https://archive.org/stream/CodigoDePosturasDoMunicipioDeSaoPaulo1886/cod_post_1886#page/n39/mode/2up

intitulée « O Couro e o Aço - Sob a mira do moderno : a « aventura » dos animais pelos jardins da Paulicéia »⁹⁶, l'historien Nelson Aprobato Filho dessine un São Paulo dont la bande sonore était dominée par le bruit des chars à bœufs, qui grésillaient lourdement dans les rues de la capitale. Avec deux ou quatre roues, tirés par des animaux dans tous les états de santé et guidés par des captifs qui portaient de longues cannes, avec des aiguillons sur la pointe, ils allaient et venaient avec du bois pour les fourneaux; légumes, fruits et viandes pour les marchés; fûts d'eau; et des planches, des poutres et des chevrons qui seraient vitaux pour cette ville en construction constante. Pour se faire une idée des chiffres, en 1883, il y avait environ « 300 chariots (à bœuf) habituellement utilisés pour transporter du bois entre Santo Amaro et São Paulo, 100 pour les bûches (*lenha*, pour brûler) et 37 pour la pierre de taille. »⁹⁷.

Avec les bœufs, les mules remplissaient la fonction importante de transport de personnes et de marchandises pendant toute l'époque moderne et partout en Amérique latine. Typiquement, les troupes étaient composées par un numéro qui varie entre 40 et 80 animaux – ce qui assurait le fonctionnement et la circulation de la nation, dans un trafic constant entre des états comme Goiás, Minas Gerais et Rio de Janeiro. Selon Caio Prado Júnior⁹⁸, « le fardeau d'une bête est habituellement de 7 à 8 arrobas dans les *capitanias* du sud », tandis que « la vitesse des troupes, qui n'est pas constante, est de 5 à 6 lieues par jour ».

En faisant la conversion, il est possible d'avoir une idée de la façon dont ces animaux ont été surchargés dans leurs traversées au Brésil. Selon le tableau de l'Embrapa, un arroba valait 15 kilos⁹⁹, ce qui signifie que chaque mule ou âne

⁹⁶ Nelson APROBATO FILHO, *O Couro e o Aço - Sob a mira do moderno : a « aventura » dos animais pelos jardins da Paulicéia*, Thèse de doctorat, histoire, São Paulo, Universidade de São Paulo (USP), 2006, 2 vol.

⁹⁷ Juergen Richard LANGENBUCH, *A estruturação da grande São Paulo - Estudo de Geografia Urbana*, Rio de Janeiro: Fundação IBGE, 1971, p. 114-115. In : Aprobato Filho.

⁹⁸ Caio Prado JÚNIOR, *Formação do Brasil contemporâneo*, São Paulo : Brasiliense, 1972. P. 226. In : Aprobato Filho.

⁹⁹ « Quanto vale uma arroba? » [en ligne], *Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária (Embrapa)*, 15 octobre 2012. [Consulté le 04/05/2018] Disponible sur: <https://cloud.cnpqg.embrapa.br/sac/2012/10/15/caros-amigos-estou-com-uma-duvida-referente-ao->

transportait environ de 105 kilos à 120 kilos sur le dos. En ce qui concerne la distance parcourue par jour, les valeurs deviennent un peu plus douteuses. Dans le cas des lieues impériales utilisées à l'époque, une unité équivalait à 4,8 kilomètres, ce qui signifie que les troupes marchaient de 24 à 29 kilomètres par jour.

Pour compléter la trilogie des animaux omniprésents dans les villes, il y avait aussi les chiens, qui, comme nous l'avons déjà mentionné dans la partie relative au début du XIXe siècle, étaient très différents de l'image actuelle du « meilleur ami de l'homme ». Avec ou sans maîtres, ils erraient partout, choquant une société qui cherchait à être de plus en plus civilisée, avec leurs puces et leurs croûtes, leurs manques de pedigree et leurs besoins physiologiques et sexuels, qui étaient rassasiés dans tous les coins des rues et sans la moindre pudeur.

Et, comme le rappelle Aprobato, contrairement aux vaches, aux chèvres et aux mules, les chiens, ces « fardeaux esthétiques, moraux et sanitaires » ne représentaient aucun retour financier pour leurs maîtres, ce qui rendait leur salut moins défendable. La résolution 93, établie par le président de la province, João Theodoro Xavier, le 14 mai 1873, a déterminé le sacrifice de ceux qui ont été vus sans collier¹⁰⁰. En 1882, le conseil municipal a institué que les chiens errants trouvés dans les rues soient saisis et, s'ils ne sont pas réclamés, tués dans quatre jours¹⁰¹.

Au fil du temps, probablement pour faire face à une tâche sans fin, la Mairie de São Paulo a commencé à tuer les chiens instantanément, avec des boules de poisons qui laissaient les animaux se débattant avec des spasmes aux quatre coins de la ville. Ils ont été employés, comme nous le verrons plus tard, jusqu'en 1899.

« Les animaux, dans le cadre de la 'planification urbaine' de la ville, principalement par le biais de la législation municipale, deviennent une cible constante de 'persécution'. À de rares moments, cependant, ils étaient considérés comme des

peso-da-arroba-do-boi-no-site-da-fnp-consultoria-a-arroba-e-de-130kg-pv-e-no-dicionario-o-peso-refere-se-a-15kg-na-verdade-conto-vale-uma-arroba/

¹⁰⁰ Les chiens, les fous et les esclaves, Aprobato nous raconte, ne pouvaient pas être en liberté. Dans la loi de 1886, un article a été ajouté indiquant que les chiens de race devaient porter la marque de leur propriétaire, exactement comme le bétail et les esclaves. Nelson APROBATO FILHO, *op. cit.*, p. 129.

¹⁰¹ A l'exception des chiots de race, qui seraient achetés aux enchères. *Ibid.*, p. 113.

formes de vie qui peuvent être protégées et prises en charge. Plusieurs lois ont été créées avec l'intention manifeste d'éloigner, ou du moins de camoufler, par un contrôle intense, leur existence dans la ville. Des sites interdits pour la construction d'écuries à la création d'un zoo, en passant par le trafic de bétail sur l'avenue Paulista, des cochons dans les rues centrales, des publicités mises sur les dos des éléphants, etc., nous constatons, dans plus de mille références directes existant dans la collection de lois entre les années 1870 et 1940, l'importance que le sujet a acquis dans les lignes directrices des discussions du conseil municipal. Toute racine coloniale devrait être extirpée, ou pour le moins greffée. »¹⁰².

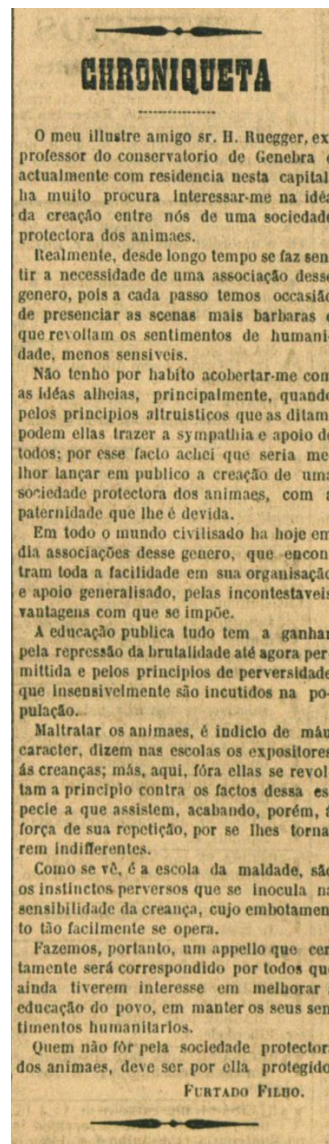
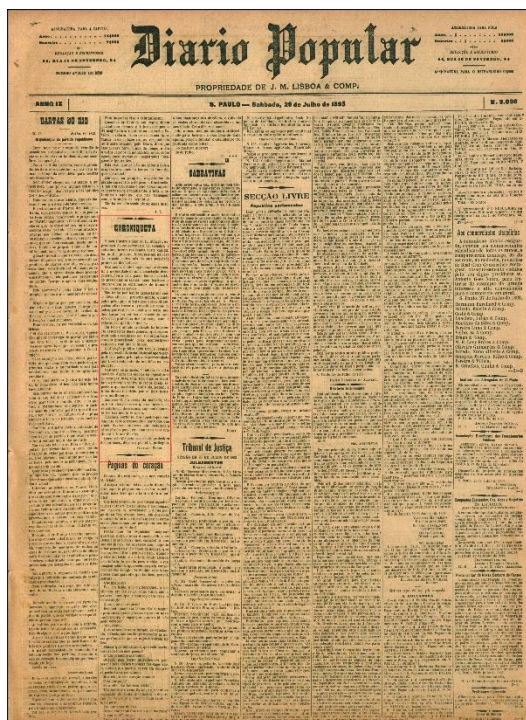
C'est dans ce scénario que naît le désir de protéger les animaux. Comme l'explique Angela Alonso, auteur de *Flores, Votos e Balas*, livre sur l'abolition de l'esclavage, un mouvement, pour exister, a besoin de mobilisation sociale, d'événements, d'adhésion de la population, entre autres. Dans le cas de l'organisation de la protection des animaux, le premier geste a été déclenché par une scène particulière qui s'est produite dans la ville de São Paulo en 1893.

Cette année-là, le musicien suisse Henri Ruegger, en marchant dans les rues de São Paulo, a rencontré un roulier qui cassait des briques sur la tête d'un cheval¹⁰³. Surpris d'apprendre qu'il n'y avait pas d'entités de protection des animaux au Brésil, il a envoyé une lettre de protestation au journal *Diário Popular*, qui a provoqué un article signé par le journaliste Furtado Filho. Dans le texte, il appelait la société de São Paulo à s'engager dans la création d'un groupe contre la maltraitance des animaux.

À la recherche des archives dans l'Arquivo Público do Estado de São Paulo, nous avons trouvé un article présenté en première page du journal *Diário Popular*, le samedi 29 juillet 1893.

¹⁰² Ibid., p. 117.

¹⁰³ Laerte Fernando LEVAI, « A luta pelos direitos animais no Brasil: passos para o futuro » [en ligne], *Revista Brasileira de Direito Animal*, jan-juin 2012, année 7, vol. 10, p. 175-187. [Consulté le 30/01/2018]. Disponible sur : <https://portalseer.ufba.br/index.php/RBDA/article/view/8402>



Dans l'article, le journaliste Furtado Filho raconte le souhait de l'ancien professeur du Conservatoire de Genève et habitant de la ville Henri Ruegger de créer un groupe pour protéger les animaux. Il affirme être le témoin de scènes « barbares, qui révoltent les sentiments de l'humanité » et lance l'idée d'organiser l'association.

Son premier argument pour justifier une telle organisation est que « dans tout le monde civilisé, il existe aujourd'hui des associations de ce genre », ce qui apporte « d'innombrables avantages ». En commençant par l'éducation publique, qui gagnerait à réprimer la brutalité. Dans l'article, le journaliste implique que les professeurs enseignent aux enfants que maltraiter les animaux est synonyme de mauvais caractère, mais cela ne fonctionne pas vraiment dans le quotidien. C'est-à-dire qu'à partir de cet article, nous pouvons observer que:

1. les actes de cruauté étaient courants; 2. La non-protection des animaux était directement associée à l'idée d'un homme barbare et non civilisé, et le Brésil ne pouvait pas continuer à appartenir à ce groupe; et 3. il y avait déjà un enseignement dans les écoles selon lequel un tel comportement n'était pas considéré comme normal ou idéal¹⁰⁴.

Furtado Filho termine en faisant un appel, « qui sera certainement entendu par tous ceux qui ont encore intérêt à améliorer l'éducation du peuple et maintenir leurs sentiments humanitaires ». Et il conclut: « qui n'est pas pour l'association de protection des animaux, doit être protégé par elle ». En d'autres termes, ceux qui n'adhèrent pas aux protecteurs seront « rétrogradés » à la qualité des animaux, ce qui à l'époque était synonyme d'irrationnel.

Deux ans plus tard, cette entreprise porterait deux fruits: la première association de protection du Brésil, União Internacional Protetora de Animais (UIPA)¹⁰⁵ et, quelques mois plus tard, une loi municipale plus détaillée, interdisant « tous les abus, mauvais traitements et tout acte de cruauté ou de destruction inutilement pratiqué contre les animaux en général. »¹⁰⁶.

Commençons par le deuxième élément. La loi municipale paulista 183, promulguée le 4 octobre 1895 par le président de la Câmara dos Vereadores¹⁰⁷ Pedro Vicente de Azevedo, réglementait les punitions modérées au nom de la science, ainsi que la mort ou l'extermination d'animaux « nuisibles ». Par ailleurs, les devoirs des propriétaires étaient également stipulés pour la première fois.

¹⁰⁴ « [...] destiné à former des citoyens, à développer des sentiments patriotiques, à transmettre des systèmes de valeurs ou à offrir le savoir nécessaire pour la libre pratique du citoyen dans la vie publique, la citoyenneté était enseignée », de la Révolution française. Cleber Santos VIEIRA, « Civismo, República e manuais escolares » [en ligne], *Revista Brasileira de História*, 2011, vol. 32, n° 63, p. 327. [Consulté le 03/08/2018]. Disponible sur : <http://www.scielo.br/pdf/rbh/v32n63/15.pdf>

¹⁰⁵ Malgré le mot « international » dans le nom, l'association a agi en tant qu'organisme d'assistance dans la ville de São Paulo, envoyant des informations par courrier à d'autres villes du pays également.

¹⁰⁶ Pedro Vicente de AZEVEDO, « Lei 183 - Prohibe os abusos e maus tratos contra os animaes em geral » [en ligne], 9 octobre 1895. [Consulté le 16/02/2018]. Disponible sur : <https://leismunicipais.com.br/a1/sp/s/sao-paulo/lei-ordinaria/1895/18/183/lei-ordinaria-n-183-1895-prohibe-os-abusos-e-maus-tratos-contra-os-animaes-em-geral>

¹⁰⁷ Le pouvoir législatif présent dans chaque ville du Brésil (conseil municipal).

Voici quelques exemples de ce qui a été interdit ou réglementé à São Paulo: utilisation d'outils pour stimuler ou corriger, comme des fouets et éperons; interdiction des « corrections » sur la tête et les pattes des animaux; des instruments en mauvais état pouvant blesser l'animal; admission des passagers sur les plateformes et les passerelles de tramway ou en nombre supérieur à capacité spécifié et supérieure aux forces des animaux; manque de loquet sur les chariots requis pour descendre les pentes; utilisation d'animaux boiteux, malades, blessés ou en état de faiblesse extrême; mutilation de toutes sortes (oreilles, queues, etc.); combats, « jeux ou amusements » publics avec des animaux; les conduire attachés à la queue des autres ou attachés par les pieds, la tête en bas ou dans une position qui pourrait leur causer des souffrances (il était également interdit d'utiliser des chiens non muselés pour les accompagner); la mort des animaux, même « nuisibles » et dangereux, par des moyens barbares et qui leur produisent des souffrances inutiles; l'abandon sans nourriture des animaux épuisés, malades, blessés, estropiés ou mutilés. Tout cela, avec une amende ou trois jours de prison qui, pour les récidivistes, augmentaient à huit jours de prison.

Même les animaux destinés à la nourriture devraient être abattus instantanément, évitant « tout ce qui pourrait les impressionner, les terrifier ou causer des souffrances inutiles et prolongées ». Ils ne pouvaient également être saignés qu'après avoir été complètement engourdis, et dépouillés juste après leurs morts. Les perdrix et les cailles étaient sur la liste des animaux qui ne pouvaient pas être chassés, ainsi que des insectivores et des animaux inoffensifs qui n'étaient pas utilisés par l'alimentation. Les pêcheurs ne pouvaient plus utiliser de la dynamite et des substances narcotiques.

Les animaux destinés aux expériences scientifiques de vivisection devraient être anesthésiés pour minimiser leurs souffrances. Les chiens dans les rues sans leurs propriétaires seraient rassemblés et tués instantanément, avec l'abolition « du processus barbare et dégoûtant des boules empoisonnées utilisées jusqu'à présent ». Les animaux domestiques devraient être nourris au moins toutes les 12 heures et traités lorsqu'ils étaient malades. Ils ne pouvaient pas travailler plus de six heures sans eau et sans nourriture. Ceux qui étaient transportés dans des wagons devraient avoir de l'eau et de la nourriture pour le voyage et être logés dans des compartiments aérés

et relativement spacieux. Les infractions constatées par un citoyen quelconque pourraient être portées aux agents de la mairie, de sorte que les mesures nécessaires soient prises.

Comme nous l'avons déjà dit, la deuxième conséquence de l'épisode impliquant le musicien suisse, le petit âne et le roulier est la création de la première association contre les mauvais traitements au Brésil, l'União Internacional Protetora dos Animais (Uipa). Établi le 30 mai 1895, l'organisation se composait de la crème de São Paulo, à commencer par le premier président du groupe. Fils d'un écossais avec une mère mineira¹⁰⁸, Ignacio Wallace de Gama Cochrane était surintendant de l'Obras Públicas de São Paulo, sénateur, fondateur de l'Institut Pasteur et de la Companhia Telefônica de São Paulo et avait encore dans son curriculum le fait d'avoir signé la loi Áurea, en tant que député.

Lors de l'assemblée générale de création de l'Uipa¹⁰⁹, Cochrane dit que les quelques lois qui existaient à l'époque sur les animaux étaient incomplètes et que même les règles établies n'étaient pas appliquées. Par conséquent, il a souligné dans son discours que l'un des objectifs de l'association était précisément d'aider à créer de nouvelles normes et de les faire respecter (comme nous le verrons plus loin, les lois de certains pays inspiraient les législations des autres et les articles sur des associations hors du Brésil étaient publiés dans les journaux nationaux).

Le président de la Société rappelle le discours de Lord Erskine en 1811 à la chambre haute de Londres, au nom des « êtres inférieurs de la création ». L'anglais, qui a défendu la justice pour les animaux victimes de mauvais traitements, de souffrances et de travail pénible, a eu un accueil peu chaleureux au parlement, avec des réactions sarcastiques et de protestation. Cochrane cite le « Martin's Act » ou « Act to Provent the cruel and improper treatment off cattle » (1822), qui est devenue la première loi de ce type votée au Royaume-Uni; la fondation de la « The Society for

¹⁰⁸ Personne née au Minas Gerais.

¹⁰⁹ Ignacio Wallace da Gama COCHRANE, « Assemblèa geral de instalação da associação em 30 de maio de 1895 » [en ligne], *União Internacional Protetora dos Animais*. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur : <http://www.uipa.org.br/assembleia-de-instalacao/>

the Prevection of cruelty to animals »¹¹⁰, le 6 juin 1824; et l'interdiction des corridas, combats de coqs et autres « spectacles barbares ».

Toujours dans le domaine des exemples, le président de l'UIPA énumère les : « Der Deutsche Thierschutz-Verein » (1841), Berlin ; « La Société Protectrice des Animaux » (1845), Paris¹¹¹ ; « La Société Gènevoise pour la Protection des Animaux » (1868), Suisse ; « La Sociedad Madrilená Protectora de los Animales y de las Plantas » (1874), Madrid ; « Sociedade Protectora dos Animaes » (1875), de Lisbonne¹¹² ; « La Sociedad Argentina Protectora de los Animales » (1881), Buenos Aires ; et aussi la société vénézuélienne, fondée en 1894, à l'initiative de l'épouse d'un ambassadeur brésilien (fait qui a des répercussions au Brésil, comme nous le verrons plus tard).

Un grand nombre des actions adoptées ultérieurement par l'UIPA peuvent être comparées aux politiques proposées par les sociétés anglaises et françaises. Le travail de sensibilisation auprès des enfants, avec la distribution de brochures et la promotion de concours pour récompenser les comportements exemplaires dans les écoles, revêt une importance considérable pour ces groupes.

Selon Cochrane, ces associations avaient « un fondement essentiellement moral et humanitaire; parce que tout retourne au profit de l'homme lui-même; par les effets de l'éducation, qui modifie sa nature et ses instincts pervers, et même en prévenant les maux et les dangers des mauvais traitements sur la santé publique,

¹¹⁰ En 1835, la Société a été parrainée par la reine Victoria et, en 1840, elle a ajouté au préfixe « Royal » au nom de l'association. Dans le premier jubilé de l'organisation, une lettre au nom de la reine dit qu'elle « est horrifiée quand elle apprend les souffrances infligées à ces êtres de la Création; ainsi qu'elle a des frissons à cause des expériences auxquelles ils sont soumis, même au profit de la science. Pour éviter les premières, la reine se fie aux progrès de l'éducation; et en ce qui concerne la recherche scientifique, elle raconte que, les avantages offerts par la découverte des anesthésiques, soulageant la souffrance humaine, s'étendront aux animaux inférieurs. ».

¹¹¹ Aucune répercussion dans la presse, dans les années 1840.

¹¹² Il existe deux enregistrements de la création de l'association portugaise dans la presse brésilienne dans les années 1870. D'après les informations, on sait qu'en 1878, une entité de ce type a été également ouverte à Porto. À l'ancienne. *Jornal do Commercio* (RJ), 20 juin 1878, édition 171. Disponible : http://memoria.bn.br/DocReader/364568_06/18662 et à l'ancienne. *O Cruzeiro* (RJ), 22 juin 1878, édition 172. Disponible : <http://memoria.bn.br/DocReader/238562/943>

comme l'ont observé les plus éminents scientifiques, par rapport à l'influence de la maltraitance sur la viande et le lait, pris comme nourriture ».

Il est intéressant de noter que, bien qu'il y avait de bonnes intentions (et évidemment elles existaient), les justifications utilisées pour valider ces changements étaient beaucoup plus liées aux hommes qu'aux animaux. Dans le discours de l'association, il y avait un avertissement que ces « êtres inférieurs de la création », comme ils les appelaient, ne méritaient pas d'être maltraités. Mais les affirmations selon lesquelles tels comportements étaient dangereux pour l'homme (parce que cela le transforme en brute,) étaient beaucoup plus présentes¹¹³. Dans un cas extrême, consommer « la chair et le lait » d'un animal qui avait été maltraité était mauvais pour l'homme en premier lieu - et non pour les animaux, qui ont finalement été tués pour être mangés.

Avant de terminer son discours, Cochrane remercie le suisse Henri Ruegger (qui a été témoin de l'épisode des briques) d'avoir provoqué la discussion dans la presse avec plusieurs articles publiés en janvier et octobre 1894. De là, les statuts et règlements de l'association ont été organisés.

Et enfin, il conclut son discours en défendant les femmes, en disant que « les hébreux, comprenant la mission sacrée d'épouse de l'homme, l'ange gardien de la famille, le fondement éternel des associations humanitaires, savaient l'aimer, la respecter et l'élever même au-dessus de l'homme. Ils ne se sont pas bornés à lui offrir le doux sceptre de la maison domestique, ils lui ont également confié le drapeau victorieux des combats et le gouvernement des états; et cela parce que, surtout, ils voyaient dans la femme le temple où devrait habiter le rédempteur du genre humain! ». Nous voyons ici notre seul exemple de la défense de la figure de la femme dans un discours d'une association en faveur des animaux.

Depuis lors, cette association, qui est toujours active au Brésil, a réalisé de nombreux projets. Peu de temps après sa création, un « dépôt » a été mis en place pour garder les animaux ramassés dans les rues. Des interventions ont été effectuées

¹¹³ Dans la même mesure qu'avoir des esclaves, transformait le seigneur de la plantation en brute.

et des plaintes ont été vérifiées. Dans ces occasions, l'entité cassait les instruments de torture et imposait des amendes et des arrestations (manifestement par le biais des autorités de police)¹¹⁴.

Les trois premières décennies du XXe siècle ont été très fructueuses pour l'Uipa. Grâce à la pression du groupe, les corridas de la place de la République se sont éteintes. Un cimetière (1920) et le premier hôpital vétérinaire de São Paulo, avec des traitements gratuits pour ceux qui n'en avaient pas les moyens, ont été créés¹¹⁵. L'institution était tellement organisée qu'à cette époque, elle disposait d'une ligne téléphonique et d'un poste de nuit, par lesquels arrivaient les appels d'aide.

La taille du siège, réparti sur 13 200 mètres carrés, dans une zone où se trouve aujourd'hui le parc d'Ibirapuera, correspondait au nombre des membres. Il y en avait environ 2 500 en 1930, selon l'historien Natascha Stefania Carvalho de Ostos.

Parmi les illustres membres de l'Uipa¹¹⁶, nous voudrions souligner la biographie de l'un d'eux, Antônio da Silva Prado¹¹⁷. Né au sein de l'aristocratie du café, avocat de formation et entrepreneur de secteurs allant des banques aux chemins de fer, Prado a montré un goût précoce pour la politique. Il était député, sénateur et conseiller municipal et, ce qui illumine sa carrière, il a participé à l'élaboration des deux dernières lois qui ont éliminé l'esclavage au Brésil.

Alors qu'il occupait le poste de ministre de l'Agriculture, le 28 septembre 1885, il a signé la loi Saraiva-Cotegipe, plus connue sous le nom de Lei dos Sexagenários qui

¹¹⁴ Article sur l'Uipa sur le site du journaliste Douglas Nascimento:
<http://www.saopauloantiga.com.br/uipa/>

¹¹⁵ Natascha Stefania Carvalho de OSTOS, « União Internacional Protetora dos Animais de São Paulo: práticas, discursos e representações de uma entidade nas primeiras décadas do século XX », *Revista Brasileira História*, vol.37 no.75, São Paulo, Maio/Agosto 2017.

¹¹⁶ Elle a été composée par de grandes personnalités tels que Alcantara Machado (écrivain, conseiller municipal, député et sénateur, qui a occupé la première place de l'Académie des lettres de São Paulo) et René de Castro Thiollier (l'un des créateurs de la Semaine de l'art moderne).

¹¹⁷ Antônio Sergio RIBEIRO, *Dicionário da Elite Republicana* [en ligne], Rio de Janeiro : Fundação Getúlio Vargas, 1984. [Consulté le 07/07/2018]. Disponible sur :
<https://cpdoc.fgv.br/sites/default/files/verbetes/primeira-republica/PRADO,%20Ant%C3%B4nio.pdf>

accordait la liberté aux esclaves âgés de plus de 60 ans¹¹⁸. Prado était l'un des grands partisans de l'immigration européenne au Brésil, qui a fourni de la main d'œuvre aux fermiers et a contribué à briser leurs résistances face à l'abolition. Lui et son frère Martinho ont créée, par exemple, la Sociedade Promotora da Imigração, dont la devise était « Le travail libre dans la patrie libre »¹¹⁹.

Trois ans plus tard, en tant qu'allié de João Alfredo Correia de Oliveira, chef du gouvernement impérial, il était le premier à être consulté sur le projet de la Lei Áurea. Et en tant que rapporteur, il a refusé une indemnisation aux propriétaires des esclaves. À sa sortie du ministère de l'Agriculture, des années plus tard, il avait signé des contrats pour la construction de 6 600 kilomètres de voies ferrées, œuvres responsables aussi du retrait partiel de la force animale (bœufs, mules et chevaux) au détriment des trains.

Voici la preuve que, comme dans d'autres pays les mouvements qui prêchaient les droits et libertés des êtres considérés comme opprimés par la société - femmes, noirs et animaux - se mélangent aussi au Brésil, sans barrières de genre, couleur de peau ou espèce animale.

En ouvrant une courte parenthèse, on peut dire qu'Antonio Prado et Ignacio Wallace da Gama Cochrane n'étaient pas les seuls abolitionnistes à lutter pour la fin de l'exploitation animale. L'un des plus grands partisans de la fin de l'esclavage, le journaliste, écrivain et pharmacien José do Patrocínio est décédé le 29 janvier 1905, peu après avoir commencé à écrire un article pour le journal *A Notícia* sur ses impressions concernant les mauvais traitements des animaux.

Le « Apóstolo Negro » ou « Tigre da Abolição », des pseudonymes qu'il a gagné grâce à son dévouement au nom de la liberté, a passé l'après-midi à travailler à

¹¹⁸ Avec l'indemnisation payée par le libre de couleur sous forme de travail, au service de son ancien « employeur » pendant trois ans ou jusqu'à 65 ans.

¹¹⁹ Selon Ribeiro, en 1887, Antônio Prado a organisé une réunion de propriétaires ruraux qui avaient ensemble sept mille esclaves. Il a été décidé que dans trois ans, tous les esclaves de São Paulo seraient libérés. « Des moyens de maintenir les esclaves dans les fermes, en abolissant les punitions physiques, en les habillant mieux et en réduisant les heures de travail, ont également été abordés. Le 25 février 1888, [...] Antônio Prado a célébré la libération des 219 derniers esclaves dans la capitale de São Paulo. »

son bureau lorsque, vers 19 heures, il a été appelé à dîner. « Il a laissé sa plume. Il était sur le point de se lever, quand les salives de sang comme un flux sont venues à ses lèvres. [...] Quelques instants plus tard, il était mort, dans la chaise même où il travaillait »¹²⁰. Voici le seul extrait de l'article que José do Patrocínio a laissé.

« On parle de l'organisation définitive d'une société de protection des animaux. J'ai pour les animaux un respect égyptien. Je pense qu'ils ont des âmes, même si elles sont rudimentaires, et qu'ils se révoltent consciemment contre l'injustice humaine.

J'ai déjà vu un âne soupirer, comme un juste, après avoir été brutalement roué de coups par un roulier, qui avait rempli à ras bord sa charrette avec une charge qui devait être tirée par quatre chevaux et voulait que l'animal misérable l'arrache d'un bournier. ».



JOSÉ DO PATROCÍNIO

Sentado à sua mesa de trabalho na modesta casa onde se abrigou depois que a molestia o feriu e o arrancou à vida-turbilhão que sempre viveu, empunhando a penna, que foi nessa mão poderosa um instrumento fecundíssimo, ora terrível como o raio, ora doce e suave como uma aza de pomba, morreu hontem, às 7 horas da tarde, José do Patrocínio. Morreu como viveu: na labuta da imprensa. A imprensa o attraiu desde muito moço. Foi no rodapé da *Gazeta de Notícias* que sua personalidade se firmou. As *Semanas Políticas* de *Proudhomme* deram-lhe um grande relevo no nosso meio politico-social. Afirmando-se republicano e abolicionista, collocando a questão da abolição da escravidão como o problema maximo da nossa politica e não vendo nem homens, nem factos senão sob esse prisma, os folhetins politicos da *Gazeta* tiveram um grande echo na socie-

José do Patrocínio falleceu aos 51 annos, tres mezes e 20 dias, na sua residencia, á rua Dr. Bullhões n. 51 A, Engenho de Dentro. Rodeavam-no a esposa e filhos que extremecia.

Passara elle perfeitamente bem todo o dia, na quietude do lar, em meio dos livros e jornaes, na sua sala de trabalho.

A' tarde assentara-se á secretária para escrever o seu folhetim hebdomadario «As segundas», que a *Noticia* deveria hoje publicar. Já o seu espirito fulgurante, guicndo a penna na primeira parte desse folhetim, consagrada a Bordallo Pinheiro, o morto illustre da semana ultima, entrava em outro assumpto, burilando os primeiros periodos, quando o chamaram para jantar.

Largou a penna. Ia levantar-se e vieram-lhe aos labios uns escarros de sangue como que um fluxo. Foi tudo quanto se lhe notou de alarmante. Momentos depois era morto, na propria cadeira em que estivera a trabalhar.

Eis os periodos que, em seguida á homenagem a Bordallo Pinheiro, pôde escrever Patrocínio para o seu folhetim que hoje deveria publicar a *Noticia*:

« Fala-se na organização definitiva de uma Sociedade Protectora dos Animaes. Eu tenho pelos animaes um respeito egypcio. Penso que elles tem alma, ainda que rudimentar, e que elles têm conscienciente revoltas contra a injustiça humana.

Ja vi um burro suspirar, como um justo, depois de brutalemente esbordado por um carroceiro, que attestara a carga com carga para um quadriga e queria que o misero animal a arrancasse de um atoleiro.»

¹²⁰ « José do Patrocínio », *O Paiz* (RJ), 30 janvier 1905, édition 07419 (1). Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/178691_03/9001

En fermant nos parenthèses, il est clair qu'il y avait des adhérences à ces associations, qui se sont formées progressivement, simplement parce que il était de bon ton dans la haute société de s'engager dans des causes nobles¹²¹. Même si c'était seulement pour participer des événements sociaux entre eux, de la même classe économique. Mais il est également possible de noter, en plus de l'ancien besoin de « civiliser » le brésilien, présent depuis l'arrivée de la famille royale portugaise, un souci légitime de la souffrance des autres et même de la préservation des animaux.

Evidemment, il y avait des choses arbitraires qui peuvent sembler étranges à un observateur du XXI^e siècle. Un bon exemple est que le fait d'être un membre illustre de l'Uipa n'a pas causé d'embarras et n'était pas dissonant avec les affaires d'Antônio da Silva Prado, propriétaire de la première société brésilienne de viande congelée, à Barretos, et transporteur de viande.

Une autre curiosité qui pourrait susciter l'étonnement était l'offre du lieutenant Leite Sobrinho pour que les réunions de l'association se fassent dans les salles du Club de la Chasse et de la Pêche. Et encore, une troisième incohérence que l'on peut souligner avec nos yeux contemporains est le fait que l'Uipa, chargé par essence de protéger les animaux, est devenu plus tard la responsable officielle du gouvernement pour l'abattage des chiens de rue¹²². Il y avait toutefois un souci de faire le travail de la manière la moins cruelle possible. Et évidemment loin de la vision du public, à l'abri de l'association¹²³.

¹²¹ L'Uipa, depuis sa formation, était composée de membres de l'élite de São Paulo (politiciens, juristes, enseignants, etc.). Natascha Stefania Carvalho de OSTOS, « A luta em defesa dos animais no Brasil: uma perspectiva histórica » [en ligne], *Ciência e Cultura*, avr./juin 2017, vol. 69, n^o. 2, [Consulté le 20/03/2018]. Disponible sur : http://cienciaecultura.bvs.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0009-67252017000200018

¹²² Le règlement 36, du 22 mai 1899, stipule que « la mairie peut demander l'assistance de la Sociedade Protetora dos Animais, qui sera tenue responsable de la sécurité et de la nourriture de tous les animaux qui y entrent ». En vertu de la loi, la municipalité serait obligée de payer « les frais avec les chiens recueillis » et de donner « 10% du montant total des amendes perçues » par mois. Ce contrat ne serait éteint qu'en 1909. « Leis, Resoluções, Actos e Actos Executivos da Camara Municipal da Capital do Estado de S. Paulo de 1897 a 1899 », São Paulo : Casa Vanorden, 1916, p. 263. In : Nelson APROBATO FILHO, *op. cit.* p. 139 et 147.

¹²³ Avant l'extinction des boules empoisonnées, la loi 210 du 11 mars 1896 stipulait que le service d'abattage des chiens pouvait être effectué pendant la nuit. Ce serait une première indication que tuer

Et cela nous ramène encore une fois à Antônio da Silva Prado. En plus de faire partie de l'União Internacional de Proteção Animal, il a occupé le poste de premier maire de la ville de São Paulo (du 7 janvier 1899 au 15 janvier 1911). Peu de temps après sa prise de cette fonction, il a définitivement aboli les boulettes de nourriture empoisonnées, lancées par les inspecteurs municipaux pour tuer les chiens de la ville au moins depuis 1873 (comme le montre la résolution n° 93)¹²⁴.

La loi 384 du 21 mars 1899, soit deux mois après la prise en charge de la mairie, prévoyait le paiement des dernières boules de poison (300 mille réis à Manoel José Gonçalves) et justifiait: « Les plaintes contre le système barbare de tuer des chiens, au moyen de boules empoisonnées, distribuées dans les rues centrales et les banlieues, étaient générales et très justes. »

En vertu de la loi, Prado instituait « un ou plusieurs » dépôts d'animaux et a confié à l'União Internacional Protetora dos Animais le service de l'arrestation et de l'abattage des chiens « vagabonds » et de la vente de ceux qui possédaient une race et qui n'ont pas été réclamés par leurs propriétaires. Comme nous l'avons dit plus haut, même si cela peut paraître contradictoire de nos jours, c'est la société anti-maltraitance qui a mené à bien la tâche peu glorieuse de tuer les chiens abandonnés¹²⁵.

Selon Aprobato Filho¹²⁶, en sept mois, l'Uipa a saisi au total 2 551 chiens. De ce nombre, 2 313 ont été exécutés, 72 ont été retournés à leurs propriétaires et 166 ont été vendus. L'année suivante, en 1900, les chiens ont commencé à être immédiatement abattus (à l'exception de ceux de race et des chiens enregistrés, gardés

des chiens était acceptable, à condition que cela soit fait loin des yeux de la société civilisée. A tel point que plus tard, le massacre commencerait à se faire dans un entrepôt. Ibid, p. 137.

¹²⁴ Nelson APROBATO FILHO, « Fidelidade e traição entre cães e seres humanos » [en ligne], *Scientific American Brasil*, janvier 2010, ed. 92. [Consulté le 17/04/2018]. Disponible sur: http://www2.uol.com.br/sciam/reportagens/fidelidade_e_traicao_entre_caes_e_serres_humanos_imprimir.html

¹²⁵ Nelson APROBATO FILHO, *O Couro e o Aço - Sob a mira do moderno : a « aventura » dos animais pelos jardins da Paulicéia*, Thèse de doctorat, histoire, São Paulo, Universidade de São Paulo (USP), 2006, 2 vol, p. 123-175.

¹²⁶ Informations du « Relatório do anno de 1900 », présenté dans la Câmara Municipal de São Paulo par le maire Antônio da Silva Prado. São Paulo: Typographia de Vanorden & Co., 1901, p. 6. In : Aprobato Filho.

24 heures), faisant passer le nombre à 7 889 saisis, 6 587 tués, 265 libérés et 1 037 vendus.

Les lois concernant les animaux de la rue ont changé à plusieurs reprises pendant l'administration du maire. Et cette relation si proche du gouvernement avec l'Uipa gagnait parfois des contours controversés. La mairie n'était pas satisfaite du service, compte tenu du montant déboursé. En 1906, par exemple, il existe un enregistrement (loi 909 du 9 juin) de sept contos de réis, visant à réformer le dépôt, et l'augmentation de deux contos et 400 000 réis par an que la société recevait pour ses services. Ce lien de saisie, d'extinction et de maintien du dépôt dure jusqu'en 1909, date à laquelle la mairie offre une indemnité pour les installations, les matériaux et les dépenses.

Mais il y a un autre côté intéressant qui apparaît à partir de cette politique gouvernementale d'extermination des animaux: celui des protecteurs informels qui avaient pitié des chiens de rue. L'émergence d'un « jeu » de cache-cache, dans lequel les sympathisants des chiens ont joué un rôle essentiel dans leur survie. Un lecteur du journal *Estado de São Paulo* s'est plaint de la « blague » dans une lettre écrite en 1907¹²⁷.

« Chiens errants

En tant que chef de famille, je demande à l'illustre rédaction du *Estado de São Paulo* pour obtenir une solution sérieuse et efficace pour mettre un terme aux abus de garder les chiens errants dans les rues, qui constituent une menace pour les passants et une grave offense à la décence et à la moralité de nos coutumes publiques.

Les *carrocinhas*¹²⁸, qui rarement apparaissent pour les attraper, sont dénoncées de loin par les garçons qui les accompagnent, donnant beaucoup de temps à certaines personnes, qui n'ont pas honte de ce que les chiens font, pour les attirer vers l'intérieur de leurs maisons, les libérant peu après le passage des employés de la Chambre.

¹²⁷ « Cães vadios », *O Estado de São Paulo (SP)*, 29 avril 1907, p 3. Disponible sur : <http://acervo.estadao.com.br/pagina/#!/19070429-10369-nac-0003-999-3-not>. Obs : Lettre vue pour la première fois dans la thèse de doctorat d'Aprobato Filho.

¹²⁸ Véhicules qui ramassaient les chiens de rue.

C'est un spectacle déprimant pour les familles honnêtes, qui ne peuvent pas atteindre les vitrines, sans devenir spectatrices de scènes immorales, que les garçons abandonnés, également par faute de policiers qui les contiendraient dans leurs excès et leurs cris, mettent en évidence, rassemblant une grande foule pour le plaisir sauvage et indécent qui les attire.

Je suis sûr qu'il n'y a pas une seule rue dans cette capitale où ces scandales ne sont pas constamment pratiqués et il est incroyable qu'aucune mesure ne soit prise pour les réprimer immédiatement.

Les gardiens en charge de la police dans les rues, qui pourraient si facilement éviter de telles scènes, si indignes des crédits de cette capitale, attirant au moins l'attention des propriétaires de chiens errants, sont des spectateurs impassibles de ces immoralités et ne font rien pour les empêcher.

Ce n'est plus à cause du danger pour les passants que nous demandons des mesures sérieuses. C'est en faveur de la décence, de la moralité, du décorum des familles honnêtes et de l'innocence des enfants que la presse devrait intercéder, parce que tout cela 'semble' valoir un peu plus que le droit (?) de ces personnes incultes de conserver, comme sources de scandale constant, un grand nombre de chiens, qui ne rendent aucun service.

Si l'illustre rédaction de l'*Estado de São Paulo* réussit si grande faveur pour son prestige et sa valeur, croyez qu'elle aura mille bénédictions de la part de ceux qui pensent encore devoir s'occuper un peu d'éducation, moralité et réforme des coutumes publiques.

Ce que nous voyons dans les rues de São Paulo est une honte pour une capitale comme celle-ci. »

Cães vadios

Escrevem-nos:
«Peço, como chefe de família, á illustrada redacção do «Estado de S. Paulo», para obter de quem de direito uma providencia séria e eficaz, para acabar com o abuso de se conservarem nas ruas cães vadios, que constituem uma ameaça aos transeuntes e uma grave offensa á decencia e moralidade dos nossos costumes publicos.

As carrocinhas, que raramente apparecem para apañhal-os, são denunciadas de longe pelos garotos que as acompanham, dando tempo de sobra para certas pessoas, que não se envergonham com o que os cães fazem, a attrahil-os para o interior das casas, soltando-os logo em seguida á passagem dos empregados da camara.

E' um espectáculo deprimente para as familias honestas, que não podem chegar ás janellas sem se transformarem em espectadoras de scenas immorales, a que os meninos abandonados, tambem por falta de policia que os contenha em seus excessos e gritarias, dão realce, ajuntando em grande numero para o selvagem e indecente divertimento que os attrahe.

Já não é pelo perigo que correm os transeuntes que pedimos uma providencia séria. E' em favor da decencia, da moralidade, do decora das familias honestas e da innocencia de creanças que a imprensa deve interceder, pois isto tudo apparece valer um pouco mais que o direito (?) de gente sem educação de conservar, como fontes de constante escandalo, grande numero de cães, que nenhum serviço prestam.

Se a illustrada redacção do «Estado» conseguir tão grande favor por seu prestigio e valimento, creia que terá mil bençãos dos que ainda pensam dever zelar um pouco da educação, da moralidade e da reforma dos costumes publicos.

O que se vê nas ruas de S. Paulo é uma vergonha para uma capital como esta».

Os guardas encarregados da policia das ruas, e que com tanta facilidade poderiam concorrer para se evitarem taes scenas, tão indignas dos creditos desta capital, chamando ao menos para ellas a attenção dos proprietarios de cães vadios, são espectadores impassiveis destas immoralidades e nada fazem para impedir-las.

Já não é pelo perigo que correm os transeuntes que pedimos uma providencia séria. E' em favor da decencia, da moralidade, do decora das familias honestas e da innocencia de creanças que a imprensa deve interceder, pois isto tudo apparece valer um pouco mais que o direito (?) de gente sem educação de conservar, como fontes de constante escandalo, grande numero de cães, que nenhum serviço prestam.

Nonobstant le fait qu'il existait déjà une société protectrice, l'urgence de moderniser l'image du pays et des discussions sur les mauvais traitements n'ont pas mis en conflit l'existence des spectacles burlesques impliquant de grands animaux. La preuve en est l'histoire du lion Marrusko, qui peut être tracée, avec de nombreuses lacunes au début, au milieu et à la fin, à travers divers journaux du début du XXe siècle.

Ce que l'on peut affirmer, en analysant les archives, est que le lion appartenait à un homme toujours désigné comme João Apóstolo, qui commandait une sorte de spectacle qui mélangeait le divertissement avec des conseils médicaux. Toute personne ayant acheté l'entrée avait droit à la « fameuse bague électrique du Dr Flonfler », qui promettait la guérison des « maladies nerveuses »¹²⁹.

Sur scène, Marrusko était forcé de se lever et de rugir toutes les 15 minutes. De temps en temps, dans certaines villes, il y avait des hommes qui défiaient l'animal (on ne sait pas s'ils étaient payés). L'un d'eux était le sportif José Floriano Peixoto, fils

¹²⁹ « Um leão em exposição », *Jornal Pequeno (PE)*, 4 mai 1907, édition 107. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=800643&pagfis=9333>

du deuxième président de la République brésilienne¹³⁰, qui, en voyage à São Paulo, a appris l'existence du lion et a décidé d'entrer dans la cage pour lui faire face.

À plus d'une occasion, Peixoto obligeait l'animal à s'allonger et à rugir et s'asseyait sur lui « sans le moindre accident »¹³¹. Par la suite, il montait sur le félin et le faisait « galoper ». Praticien du combat romain, il a été décrit par la presse de Rio comme héroïque, intrépide et élégant. Il entra dans la cage, par exemple, avec un « beau » costume de lin blanc, très amidonné, portant un chapeau chilien¹³².

En réponse, le lion se montrait indifférent. Il admirait la figure de son adversaire et obéissait à ses ordres. Pour ces faits, « l'intrépide » José Floriano Peixoto a remporté une médaille d'or avec des brillants, offerte au « seul qui a eu le courage de se battre avec le célèbre lion Marrusko »¹³³.

Décrit comme « monstrueux », « le plus grand au monde » et possédé d'un « rugissement qui cause terreur », probablement Marrusko n'était qu'un lion très vieux, mal nourri, sourd et presque aveugle¹³⁴, qui vivait dans une cage de fer où il était tourmenté plusieurs fois par jour par le public et par son entraîneur. En 1907, le *Jornal do Commercio* (AM) a déclaré que l'animal avait environ 30 ans et qu'il mangeait chaque jour six kilos de viande et deux cœurs de bœuf¹³⁵.

Ce qui était annoncé comme une grande quantité de nourriture à l'époque était en fait une infime partie pour un félin qui peut manger jusqu'à 43 kilos de viande par jour (dans le cas des femelles, ce sont 25 kilos). De plus, Marrusko, s'il avait environ

¹³⁰ Floriano Peixoto a gouverné entre 1891 et 1894.

¹³¹ « Pelo telegrapho », *Correio da Manhã (RJ)*, 5 avril 1909, édition 2820. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/089842_01/19408

¹³² « Na jaula de um leão – José Floriano e o Marrusko », *Correio da Manhã (RJ)*, 1 août 1909, édition 2937. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/089842_01/20461

¹³³ « Uma medalha », *O Commercio de São Paulo (SP)*, avril 1909, édition 985. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/227900/22329>

¹³⁴ Douglas NASCIMENTO, « O Leão e o filho do Presidente » [en ligne], *São Paulo Antiga*, 28 juillet 2015. [Consulté le 20/05/2018]. Disponible sur : <http://www.saopauloantiga.com.br/o-leao-e-o-filho-do-presidente/>

¹³⁵ « O leão Marrusko », *Jornal do Commercio (AM)*, 6 novembre 1907, édition 1229. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/4936

30 ans en 1907, aurait dû être annoncé comme le plus vieux lion du monde, car l'espérance de vie de ces félins est de 12 à 16 ans en liberté et de 18 à 20 ans, lorsqu'ils sont gardés en captivité¹³⁶.

Malgré cela, les articles et les annonces publiés par João Apóstolo, qui avait l'habitude de visiter les rédactions des journaux quand il arrivait dans une ville, apportent toujours des informations spectaculaires pour attirer le public. Quelques exemples: à Rio de Janeiro, le lion « a coupé la main du fils du Visconde de Almeida »¹³⁷, qui a témérairement voulu l'attraper par la force. Une annonce disait que le lion « a assassiné trois dompteurs et a lacéré cinq bras »¹³⁸. Un autre article rapportait que le félin avait tué même son ancien propriétaire, responsable du nom de l'animal, Marrusko¹³⁹.

Les dimensions du félin étaient également fabuleuses. Pesant « plus de deux tonnes »¹⁴⁰, il faisait deux mètres et cinq centimètres de long sur un mètre et 50 centimètres de haut¹⁴¹, « le plus grand jamais vu » de la ville. Ceci à São Paulo. Dans sa saison à Manaus, Marrusko « gagne » plus de stature et est décrit avec deux mètres et 80 centimètres pour un mètre et 45 centimètres d'hauteur.

« Sur le chemin de New York », selon le propriétaire du spectacle, Marrusko est passé par Manaus, où il a vécu des situations difficiles. En plus de l'apparition de quelqu'un d'autre qui a osé lui faire face (cette fois un homme nommé João Silvano,

¹³⁶ Sur la durée de vie des lions et la quantité de nourriture consommée par jour, voir la page: « Lion Center Initiatives » [en ligne], maintenu par le *College of Biological Sciences de l'University of Minnesota*. [Consulté le 22/05/2018]. Disponible sur: <https://cbs.umn.edu/research/labs/lionresearch/faq> et aussi Nivedita GANGULY, « India's oldest captive lioness critically ill » [en ligne], *Big Cat Rescue*, 1 décembre 2008. [Consulté le 22/05/2018]. Disponible sur : <https://bigcatrescue.org/indias-oldest-captive-lioness-critically-ill/>

¹³⁷ « Um leão em exposição », *Jornal Pequeno (PE)*, 4 mai 1907, édition 107. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=800643&pagfis=9333>

¹³⁸ « Exposição do monstruoso leão Marrusko - único sem rival no mundo », *Jornal do Commercio (AM)*, novembre 1907, édition 1206. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/4926

¹³⁹ « Monstruoso leão africano », *Noticioso (CE)*, 22 juin 1907, édition 570. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/231894/1570>

¹⁴⁰ Un lion mâle pèse 150 à 250 kilos.

¹⁴¹ « O leão Marrusko », *Correio Paulistano (SP)*, 4 avril 1909, édition 16399. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/090972_06/15258

qui disait « attraper par les oreilles les jaguars du sud »¹⁴²), João Apóstolo a organisé un combat entre le lion et un jaguar (onça pintada) vivant¹⁴³.

L'article publié en novembre de 1907 annonce le combat avec des billets coûtant 2\$000 pour les adultes et 1\$000 pour les enfants et dit que s'ils étaient à New York, Apóstolo serait obligé à construire un Colisée « avec une capacité pour 10 millions de spectateurs » pour pouvoir abriter le public.

Pour compléter le « spectacle », João Apóstolo présentait d'autres animaux, tels que le plus petit âne du monde¹⁴⁴ et quelques spécimens d'animaux empaillés. Parmi eux, un serpent sucuri mangeant un veau, et un jaguar Cangussu, qui, selon le propriétaire de l'attraction, aurait été chassé par Pedro Alvares Cabral à Monte Pascoal, à Bahia, dans l'année de 1500¹⁴⁵.

Il existe des traces du passage du lion dans les journaux de Maranhão (1903 et 1907), de Bahia (1903, où l'intendant a interdit la présentation¹⁴⁶), du Ceará (1907), du Pernambuco (1907, où le revenu du spectacle a atteint un *conto de réis*¹⁴⁷), de l'Amazone (1907), de São Paulo (1909) et Rio de Janeiro (1909).

Le dernier article de 1912 remet en cause la mort de Marrusko, affirmant que bien que sa mort ait été annoncée plus tôt, certains journaux de la ville de Campos, à Rio de Janeiro, rapportaient une présentation du célèbre lion¹⁴⁸. La note se termine en demandant: « Est-il ressuscité ? ».

¹⁴² « O leão e o Silvano », *Jornal do Commercio (AM)*, 22 novembre 1907, édition 1315. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/5001

¹⁴³ « Briga do leão com a onça », *Jornal do Commercio (AM)*, 30 novembre 1907, édition 1323. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/5034

¹⁴⁴ À l'ancienne. *O Paiz (RJ)*, 11 juillet 1909, édition 9046. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/178691_03/20096

¹⁴⁵ « Exposição do monstruoso leão Marrusko - único sem rival no mundo », *Jornal do Commercio (AM)*, novembre 1907, édition 1206. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/4926

¹⁴⁶ Le journal n'explique pas la raison. À l'ancienne. *Diário do Maranhão (MA)*, 4 février 1903, édition 10361. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=720011&pagfis=40262>

¹⁴⁷ « Artes e diversões », *Diário de Pernambuco (PE)*, 11 juin 1907, édition 130. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/029033_08/8418

¹⁴⁸ « Morreu ou não, o Marrusko », *O Pharol (RJ)*, 29 février 1912, édition 50. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=258822&pagfis=28799>

Nous ne pouvons pas affirmer les raisons pour lesquelles les spectacles de combat impliquant le lion Marrusko ont été autorisés - nous pouvons supposer juste que c'était parce que l'ensemble de la population ne voyait aucun mal à ce genre de présentation. D'autres attractions avec des animaux ont toutefois souffert des interventions des associations de protection et suscité des réactions plus passionnées de la part du public, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, qui analyse les réactions de la population brésilienne à ces nouvelles idées.

7. Entre le sarcasme, le discrédit et le soutien: une analyse des réactions de la société sur la protection des animaux dans les journaux (1890 à 1920)

Bien que le mouvement de protection des animaux soit relativement ancien dans le monde, la population brésilienne a reçu la nouveauté de différentes manières à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Il y avait ceux qui se moquaient, qui ne croyaient pas que cela fonctionnerait, qui soutenaient et devenaient actifs, supervisant et adoptant des actions quotidiennes. Dans les pages suivantes, nous allons essayer de montrer certaines des réactions provoquées par les créations des sociétés protectrices, dans des articles ou des lettres publiées dans la presse.

Ce que nous pouvons observer, c'est qu'au cours de la dernière décennie du XIXe siècle, des articles contre les mauvais traitements provenant de pays qui avaient déjà leurs associations sont arrivés au Brésil. Surtout, de la France, qui était un modèle de civilisation et qui servait de miroir à ce qu'une partie de la société locale souhaiterait être. Mais il y avait aussi des cas qui venaient des pays voisins, tels que le Venezuela et l'Argentine.

De la France, de 1891, arrive la nouvelle de la loi proposée par le député Tony Revillon, qui punit d'une amende de 18 à 200 francs ou de six jours à deux mois de prison, celui qui maltraite les animaux domestiques¹⁴⁹. On a également rapporté la création du journal parisien *L'Ami des Bêtes*, publié avec une lettre d'Emile Zola. Dans celle-ci, l'écrivain parle de la douleur de la perte de son chien de neuf ans, après avoir pleuré sa mort « comme d'un fils »¹⁵⁰. Zola avait déjà été nommé quelques années plus tôt, en 1897, à la présidence de l'association française de protection, comme le prouve un autre article¹⁵¹.

¹⁴⁹ « Proteção aos animais », *O Estado de Minas (MG)*, 11 août 1891, édition 188. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/305367/86>

¹⁵⁰ Émile ZOLA, « O cão de Zola », *A Cidade (CE)*, 20 septembre 1899, édition 62. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/168092/244>

¹⁵¹ « Zola e os animais », *Mensageiro do Coração de Jesus (SP)*, 1897, édition 14. s. d. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/004480/852>

En Argentine, pays voisin, un gentil surveillant a entretenu pendant quelques jours un chat qui avait été emprisonné dans un établissement commercial, fermé par ordre de police. La Société de protection de Buenos Aires a accordé une médaille au bon Samaritain et a libéré le « pauvre animal, qui, sans aucun doute, était complètement indifférent aux soins qui lui ont été prodigués »¹⁵². Apparemment, les animaux n'étaient pas aussi civilisés que les hommes le souhaiteraient.

Mais ce qui est remarquable, bien plus que la surprise du manque d'éducation du chaton, c'est que les influences ont commencé à parcourir un chemin opposé, de l'Amérique du Sud en direction à l'Europe, en contrant des siècles d'importation des coutumes et des comportements européens.

Le journal *A Cidade do Rio* a publié en 1895 un article dans lequel le président de la Société de Protection des Animaux de Paris, M. Ulrich, disait qu'il avait envoyé une lettre au dirigeant de l'entité argentine pour féliciter le pays pour avoir aboli définitivement les corridas. Pour lui, il s'agissait « d'un amusement stupide et presque toujours avec des graves conséquences pour les pauvres animaux et les toreros. [...] Puisse cet exemple être suivi par l'Espagne et d'autres pays considérés comme civilisés et dans lesquels ces divertissements sont très bien accueillis. »¹⁵³.

Selon l'article, M Ulrich fit imprimer et distribuer le décret argentin parmi les députés français, dans le but qu'ils adoptent la même mesure qu'en Argentine. Cet exemple sud-américain mérite sans aucun doute d'être souligné, compte tenu des nombreuses normes de comportement importées d'Europe.

En fait, en analysant les journaux de l'époque, on peut percevoir une clameur de certains secteurs de la société concernant la création de lois et d'organes de protection, des années avant, pendant et après la fondation de l'Uipa.

Une note romancée datant de 1892 raconte l'histoire d'un Antonio das Mercês, qui après avoir bu plus qu'il ne l'aurait dû, a heurté le chariot qu'il guidait contre un

¹⁵² À l'ancienne. *Gazeta do Norte* (CE), 28 janvier 1890, édition 22. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/103950/8692>

¹⁵³ À l'ancienne. *Cidade do Rio (RJ)*, 12 septembre 1895, édition 213. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/085669/4715>

deuxième, qui allait dans la direction opposée. L'âne est sorti légèrement blessé et a apprécié « la douleur tout seul pensant qu'il pourrait y avoir une société protégeant les animaux »¹⁵⁴.

En 1896, au Mato Grosso, un lecteur a célébré l'annonce de l'abolition, à la demande de l'Uipa, des balles empoisonnées à São Paulo¹⁵⁵. « Bravo! Que dites-vous maintenant, monsieur l'inspecteur? Je parie presque que je ne verrai plus jamais le spectacle révoltant des chiens massacrés dans les rues de cette ville. ». Et ce n'était pas la seule manifestation de sympathie dans cet État.

Dans le journal *O Matto Grosso (MT)*, un grand article demande la création d'une association de protection, en 1894, pour lutter contre les actes qui « s'opposent à nos forums civilisés »¹⁵⁶. Et attention, encore une fois, à l'argument civilisateur. L'auteur affirme avoir vu un homme qui transportait des matériaux de construction - « un inhumain rancunier, possédé, au comble de la colère, de la brutalité, de la grossièreté et du manque d'éducation » - battre violemment l'un des animaux de sa troupe pour laisser tomber « le pauvre irrationnel » la charge qu'il portait. Qui est à blâmer? « Le pauvre, innocent et inconscient âne, qui reçoit tout et souffre avec résignation ou le mauvais *tropeiro*, qui ne connaît pas le métier? ».

L'auteur cite également un second témoignage où un chauffeur de chariot « a puni d'une manière plus barbare et cruelle » ses deux mules, qui, même avec une « des verges déchaînées », ne pouvaient pas monter un chariot sur la colline avec des charges supérieures à leurs capacités. « Maintenant, nous nous demandons à nouveau: qui d'autre mérite une punition, qui n'a pas fait ce qu'il ne peut pas faire, ou qui demande bêtement aux animaux un service supérieur à leurs forces? ».

Nous trouvons également dans cette période notre premier enregistrement d'un lien entre la protection des animaux et la consommation de viande. Bien que

¹⁵⁴ « Echos e factos », *Correio Paraense (PA)*, 16 septembre 1892, édition 115. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/302619/262>

¹⁵⁵ À l'ancienne. *O Republicano (MT)*, édition 81, 1896.

¹⁵⁶ À l'ancienne. *O Mato Grosso (MT)*, 30 septembre 1894, édition 756. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/716189/594>

cette connexion nous semble évidente à la lumière du XXI^e siècle, nous savons par tous les exemples déjà mentionnés que le mouvement contre la maltraitance animale au XIX^e siècle avait une apparence différente. La liste des attitudes acceptées par les militants était beaucoup plus large, simplement parce que certains types d'association n'étaient pas établis. La consommation de viande animale était tellement naturelle (pour des raisons évidentes) que l'abattage à des fins alimentaires constituait un comportement pratiquement indiscutable même entre les membres des associations de protection animale.

Dans le journal *O Lynce*, en 1895, il y a un article dans lequel l'auteur, qui utilise le pseudonyme de Scissors, dit qu'il se promenait sur la plage de Legendários, à Macaé, lorsqu'il est tombé sur ce qui s'est trouvé être une poterie abandonnée. Il dit à un compagnon:

« Macaé n'est pas aussi arriéré que tu le dis. [...] Il existe une société qui protège les animaux. [...] Ici, c'est le lieu destiné à garder les animaux malades que la société collecte pour s'en occuper, ces bœufs ou ces vaches ont été libérés hier ou aujourd'hui, donc la société existe. »

Il continue en disant que ses compagnons éclatent de rire et clarifient: « Ça c'est l'abattoir! »

L'auteur termine ensuite: « Vivement impressionné, j'ai reculé, échevelé et abasourdi par le chagrin que je portais en moi inspiré par l'état squelettique de ces malheureuses tuberculeuses condamnées à la coutellerie et aux mâchoires de l'humanité (qui mange de la viande) [...] si le roi Pharaon avait la faiblesse de venir ici pour vivre dans ce pays de musique, de fusée et de politique jamais plus dans sa vie il ne pourrait rêver de grosses vaches ». ¹⁵⁷

De ce que nous pouvons voir, l'image des animaux a changé progressivement. Grâce à notre analyse des articles publiées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, nous avons remarqué que les animaux les plus protégés par les membres de ces

¹⁵⁷ TESOURA, « Tesourando », *O Lynce (RJ)*, 11 novembre 1895, édition 2. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/801240/7>

associations étaient, principalement, ceux qui transportaient des charges et des personnes (ânes, chevaux et bœufs), et, bien sûr, les chiens. Moins souvent (peut-être parce qu'ils étaient un peu plus cachés aux yeux des citoyens dites « civilisés » de la ville), les autres animaux de la ferme apparaissent.

Un conte intitulé « L'Assemblée des Animaux »¹⁵⁸, publié dans le journal *O Diário do Natal* en 1907, décrit la saga de divers animaux, sous forme de dialogue, comme s'ils parlaient entre eux : la poule qui a le cou cassé, la dinde et le cochon qui sont cuits, les oiseaux piégés dans des cages, les crapauds qui sont morts seulement pour le plaisir de les tuer, le taureau chassé dans les arènes, la vache qui ne donne plus de lait et est morte, l'âne qui est abandonné quand il ne peut plus travailler, etc. Enfin, le coq dit : « Il n'y a pas d'animal qui ne soit pas victime de l'homme, et cette protection est une hypocrisie ». Et l'âne répond : « Oui, ce ne serait pas un de nous qui se souviendrait de fonder une société protégeant les hommes ... ».

Dans ce changement de vision par rapport aux animaux, les chiens étaient peut-être ceux qui ont réussi à avoir un endroit plus proche du fauteuil et du cœur de l'homme. Dans un article intitulé « L'art d'aboyer »¹⁵⁹, publié en 1895 dans le *Correio da Tarde*, l'auteur de l'article, José Fernandez Bremon, parle de plusieurs chiens qualifiés déjà trouvés pour lui.

Celui qui savait quel tram le ramènerait chez lui, un autre qui a appelé à l'aide pour son propriétaire qui était tombé malade, et encore ceux qui obéissaient aux ordres et qui travaillaient dans l'armée ... Tous se révélant être « des animaux intéressants et utiles, alliés et serviteurs volontaires de l'homme, à qui nous devons affection et considération. ».

L'auteur affirme croire que les chiens ont des notions morales (de gratitude et de fidélité, de propriété privée, de mal et d'amitié), sont éducatifs et reconnaissent les « avantages de la civilisation, préférant le soutien de la famille humaine, à la vie errante

¹⁵⁸ A.A., « Assembleia dos bichos », *Diário do Natal (RN)*, 10 mars 1907, édition 3160. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/344905/1150>

¹⁵⁹ José Fernandez BREMON, « A arte de ladrar », *Correio da Tarde (RJ)*, 24 mai 1895, édition 474. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/384941/1667>

aventureuse des bois ». Mais les parties les plus surprenantes dans ce texte sont les deux phrases suivantes:

« Avouons, même avec humiliation, qu'il y a un point où les hommes sont inférieurs au chien: celui-ci a étudié nos coutumes et notre caractère et comprend nos mandats, nous n'avons pas étudié le chien ni comprenons sa langue [...]. Nous avons une autre infériorité par rapport à cet animal intéressant. L'homme se méfie de l'homme, mais jamais de son chien: celui-ci est son serviteur et ami le plus sûr, qui ne le trahira jamais. »

L'auteur finit par déplorer l'existence de personnes qui vendent, donnent ou tuent leurs chiens et les « philosophes » qui « les torturent, en ouvrant leurs tissus pour étudier l'animal vivant et le mécanisme de leurs organes ». Et il termine en disant que l'amour canin est réciproque, citant un Anglais « riche et inoccupé » qui a tant aimé son chien qu'il a appris à aboyer dans sa langue et un médecin de Cadix qui ne pratiquait son métier que pour soigner les chiens de la région.

Ils sont rares, nous pouvons dire presque inexistants, les déclarations telles que celles encore au XIXe siècle, qui énumèrent des éléments dans lesquels les animaux sont « supérieurs » aux hommes. Bien que les qualités citées par l'auteur comme « meilleures » chez les chiens les placent dans une position inférieure à celle de l'homme - il a appris le langage humain pour obéir aux ordres et il est fidèle même lorsque son propriétaire le maltraite -, juste le fait que le journaliste utilise les mots « supérieur à l'homme » est déjà quelque chose qui mérite d'être noté. Et il a probablement dû offenser une partie de ses lecteurs.

Alfredo Munhoz, rédacteur en chef de la République, était un autre journaliste de l'époque qui a défendu « ceux qui nous prêtent tant de services, tant d'aide et qui sont si peu reconnus »¹⁶⁰.

En 1898, il publie une lettre rédigée par Adélaïde de Almeida e Vasconcellos, écrivaine portugaise et épouse de l'ambassadeur du Brésil au Venezuela, avec le titre

¹⁶⁰ Adelaïde de ALMEIDA et Alfredo MUNHOZ, « Protecção aos animaes », *A República (PR)*, 20 novembre 1898, édition 232. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/215554/9113>

emblématique « Il n'est pas ridicule ». Fondatrice de la société protectrice du pays voisin et de la revue *El Zoofilo Venezolano*, elle commence son texte en déclarant qu'« aucun esprit sérieux ne songe à nier que, à l'heure actuelle, la protection des animaux est l'une des plus belles questions morales à traiter et que travailler pour adoucir leurs souffrances, c'est travailler à améliorer les coutumes des peuples, à changer leur caractère, à combattre leurs instincts pervers, et, finalement, à favoriser l'humanité et la civilisation en même temps. »

Adélaïde raconte que beaucoup de personnes « ridiculisent » et « discréditent » ces institutions « avec l'intention de laisser place à l'ironie et au sarcasme ». Et elle propose que la société ait pitié pour ces personnes dont le cœur n'est pas accessible à la miséricorde ou qui ont une ignorance totale du mouvement civilisateur des siècles. »

Ici, l'argument civilisateur est élevé au maximum, avec des phrases comme « nous ne nous intéresserons pas à ceux qui ne conçoivent pas que la défense du faible contre le fort est un sentiment noble » et « faisons une tentative au nom de ceux qui ne sont pas conscients de ce progrès moral ». Pour prouver que cette cause avait de nobles alliés, elle entretient une énorme relation de « hauts personnages et de grandes célébrités qui ont travaillé pour les animaux sans défense ».

Adélaïde liste : le discours de Lord Erskine (1809) à la Chambre des lords; la première loi proposée par Richard Martin (1822) et la réaction des députés, qui ont commencé à « imiter des chats, des chiens, des coqs, etc. », dans un acte de débauche ; l'archevêque de Canterbury, qui a défendu l'extension de cette loi, arguant que « toute mesure visant à réduire les souffrances méritait l'attention du Parlement ». Et, grâce à ce dernier, le clergé a approuvé, depuis 1893, une « société de protection des animaux de l'église anglicane ».

Elle continue, citant Antoni Garibaldi, fondateur de la société turinoise; « Victor Hugo et Alphonse Karr, fondateurs de la société contre la vivisection de Paris; Voltaire, Socke, Newton, Lamartine, Michelet, Zola et beaucoup d'autres qui ont écrit des pages admirables inspirées du droit de l'irrationnel à la piété des hommes », le Duc de Mac Mahon, le Duc de Magenta et enfin le député et général Gramont, responsable

de la première loi contre les mauvais traitements en France, la loi Gramont. L'auteur dit que « l'empereur Napoléon, lorsqu'il l'a présenté à la reine Victoria, lui a dit: « Voici l'auteur de l'unique bonne loi sanctionnée par la République ». [...] « Tous couverts de gloire sur les champs de bataille ».

Adélaïde s'interroge encore: « Quand on voit l'intelligence et la valeur de se consacrer à ce travail méritoire, y aurait-il ceux qui censurent, qui ridiculisent ceux qui veulent éviter de souffrir aux êtres malheureux sans défense? Ce serait une critique indigne, qui n'émanerait jamais d'une âme généreuse ou d'un esprit élevé ». Et enfin, elle se souvient que « [...] le célèbre historien Freeman a déclaré que les terribles injustices et souffrances imposées aux animaux sans défense sont les plus noirs chapitres de l'histoire du monde entier. »

Evidemment, des opinions passionnées comme celles d'Adélaïde – qui dit avoir pitié de ceux qui la ridiculisent et appelle la protection des animaux le « mouvement civilisateur des siècles » ou la maltraitance le « chapitre le plus noir de l'histoire du monde » (citant Freeman) – provoquent malaise et protestations.

*O Apóstolo : periódico religioso, moral e doutrinário, consagrado aos interesses da religião e da sociedade*¹⁶¹ commence un texte, en 1894, en faisant une critique sévère d'Adélaïde. Sans nommer l'accusée, l'auteur dit qu'une « *patricia* »¹⁶² avait fondé une société qui protégeait les animaux à Caracas « seulement pour se pavaner d'humanité ». Sur un ton ironique, l'auteur poursuit « Voilà comment est l'humain d'aujourd'hui ! C'est traitant les animaux qui ont besoin, comme en Chine d'hôpitaux et de soins dévoilés ! Comme c'est beau l'humanité! ».

Juste après, l'auteur provoque encore une fois en traitant Adélaïde d'antipatriotique et en se demandant pourquoi elle n'a pas créé une association « si *charitable* et *monumentale* » à Rio de Janeiro, ville « où les animaux souffrent tellement.

¹⁶¹ À l'ancienne. *O Apóstolo : periódico religioso, moral e doutrinário, consagrado aos interesses da religião e da sociedade (RJ)*, 19 août 1894, édition 34. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/343951/14467>

¹⁶² Patrício, selon le dictionnaire, est une « personne du même pays ou de la même localité qu'une autre ». Mais ce terme était (et est encore) utilisé aujourd'hui pour désigner les Portugais qui vivaient au Brésil.

Laisser autant d'ânes souffrir comme ils souffrent dans cette capitale et leur fondatrice avoir de l'*humanité* à Caracas. »

Les mots « charitable », « monumental » et « humanité » ont été écrits en italique, ce qui montre une bonne dose de débauche de la part de l'auteur. « Ce sont des manies et chacun a les siennes. Nous pensons que la police [...] pourrait mieux protéger les animaux que toutes les sociétés transitoires qui rêvent d'hôpitaux », affirme-t-il dans une phrase qui semble admettre la nécessité de protéger les animaux et que cette tâche devrait être confiée à la police.

« En Chine, telles sociétés et institutions hospitalières sont admises, car ils acceptent la métempsycose et traitent leurs *semblables*; mais ici! », conclut-il.

Nous notons une fois de plus que le mot « semblables » est à nouveau en italique. Cela dit, ce que nous pouvons souligner dans cette dernière phrase, c'est que le mot « métempsycose », selon le dictionnaire Larousse, signifie « Réincarnation de l'âme après la mort dans un corps humain, ou dans celui d'un animal ou dans un végétal. (Certains peuples ont fait de la métempsycose une croyance fondamentale : les anciens Égyptiens, les Hindous) ».

Donc, l'impression que nous avons en relisant le texte surligné est que, pour l'auteur, dire que les animaux non humains sont semblables aux animaux humains est une chose très offensante. Nous ne pouvons pas oublier, bien sûr, que cet article a été publié dans un journal catholique qui s'est auto-étiqueté « doctrinal » et « consacré aux intérêts de la religion ». Cette idée de l'approche des hommes et des animaux pourrait même être acceptée par les Chinois, qui croient en la réincarnation, mais pas par l'auteur, qui croyait certainement que les hommes étaient choisis par Dieu, à leur image et ressemblance.

Mais, en réalité, comme le dit l'auteur de l'article analysé ci-dessus, certaines sociétés sont nées et tuées (ou avortées) peu après leurs créations sans parvenir à un grand succès. Même à Rio de Janeiro, il avait une association antérieure à l'Uipa, qui n'est pas considérée comme la première organisation de ce type, précisément parce qu'elle n'a pas fonctionné dans la pratique. Nous pouvons cependant trouver des

articles parlant de sa dissolution dans des journaux tels que *O Brasil*¹⁶³ et *O Cruzeiro*¹⁶⁴. Ce dernier épingle :

« Il ne va pas nous manquer, surtout aux pauvres ânes qui tirent d'énormes chariots sous une tempête battante, [...] du lever au coucher du soleil ». Ce qui nous donne une idée de la réalité des animaux dans le quotidien de la capitale de la République nouvellement proclamée. L'auteur ajoute que « il y a beaucoup d'ânes malades ou invalides qui n'ont jamais mérité le moindre soin (de l'entité). C'était une protectrice qui n'a pas protégé ses associés. Elle peut s'en aller, elle ne va pas nous manquer ».

En plus de la révolte contre ceux qui osaient faire des comparaisons entre les hommes et les animaux, les critiques à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle venaient avec une bonne quantité de mépris, comme se plaignait Adelaïde. Un journaliste qui travaillait dans le journal *A República* (il signe uniquement en tant que Z.) rapporte également ces tentatives de ridiculiser les membres des mouvements de protection¹⁶⁵.

Z. ouvre son texte, encore une fois, en se fondant sur l'argument que la protection des animaux est un signe de civilisation et critique ceux qui qualifient comme ridicule la « sentimentalité anglaise » pour construire des hôpitaux et des asiles pour les chiens, alors que leurs citoyens souffrent de la misère. Le journaliste rappelle qu'il y avait des groupes qui faisaient la même chose pour les hommes.

Z. pense que l'exemple de ces pays réveillerait d'autres peuples au « zoophilisme », comme cela s'est produit dans certains pays américains, comme l'Argentine et le Mexique, qui ont aboli les corridas, « ce spectacle barbare et impropre de notre civilisation avancée ».

¹⁶³ À l'ancienne. *O Brasil (RJ)*, 22 octobre 1890, édition 167. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/363626/649>

¹⁶⁴ À l'ancienne. *O Cruzeiro (RJ)*, 21 octobre 1890, edição 233. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/360163/995>

¹⁶⁵ Z., « Notando », *A República (PR)*, 26 février 1910, édition 47. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/215554/22906>

Le journaliste rapporte que dans la ville de Santos, sur la côte de São Paulo, « l'une des villes les plus avancées du Brésil », un combat avait eu lieu il y avait quelques jours entre un lion et un taureau enfermé dans une cage. « Le lion a été effrayé à la vue du taureau qui, poussant furieusement contre la grille de la cage, s'est cassé la colonne vertébrale, devenant inutile. ».

Selon l'auteur, la Société de protection des animaux de São Paulo a intercédé auprès de Washington Luiz, alors secrétaire à la justice, mais ce dernier a déclaré qu'il ne pouvait rien faire car la mairie avait déjà autorisé l'événement. D'autre part, la municipalité de Santos a fait valoir qu'elle avait délivré une licence pour une exposition « rares exemples de beauté d'un lion et d'un taureau sans se battre entre eux ». Comme on peut l'imaginer, même avec les interdictions mises en place, il y avait toujours un moyen de contourner les règles.

« L'ironie », le « sarcasme » et le « ridiculisation », cités par Adélaïde et Z., résultaient également de petites histoires satiriques ou de blagues publiées dans les journaux. Il est possible d'en trouver des dizaines, souvent répétées intégralement, reproduites dans plusieurs États brésiliens.

Un exemple est celui d'un homme affecté par la gale qui dit qu'il a déjà l'antidote pour tuer « les petits animaux » et est interrompu par un second homme qui dit être de la société protectrice de animaux¹⁶⁶. Un autre cas est celui du monsieur qui presse le cocher de hâter la carrosse où il voyage, pour dire ensuite qu'il était membre d'une organisation contre la maltraitance¹⁶⁷. Ou le personnage qui prétend faire partie de la société protectrice et qui est interrogé par son interlocuteur, qui lui demande s'il est protecteur ou protégé¹⁶⁸. Et un quatrième exemple, également très répandu, est

¹⁶⁶ À l'ancienne. *Cidade do Rio (RJ)*, 15 décembre 1896, édition 350. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/085669/6522>

¹⁶⁷ À l'ancienne. *Diário do Maranhão (MA)*, 8 avril 1904, édition 9199. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/720011/36824>

¹⁶⁸ À l'ancienne. *Leitura para Todos (RJ)*, octobre 1928, édition 111. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/348074/27141>

celui de la dame qui fait partie d'une association de ce genre, mais qui n'abandonne pas son chapeau orné d'un oiseau empaillé¹⁶⁹.

Uma protectora dos animaes :
 — Ah ! meu primo com tivestes animo de matar este passarinho tão bonito ?
 — Mas, prima, foi porque me pareceu que ficava bem no teu chapéo.
 — E' verdade. E' da mesma côr ! O' meu querido primo ! muito obrigada !

Um sujeito vai pedir ao Sr. Esteves Junior uma carta de recommendação para o Sr. Muller, que tambem é de Santa Catharina. E começa a mastigar palavras e a coçar-se todo.
 O Sr. Esteves de Catharina :—Mas que tem você ?
 O pretendente:—Sarnas, Exm. Senhor ! Mas não se affija : já tenho uma pommada para matar os animaesinhos...
 O Sr. de Santa Catharina, furioso :
 —Ah ! isso não ! Nunca ! Como presidente da Sociedade Protectora dos Animaes, prohibo-o de fazer isso... e nego-lhe a carta !
 CAMPO DE SANT'ANNA.
 — ← —

Ce que nous pouvons conclure de ces démonstrations, c'est qu'il y avait un malentendu (ou peut-être une réticence à comprendre) sur le rôle de la société de protection des animaux. Et aussi que beaucoup de membres de ces organisations pourraient faire partie de ces groupes sans autoanalyser leurs propres comportements. Ce qui n'est pas impossible pour un mouvement si nouveau, dans une société avec des coutumes coloniales et agricoles si profondément ancrées.

Comme l'a souligné l'historienne Regina Horta Duarte¹⁷⁰, la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle ont représenté une « véritable hécatombe de l'avifaune brésilienne affectant l'Amazonie, les régions du Sertão et du littoral, ainsi que diverses régions rurales du pays ». L'explication est dans la « blague » reproduite ci-dessus. À cette époque, l'utilisation de chapeaux ornés d'oiseaux empaillés, de fourrure et d'éventails et de parures de cheveux avec des applications de plumes inspirées de la mode française était récurrente.

Cela explique le bond des exportations de 600 kilos de plumes vers des pays comme l'Allemagne, l'Angleterre, la France et les États-Unis entre 1901 et 1905, pour atteindre 20 000 kilos entre 1910 et 1914, selon Regina Horta Duarte. Ce nombre

¹⁶⁹ À l'ancienne. *O Estado do Espírito Santo (ES)*, 7 may 1890, édition 2218. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/229644/387>

¹⁷⁰ Regina Horta DUARTE, « Pássaros e cientistas no Brasil: Em busca de proteção, 1894-1938 » [en ligne], *Latin American Research Review*, 2006, vol. 41, n° 1, p. 3-26. [Consulté le 27/04/2018]. Disponible sur : <http://lasa-4.univ.pitt.edu/LARR/prot/fulltext/vol41no1/Duarte.pdf>

représente la mort d'une quantité colossale d'animaux, si l'on considère que les *emas*, hérons, *guarás*, perroquets, perruches, aras, gucci, toucans, colibris et *saracuras*, spécimens les plus recherchés, ont individuellement quelques grammes de plumes sur leur corps. Ceci, bien sûr, compte tenu du commerce légal.

« Au cours de la période, l'augmentation de la quantité n'a pas représenté non plus un gain économique plus important, puisque les exportations ont atteint la valeur de 849:192 mil *réis* entre 1901-1905, mais seulement 543:274 mil *réis* entre 1910 et 1914, dans une dévaluation évidente du produit »¹⁷¹.

À Rio de Janeiro, par exemple, une seule ferme vendait 20.000 peaux de colibris par an à la France, tandis que d'autres villes côtières exportaient des centaines de peaux d'oiseaux qui seraient ensuite vendues aux enchères à Londres à des prix très bas. L'historienne explique que, grâce aux mouvements de défense des oiseaux et aux déclarations de dégoût des personnalités influentes comme les reines Alexandra (épouse d'Edouard VII), en 1906, et Mary (épouse de George V), en 1911, l'utilisation de plumes a décliné dans les années 1920¹⁷².

En ouvrant une courte parenthèse, ce n'était pas la seule contribution du roi anglais Eduard VII à la cause animale. Il était également président de la Société pour la protection des animaux à Londres et, en son honneur, le gouvernement portugais a aboli la corrida dans le pays en 1903¹⁷³.

Mais revenons aux oiseaux empaillés, nous trouvons dans le numéro 15 du magazine Fon-Fon!, en 1914, une histoire qui explique la disparition des aigrettes¹⁷⁴.

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Regina Horta Duarte affirme qu'au Brésil, les scientifiques étrangers Hermann Von Ihering (allemand) et Emil August Goeldi (Suisse) ont été les premiers à protester contre les massacres d'oiseaux. Ils s'opposaient au « carnage dans les lieux de posture » et ont parlé de l'augmentation des insectes nuisibles, qui se sont multipliés faute de prédateurs. Pour Goeldi, ce commerce « dégradait moralement les Brésiliens, les plongeant dans la barbarie et dans le vil assassinat, les éloignant de la civilisation ». Apparemment, l'argument de civilisation n'a pas été utilisé que par les Brésiliens.

¹⁷³ À l'ancienne. *A República (PR)*, 28 mars 1903, édition 71. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/215554/14291>

¹⁷⁴ À l'ancienne. *Fon-Fon! (RJ)*, 1914, édition 15. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/17547>

L'auteur dit que, lors de l'ouverture de la saison de chasse, le président de la France Raymond Poincaré (1913-1920) aurait déclaré qu'il ne voulait pas « se donner à ce plaisir » car il pensait que cette « coutume était barbare, primitive. »

Le leader français a été félicité par la Société pour la protection des animaux et a été critiqué par ses ennemis, qui argumentaient qu'il ne chassait pas, mais que sa femme portait des plumes d'oiseaux. Selon le magazine, depuis lors, non seulement l'épouse du président mais aussi ses sujets « l'ont accompagnée dans cette transe... Et personne d'autre ne va orner les chapeaux ou les cheveux avec des aigrettes... ».

La Fon-Fon! utilise le mot « transe » ici comme si l'abdication de quelque chose pour éviter la souffrance des autres était une hallucination irréfléchie suivie aveuglement. Ce magazine imprimé hebdomadairement à Rio de Janeiro de 1907 à 1958¹⁷⁵, à lui seul, donne déjà une bonne étude de cas. Ses articles sont d'excellents exemples de ce qui est arrivé à l'opinion publique dans les premières décennies du XXe siècle.

Dès son inauguration, le magazine utilisait surtout un ton risible pour désigner les membres de la société de protection des animaux. Mais progressivement, au fil des ans, il a adopté un ton plus neutre, jusqu'à ce qu'il atteigne la limite de faire la « publicité » de l'association.

En 1908, par exemple, nous avons trouvé une note avec un ton ironique demandant l'intervention des protecteurs pour les chevaux et les ânes qui mangeaient de la luzerne sèche au lieu d'herbe fraîche¹⁷⁶. « Ils sont déjà privés de leur raisonnement et maintenant ils veulent les priver de leur goût. Il est préférable de les priver de tout. Terminez le travail d'un seul coup ». Et l'auteur demande: « L'habeas corpus ne sera-t-il pas appelé pour la contrainte de la liberté individuelle ... du cheval ou de l'âne? ».

¹⁷⁵ Heloisa MARRA et Wilson MOREIRA, *Fon-Fon! Buzinando a modernidade*, Cadernos de Comunicação: Série Memória, Rio de Janeiro: Prefeitura do Rio de Janeiro, 2008, p. 9.

¹⁷⁶ « Burromeu », « Oculos verdes e alfafa seca », *Fon-Fon! (RJ)*, 1908, édition 17. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/1163>

Il serait inconcevable, illusoire et extravagant que quelqu'un du futur dise à ce journaliste du début du XXe siècle qu'un animal non humain obtiendrait un habeas corpus un peu plus de cent ans plus tard, comme ce fut le cas pour l'orang-outan Sandra¹⁷⁷. En 2015, elle a obtenu le droit d'être libérée du zoo de Buenos Aires après avoir été reconnue comme sujet de droit et qu'il soit prouvé qu'elle souffrait d'un emprisonnement « injustifié et cruel ». Cette décision a ouvert des précédents pour que d'autres primates soient libérés et transférés dans des sanctuaires, y compris des brésiliens¹⁷⁸, tels que le chimpanzé Cecilia, également originaire d'Argentine.

Le Fon-Fon! était également adepte des blagues qui déformaient les fonctions des sociétés de protection, telles qu'une protestation par un membre de cette organisation de faire bouillir de l'eau pour le thé, puisque les microbes seraient tués. Il dit que « [...] bien qu'ils ne puissent pas être vus à l'œil nu, ils sont encore de petits animaux ... »¹⁷⁹.

O Dr. Poole, fleugmaticamente continuou :
 – Mais uma cidade possui habitantes, mais ella torna-se insalubre; mais uma agua contem microbios, mais ella é perigosa ! Não é, porém, um motivo para exterminal'os sem piedade ! Peço licença a V. Ex., na minha qualidade de membro da Sociedade Protectora dos Animaes, para protestar em favor dos seres microscopicos, pois apezar de não poderem ser vistos a olho nú não deixam de ser animaesinhos, como os maiores e os mais temidos.

Peu à peu, il est possible de voir dans les pages du magazine des liens entre la protection des animaux et la consommation de viande, toujours avec un ton sceptique. Avec le titre évocateur de « Zêles nuisibles »¹⁸⁰, il interroge en 1911 le fait que la société ait protesté contre une exposition de canaris et non « contre le steak,

¹⁷⁷ Plus d'articles sur le cas de l'orang-outan Sandra : Sylvania COLOMBO, « Orangotango ganha habeas corpus para deixar zoo de Buenos Aires » [en ligne], *Folha de São Paulo*, 27 septembre 2015. [Consulté le 27/11/2017]. Disponible sur : <https://www1.folha.uol.com.br/serafina/2015/10/1685718-orangotango-ganha-habeas-corpus-para-deixar-zoo-de-buenos-aires.shtml> e HUECK, Karin, et SZKLARZ, Eduardo, « Por que ainda maltratamos os animais? » [en ligne], *Superinteressante*, 24 janvier 2018. [Consulté le 10/03/2018]. Disponible sur : <https://super.abril.com.br/ideias/esta-na-hora-de-acabar-com-a-escravidao-dos-bichos/>.

¹⁷⁸ Le Santuário de Grandes Primatas, à Sorocaba, par exemple.

¹⁷⁹ R.F., « Five o' clock », *Fon-Fon! (RJ)*, édition 21, 1910. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/259063/4534>

¹⁸⁰ « Zelos prejudiciais », *Fon-Fon! (RJ)*, édition 32, 1911. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/7548>

les tripes avec pommes de terre, les cervelles panées, le foie frit et le *mocotó* du dimanche que mangent certainement la généralité de ses membres, y compris le conseil d'adhésion aux manifestations ».

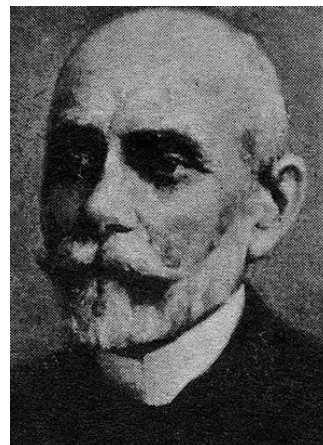
Trois ans plus tard, le magazine publie une autre note décrivant le mécontentement des protecteurs concernant la manière dont les poulets étaient transportés de l'intérieur vers les marchés de Rio de Janeiro¹⁸¹. La plainte, selon la publication, était juste, mais puisque « Fon-Fon est par nature blagueur » ils rappellent que « la plupart des membres, sinon tous, [...] sont des carnivores. [...] Le protecteur a des précautions, mais il ne dispense pas non plus le bouillon de poulet, car les deux, comme le dit le proverbe, ne font de mal à personne. » Non compris dans la catégorie « mal à personne » le poulet, évidemment.

Enfin, onze ans après sa création, nous trouvons le premier enregistrement sympathique au mouvement de défense des animaux. Ceci est une note indiquant que les membres de la Société pour la protection des animaux se plaignaient du fait que le maire (nous imaginons à Rio de Janeiro, car le magazine était écrit dans cette ville) ne réglementait pas une loi de protection¹⁸².

L'auteur cite l'entité pour dire que « le degré de la grandeur d'un peuple est 'connu par le traitement qu'ils donnent aux animaux ...' ». La note est illustrée par la caricature d'un Indien – l'image maximale de ce qui était considéré comme primitif, barbare, sauvage et par conséquent opposé à la civilisation - assis avec un arc et des flèches dans une forêt. Par la similitude physique, nous interprétons que le personnage représente le maire Amaro Cavalcanti, qui a gouverné Rio de Janeiro entre le 15 janvier 1917 et le 16 novembre 1918.

¹⁸¹ À l'ancienne. *Fon-Fon! (RJ)*, 1914, édition 1. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/16491>

¹⁸² Seth, « A semana de Fon-Fon », *Fon-Fon! (RJ)*, 1918, édition 11. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/29914>



De là, la Fon-Fon! adopte un ton quasi pamphlétaire. En 1921, elle publie un article se positionnant contre les corridas lors des célébrations du centenaire de l'indépendance¹⁸³. Le magazine affirme qu'« il n'y a pas de raisons historiques, traditionnelles et encore moins esthétiques » pour « tel plaisir, sanguinaire et féroce ». Et que la corrida « rappelle les âges barbares et ne correspond pas à la nature sensible des Brésiliens. Rien de plus cruel et inutile que cette torture de pauvres animaux pour amuser les hommes. ».

En 1924, le magazine publie un autre article intitulé « La vie des chiens » sur les succès obtenus par la Ligue internationale d'assistance aux animaux, entité créée trois ans auparavant¹⁸⁴. Le texte reproduit également le discours du prince de Galles, prononcé à l'occasion du centenaire de la Société royale anglaise de protection des animaux.

Entre autres choses, le prince raconte qu'au cours de la première année d'opération de l'organisation, 149 personnes ont été condamnées à des amendes pour atteinte et cruauté envers les animaux, un nombre qui a bondi dans la deuxième décennie du XXe siècle à 4000 par an, ainsi que 20000 personnes détenues pour mauvais traitements.

¹⁸³ « As touradas e o centenário », *Fon-Fon! (RJ)*, 1921, édition 50. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/39354>

¹⁸⁴ Raul PEIXOTO, « Vida dos Cães », *Fon-Fon! (RJ)*, 1924, édition 51. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/52381>

Et aussi que la Royal Society ait été la seule autorisée par le Conseil de guerre comme assistant dans le corps vétérinaire, aidant à créer 13 hôpitaux, avec hébergement pour 13 000 chevaux et leurs gardiens; un « dépôt » pour les chevaux en convalescence et 200 ambulances. Le prince finit par dire qu'il a honte de se rappeler qu'en temps de paix, près de la moitié des cas de cruauté se référait aux chevaux. L'auteur de l'article conclut alors: « sa critique est une leçon fructueuse [...] » qui « doit trouver un écho au Brésil ».

Et ainsi la ligne éditoriale de la Fon-Fon! continue à soutenir les sociétés de défense des droits des animaux au Brésil, que ce soit en publiant des lettres de personnes qui demandent une intervention policière dans les rues boueuses (où les ânes et les bœufs se font « massacrer, faisant pitié dans le quartier »¹⁸⁵) ou en promouvant des événements promus par l'élite pour collecter des fonds¹⁸⁶.



Il est impossible de dire si les éditeurs et les propriétaires de Fon-Fon! ont changé d'avis au fil des ans ou s'ils se sont rendu compte qu'il était inévitable, à mesure

¹⁸⁵ « Garatujas », *Fon-Fon! (RJ)*, 7 mars 1925, édition 10. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/52748>

¹⁸⁶ À l'ancienne. *Fon-Fon! (RJ)*, 1936, édition 51. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/93935>

que le XXe siècle progressait, que ce sujet gagnait de plus en plus d'importance pour certains secteurs de la société. Quelques années après la création de l'União Internacional Protetora de Animais (Uipa) à Sao Paulo, les changements (bien que très loin d'être désirables, bien sûr) étaient évidents.

Les grandes et petites villes gagnaient leurs propres entités de protection¹⁸⁷. Les citoyens commençaient à jouer le rôle d'inspecteurs, arrêtant les chevaux qui n'avaient pas mangés au milieu de la route pour les diriger vers les gardes¹⁸⁸. De petites améliorations, telles que l'installation du premier abreuvoir public pour les animaux de São Paulo¹⁸⁹, ont été faites. Et la discussion dans la presse est devenue plus forte, avec plusieurs journalistes écrivant sur le sujet et se demandant si c'était « la télépathie » cette omniprésence du sujet dans les journaux¹⁹⁰.

Tout cela a servi d'exemple de quel comportement devrait être adopté ou non. Et, comme dans toute nouvelle idée, il y avait aussi beaucoup de malentendus et de confusions au Brésil et à l'étranger. Un jury de Chicago, par exemple, devait décider en 1901 si une créature particulière détenue par un exposant animal était un homme ou un singe. Le propriétaire de l'animal s'est qualifié de darwinien, l'a présenté comme « anthropopithèque, un ancêtre de l'homo sapiens » et il l'avait battu si fort qu'il l'avait tué. La question était de savoir si l'auteur devait être inculpé d'homicide d'un homme ou devrait être poursuivi par l'association de protection des animaux¹⁹¹.

¹⁸⁷ La Sociedade Brasileira Protetora dos Animais, à Rio de Janeiro, date de 1907. Mais pour avoir une idée, en utilisant uniquement l'exemple de l'état du Paraná, on trouve des informations dans les archives sur les formations de sociétés protectrices dans de grandes villes comme Curitiba et dans les petites comme Jaguariáiva, Rio Negro et Tibagi. Cependant, l'Uipa, à São Paulo, est restée la plus active parmi elles.

¹⁸⁸ À l'ancienne. *O Brazil (RS)*, 7 août 1909, édition 30. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/161969/113>

¹⁸⁹ À l'ancienne. *O Estado do Espírito Santo (ES)*, 18 septembre 1903, édition 219. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/229644/16722>

¹⁹⁰ Arthur AZEVEDO, « Henrique Castriciano », *A República (RN)*, 1 juillet 1907, édition 234. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/138924/3487>

¹⁹¹ Roza CRUZ, « Pombal », *A República (PR)*, 19 août 1901, édition 187. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/215554/12406>

Au Brésil, l'enchevêtrement n'était pas différent. En 1902, un délégué de Rio de Janeiro emmène une mule en prison après avoir été accusée de pâturage sur les terres du voisin de son propriétaire¹⁹². Selon le journaliste, l'inspecteur Nolasco, auteur de l'œuvre, « semblait faire partie de la société de protection des animaux », « prenant leur intransigeance au point de vouloir les civiliser », dans une confusion totale quant à l'objet d'une association contre la maltraitance animale.

Et parfois, des exemples contradictoires publiés sur différentes sources devraient rendre les gens un peu confus quant au comportement à adopter. En 1880, le *Jornal do Agricultor* parle d'un poulain qui a été laissé attaché sans boire ni manger, « abandonné à ses réflexions », comme modèle de ce qu'il fallait faire pour empêcher le cheval de donner des coups de pied¹⁹³. Moins de 20 ans plus tard, les lois, la société protectrice et, admettons-le, le bon sens disaient que priver un animal de nourriture était un crime¹⁹⁴.

Il est vrai que nombre de ces articles étaient spontanés, c'est-à-dire provoqués par une discussion croissante dans la société. Dans le même temps, une campagne de sensibilisation très bien conçue et architecturée par les membres des différentes sociétés a été menée. Et les enfants ont été l'une des principales cibles de ces efforts.

En 1928, le *Tico-Tico*, un petit journal produit à Rio de Janeiro pour un public d'enfants, a publié une brochure sur la manière par laquelle les animaux devraient être traités¹⁹⁵. Illustrée par des dessins d'ours, de cerfs et de singes, cette liste de conseils était distribuée par une dame nommée Virginia de Carvalho, qui, selon le journal,

¹⁹² « Mula civilizada », *Cidade do Rio (RJ)*, 3 mars 1902, édition 129. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/085669/12263>

¹⁹³ « Impressões de viagem », *Jornal do Agricultor (RJ)*, jan-juin 1880, édition 2. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/709778/516>

¹⁹⁴ L'article « Curioso processo » parle du cas de deux sœurs anglaises qui ont laissé plusieurs animaux (veaux, porcs, moutons, oies, poulets, chevaux, taureaux et vaches) sans manger pendant des jours, certaines mourant même. Les accusés ont été condamnés à deux mois de prison. « Curioso processo », *O Fluminense (RJ)*, 16 août 1906, édition 6368. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/100439_04/9034

¹⁹⁵ « Não tratar cruelmente os animais », *O Tico-Tico (RJ)*, février 1928, édition 1166. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/153079/25607>

entretenait un petit hôpital et un asile pour les animaux abandonnés et était membre de la société de protection de la capitale.



L'article se termine par la question: « Ne trouvez-vous pas mes chers petits amis que ce sont de bons conseils en faveur de nos petits frères inférieurs? ». La préoccupation de retirer les enfants du chemin de la cruauté a été démontrée des siècles plus tôt, comme montre le travail de l'historien Pierre Serna et les convictions phrénologiques du physicien allemand Johann Gaspar Spurzheim (voir chapitre « L'utilitarisme de l'animal-machine dans la Cours « civilisatrice » de D. João VI »).

Dans le livre *L'Animal en République - 1789-1802, Genèse du droit des bêtes*, Serna analyse les essais produits par un concours public, promu par la classe des Sciences des Morales et Politiques de l'Institut National, en 1802. L'objectif était de répondre aux questions : « Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique? » et « Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard? ».

Parmi les 28 essais rédigés, plusieurs soutiennent l'importance de l'éducation et dans 17 rapports, l'historien a trouvé des défenses contre la cruauté spontanée des enfants et l'urgence de les réparer. Cet argument a été soutenu par les illustrations de

William Hogart (« The Four Stages of Cruelty »), qui représentait en images des enfants qui avaient pour principal jeu de martyriser les animaux¹⁹⁶.

Dans l'entreprise civilisatrice du XXe siècle, cela devient vital. L'historienne Natascha Stefania Carvalho de Ostos étudie deux publications éducatives qui ont circulé dans les premières décennies des années 1900. La première est le magazine mensuel *Amigo dos Animais*. Produit par la Sociedade Infantil Protetora dos Animais, il a été lancé en 1931 et a apporté non seulement des informations aux enfants et aux adolescents (histoires morales, caractéristiques de diverses espèces, blagues, bandes dessinées, curiosités et conseils sur la façon de prendre soin de leurs animaux) comme pour les enseignants, en particulier ceux de l'école publique (il y avait des distributions de copies du magazine, concours culturels d'écriture et de dessin, conférences)¹⁹⁷.

La seconde publication étudiée par l'historienne est le *Zoophilo Paulista*, éditée par l'Uipa, à São Paulo, à partir de 1919. Destinée à un public adulte et avec une proposition éditoriale inédite dans le pays, elle était une preuve du succès de l'entité, qui conservait toute la structure physique déjà décrite dans ce mémoire et disposait toujours des ressources financières pour produire le magazine pendant au moins 13 ans, comme souligne Ostos.

Dans ses pages, l'association faisait le point sur ses actions (rapportant avec des images des cas de piétinement d'ânes, de chevaux et de chiens) et montrait des histoires d'animaux spécifiques. Elle encourageait également un débat sur des questions polémiques telles que le commerce des animaux, les conditions des abattoirs, les actions du gouvernement et la législation.

¹⁹⁶ Pierre SERNA, *op. cit.*, p. 103-134.

¹⁹⁷ Natascha Stefania Carvalho de OSTOS, « A luta em defesa dos animais no Brasil: uma perspectiva histórica » [en ligne], *Ciência e Cultura*, avr./juin 2017, vol. 69, n° 2, [Consulté le 20/03/2018]. Disponible sur : http://cienciaecultura.bvs.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0009-67252017000200018 et Natascha Stefania Carvalho de OSTOS, « O « Amigo dos Animais »: imprensa paulista e defesa dos animais na década de 1930 » [en ligne], *XX Encontro Regional de História da Anpuh*, Minas Gerais, 2016. [Consulté le 21/03/2018]. Disponible sur : http://encontro2016.mg.anpuh.org/resources/anais/44/1466689181_ARQUIVO_Texto.Anpuh.MG.2016.pdf

On peut dire que c'est grâce à l'Uipa et (à son magazine) que la première loi de protection nationale a été créée. En 1934, sous le gouvernement de Getúlio Vargas, l'un des rédacteurs de la publication *Zoophilo Paulista*, Affonso Vidal, a écrit un texte avec des règles pour combattre les mauvais traitements qui, à son avis, devraient être mis en œuvre. Publié par la presse, le texte de Vidal demandait que le président de la République transpose ces normes dans une loi, ce qui s'est effectivement passé le 10 juillet 1934, avec la publication de l'intégralité du texte¹⁹⁸.

Par la suite, l'Uipa a produit 20 000 exemplaires de la « lei Áurea dos animais » pour distribuer dans les rédactions des journaux, parmi les professeurs et les autorités gouvernementales, religieuses et juridiques. Le terme, comme le rappelle l'historienne, fait référence à l'abolition de l'esclavage et avance, en fait, l'argument selon lequel aucun être vivant ne devrait être asservi, un drapeau qui serait suscité par le mouvement d'abolition d'asservissement animal des années 1990. Avec la mise en place de cette loi nationale (malgré tous les défauts et problèmes que nous ne discuterons pas dans ce travail), l'importance du mouvement de protection des animaux, lancé à São Paulo, 50 ans plus tôt, a été officiellement établie.

¹⁹⁸ Natascha Stefania Carvalho de OSTOS, « União Internacional Protetora dos Animais de São Paulo: práticas, discursos e representações de uma entidade nas primeiras décadas do século XX » [en ligne], *Revista Brasileira História*, août 2017, vol. 37, n° 75. [Consulté le 18/03/2018]. Disponible sur : http://www.scielo.br/scielo.php?pid=S0102-01882017005004104&script=sci_abstract&tlng=pt

Partie III

8. Conclusion

Au début de ce travail, il y a 11 mois, un certain nombre d'idées préconçues formaient une impression personnelle de ce que devrait être la relation de l'homme avec l'animal dans les années 1800. Peut-être en raison de mouvements sociaux contre les mauvais traitements actuels – actant d'un retard effectif dans la législation sur la protection de la faune - nous estimions que nous ne trouverions que des rapports d'abus dans les sources consultées pour ce travail - non pas sous forme de dénonciation, bien sûr, mais sous la forme de descriptions d'actions quotidiennes, comptées de la manière la plus naturelle possible.

Toutefois, ce que nous avons trouvé dans les journaux du début et de la fin du XIXe siècle représente beaucoup plus que cela : nous avons trouvé dans les archives une riche compilation d'idées et de pensées, qui montre une société divisée et qui ressentait de la compassion pour les animaux à différents échelles et éveillée pour diverses raisons. À partir de 1800, par exemple, nous pouvons observer un intérêt scientifique sur le sujet de la part d'une partie de la population lettrée de l'Amérique portugaise qui lisait les journaux.

A cette époque, la communauté scientifique disséquait les animaux pour savoir comment fonctionnaient leurs mécanismes, tout comme quelqu'un ouvre une horloge pour savoir ce qu'il y a à l'intérieur. Il n'y avait pas vraiment de sentiment de préservation ou volonté de leur éviter la douleur. On croyait qu'ils étaient primitifs, violents, irrationnels. Mais aussi - dans une moindre mesure - qu'ils avaient de l'imagination, du jugement, du langage, de la mémoire ...

Dans les années 1800, le Brésil était déjà un grand producteur et exportateur de viande séchée, ce qui incitait la société locale à envisager l'utilisation et l'exploitation du bétail. Cela n'a pas empêché, cependant, que des réactions de compassion face à des scènes de violence - qu'elles viennent de princes ou par des plébéiens - aient été observées. Cette relation conflictuelle aurait tendance à s'aggraver, avec l'augmentation de la population et de la consommation de viande et avec l'approche conséquente des abatteurs dans les centres urbains - non seulement

au Brésil mais aussi en France et dans d'autres pays, comme l'appuient plusieurs historiens.

Ces protestations trouvées dans les journaux montrent plusieurs faits curieux. Certaines de ces revendications, par exemple, visent clairement à protéger la propriété privée (c'est-à-dire le bétail) et à prévenir les dommages futurs. C'est la même logique du *senhor de engenho* qui ne tue pas ses esclaves parce que cela signifierait avoir une perte financière.

Les punitions « exigées » pour le dressage des animaux, par exemple, ont été largement acceptées et considérées comme nécessaires. Il y avait même, de la part de quelques citoyens, une acceptation d'une certaine dose de barbarie. Plusieurs personnes défendaient avec détermination le plaisir devant certaines scènes de violence extrême, comme une bataille, un naufrage ou une corrida.

Le XIXe siècle avançait ainsi, avec des animaux qui faisaient toutes sortes de travaux, des chiens errants et des carcasses qui pourrissaient en plein air, au centre des villes. Un des points les plus intéressants dans la réalisation de ce travail a été de découvrir une logique de pensée qui justifie l'idée que les animaux devaient être protégés.

Bien plus qu'un simple altruisme, empêcher les scènes de mauvais traitements et de violence signifiait franchir quelques étapes du processus de civilisation de l'homme. C'est-à-dire que battre un animal amenait le malfaiteur « plus proche » de lui (pas dans le sens de devenir plus intime, mais dans le sens où l'auteur de l'acte était aussi un être irrationnel et grossier). Cet argument « civilisateur » se retrouve de manière exhaustive à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, époque des créations de diverses entités de protection.

Il apparaît des dizaines de fois dans les journaux trouvés lors de nos recherches dans les archives. Cet effort pour civiliser le peuple a eu lieu sur deux fronts différents. L'un était plus pratique, avec le transfert des abattoirs dans des zones plus éloignées, l'enlèvement des carcasses des rues, les rassemblements d'animaux en liberté, le nettoyage des rivières, etc. Et l'autre était plus subjective et se traduisait par une tentative d'élever la population, en l'éduquant.

Un exemple qui illustre cette pensée est le discours d'inauguration de l'Uipa, la première association de protection des animaux au Brésil. Les arguments étaient les suivants: toutes les villes civilisées avaient des entités similaires; le Brésil ne pouvait continuer à faire partie du groupe des pays soi-disant barbares; les enfants qui maltraitent les animaux deviennent des adultes de caractère douteux; et, enfin, ceux qui battent les animaux sont aussi grossiers qu'eux.

Ce sont plus ou moins les mêmes arguments utilisés par certains abolitionnistes. Ce qui nous amène à un autre fait curieux découvert lors de nos recherches. Nous avons remarqué l'existence de certaines personnes qui se sont battues pour la liberté des esclaves et également dans la lutte pour la cause animale - y compris parmi les membres fondateurs de l'Uipa.

Néanmoins, comme nous le soulignons dans les deux derniers chapitres de ce travail, nous ne pouvons pas nous en tenir aux organisations existantes aujourd'hui pour nous fier au fonctionnement de l'Uipa. Elle avait de bonnes ressources financières pour soutenir une vaste structure de services d'aide ; des membres influents de la haute société (comme des politiciens importants) ; et un projet éducatif clair, impliquant principalement les enfants et les personnes qui avaient un contact étroit avec des animaux (tels que les rouliers). L'Uipa était également influencée par des organisations similaires en Angleterre et en France et a réussi de grandes actions, telles que l'approbation de lois spécifiques.

Au moment de sa fondation, en 1895, elle était extrêmement liée au gouvernement, au point d'exécuter le service d'extermination des chiens errants recueillis par la mairie. En fait, nous réalisons que tuer ces animaux est devenu officiellement acceptable, tant que l'extermination était faite loin des yeux de la population, qui devenait de plus en plus sensible à ce genre de sujet.

D'autres contradictions - qui à l'époque n'étaient pas considérés comme des choses étranges - peuvent être perçues. L'une des principales critiques envers ces entités pointait le fait que leurs membres continuaient à manger de la viande. Cette contradiction, qui est flagrante aujourd'hui, n'était pas si évidente à l'époque.

Il y avait un spécisme notoire parmi les protecteurs eux-mêmes, qui a également été officialisé à travers les lois. Comme c'est encore le cas aujourd'hui, les animaux de compagnie « dociles » n'étaient pas considérés comme des animaux de ferme, qui, à leur tour, n'étaient pas considérés comme des animaux « nocifs » qui seraient un danger pour la race humaine (serpents, rats, insectes, etc). Ainsi, les vaches, les cochons et les poulets pouvaient être tués sans problème alors que les chiens de race étaient épargnés lors des massacres promus par la ville de São Paulo.

Grâce à nos recherches dans les journaux, nous avons réalisé que ces sociétés qui se sont formées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle et de la première décennie du XXe siècle, ont suscité toutes sortes de réactions allant de l'admiration au sarcasme. Les termes qui commençaient à être utilisés pour distinguer les animaux - tels que « nos frères inférieurs » et « nos semblables » - étaient extrêmement offensifs pour certaines personnes et ont déclenché des discussions dans les journaux. Certains d'entre eux, imprégnés de phrases qui montraient une incompréhension d'un mouvement à l'époque tout nouveau.

Et à notre grande surprise, ces associations sud-américaines ont également influencé les mouvements de protection de l'Europe, avec leurs victoires sur la fin des corridas et les combats de coqs, qui étaient utilisées comme des exemples à suivre en Espagne et en France.

À travers les résultats de ces recherches citées précédemment, nous pensons que nous avons commencé à répondre à certaines des questions soulevées au début de nos travaux, il y a près d'un an. Nous savons en terme général comment les animaux étaient perçus au début des années 1800 et comment cette relation a changé tout au long du XIXe siècle, aboutissant à la nécessité de les protéger. Nous pouvons également voir comment ces idées ont été reçues par la population locale, quelles motivations ont conduit les protecteurs à agir, quels étaient les profils de ces entités et comment elles étaient organisées.

Nous croyons qu'à partir de là, nous avons un vaste domaine à explorer. Que ce soit dans le développement de cette même question, en croisant ces mouvements avec le développement des organisations européennes, en élargissant nos recherches

dans les domaines de la littérature et des sciences ou en regardant plus profondément l'intersection des idéaux féministes et abolitionnistes. Nous entrevoyons également d'autres pistes non étudiées, qui sont tout aussi intéressantes, telles que la relation entre l'homme et la faune sauvage, dans des régions plus reculées du Brésil, comme l'Amazonie coloniale.

9. Bibliographie

Articles de Revues

ALMEIDA, Silvia Capanema P. de, « Do marinheiro João Cândido ao Almirante Negro: conflitos memoriais na construção do herói de uma revolta centenária » [en ligne], São Paulo : *Revista Brasileira de História*, 2011, vol. 31, n° 61, p. 61-84. [Consulté le 15/03/2018]. Disponible sur : www.scielo.br/pdf/rbh/v31n61/a04v31n61.pdf

APROBATO FILHO, Nelson, « Fidelidade e traição entre cães e seres humanos » [en ligne], *Scientific American Brasil*, janvier 2010, ed. 92. [Consulté le 17/04/2018]. Disponible sur : http://www2.uol.com.br/sciam/reportagens/fidelidade_e_traicao_entre_caes_e_seres_humanos_imprimir.html

BARATAY, Eric, « La grande rupture du XIXème siècle », Paris: *L'Ecologiste*, octobre-décembre 2017/1, vol. 18, n° 50, p. 25-28.

BOMENY, Helena M., « Quando os números confirmam impressões: desafios na educação brasileira » [en ligne], Rio de Janeiro : *Centro de Pesquisa e Documentação de História Contemporânea do Brasil (FGV)*, 2003. [Consulté le 05/02/2018] Disponible sur : cpdoc.fgv.br/producao_intelectual/arq/1354.pdf

BRAGA LOURENÇO, Daniel, « Escravidão, exploração animal e abolicionismo no Brasil » [en ligne], *Pensata Animal*, année 1. [Consulté le 15/11/2017]. Disponible sur : www.academia.edu/1888839/Escravidão_exploração_animal_e_abolicionismo_no_Brasil

CORÇÃO, Mariana, et RIBEIRO, Cilene, « O consumo de carne no Brasil: entre valores socioculturais e nutricionais », *Demetra: Alimentação, Nutrição & Saúde*, 2013, n° 8, p. 425-438.

COSTA, Emília Viotti da, « Alguns aspectos da influência francesa em São Paulo na segunda metade do século XIX » [en ligne], São Paulo : *Revista de História*, 2000, n° 142, p. 277-308. [Consulté le 02/02/2018]. Disponible sur : <http://www.revistas.usp.br/revhistoria/article/viewFile/18903/20966>

DIAS, Edna Cardozo, « A defesa dos animais e as conquistas legislativas do movimento de proteção animal no Brasil » [en ligne], *Revista Brasileira do Direito Animal*, vol. 2, n°2, 2007. [Consulté le 05/03/2018]. Disponible sur : <https://portalseer.ufba.br/index.php/RBDA/article/view/10297/7357>

FAVRE, David S., « The Development of Anti-Cruelty Laws During the 1800s » [en ligne], *Detroit College of Law Review*, 1993, vol. 1, p. 4. [Consulté le 20/05/2018]. Disponible sur : <https://digitalcommons.law.msu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1146&context=facpubs>

FELIPE, Sônia T., « Antropocentrismo, sencientismo e biocentrismo : Perspectivas éticas abolicionistas, bem-estaristas e conservadoras e o estatuto de animais não-humanos » [en ligne], São Paulo : *Revista Páginas de Filosofia*, jan-jul/2009, vol. 1, n° 1. [Consulté le 05/03/2018]. Disponible sur : <https://www.metodista.br/revistas/revistas-ims/index.php/.../1168>

HORTA DUARTE, Regina, « Pássaros e cientistas no Brasil: Em busca de proteção, 1894-1938 » [en ligne], *Latin American Research Review*, 2006, vol. 41, n° 1, p. 3-26. [Consulté le 27/04/2018]. Disponible sur : <http://lasa-4.univ.pitt.edu/LARR/prot/fulltext/vol41no1/Duarte.pdf>

LEVAI, Laerte Fernando, « A luta pelos direitos animais no Brasil: passos para o futuro » [en ligne], *Revista Brasileira de Direito Animal*, jan-juin 2012, année 7, vol. 10, p. 175-187. [Consulté le 30/01/2018]. Disponible sur : <https://portalseer.ufba.br/index.php/RBDA/article/view/8402>

MELLO E SOUZA, Laura de, « A Fuga dos Braganças – novembro 18076 – março 1808 », *Séminaire d'Histoire des Mondes Ibéroaméricains (SEHIMII)*, Framespa, le 11 décembre 2017.

NIVALDO HESPANHOL, Antonio, et CALIXTO TEIXEIRA, Jodenir, « A trajetória da pecuária bovina brasileira », Presidente Prudente : *Caderno Prudentino de Geografia*, 2014

OSTOS, Natascha Stefania Carvalho de, « A luta em defesa dos animais no Brasil: uma perspectiva histórica » [en ligne], *Ciência e Cultura*, avr./juin 2017, vol. 69, n° 2, [Consulté le 20/03/2018]. Disponible sur : http://cienciaecultura.bvs.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0009-67252017000200018

OSTOS, Natascha Stefania Carvalho de, « O ‘Amigo dos Animais’: imprensa paulista e defesa dos animais na década de 1930 » [en ligne], *XX Encontro Regional de História da Anpuh, Minas Gerais*, 2016. [Consulté le 21/03/2018]. Disponible sur : http://encontro2016.mg.anpuh.org/resources/anais/44/1466689181_ARQUIVO_Texto.Anpuh.MG.2016.pdf

OSTOS, Natascha Stefania Carvalho de, « União Internacional Protetora dos Animais de São Paulo: práticas, discursos e representações de uma entidade nas primeiras décadas do século XX » [en ligne], *Revista Brasileira História*, août 2017, vol. 37, n° 75. [Consulté le 18/03/2018]. Disponible sur : http://www.scielo.br/scielo.php?pid=S0102-01882017005004104&script=sci_abstract&tlng=pt

RACHELS, James, « Darwin, espèce et éthique » [en ligne], *The Monist*, Oxford: Oxford University Press, 1987, vol. 70, n°1. [Consulté le 14/12/2017]. Disponible sur : <http://www.cahiers-antispecistes.org/darwin-espece-et-ethique/>

RANGEL, Vagner Leite , et RIBAS, Maria Cristina Cardoso, « Entre a cruz e a espada ou práticas culturais sob vigilância : René Descartes, Machado de Assis e a recepção crítica » [en ligne], Dourados : *Raído*, juillet/déc. 2015, vol. 9, n° 20 [Consulté le 28/04/2018]. Disponible sur : <http://ojs.ufgd.edu.br/index.php/Raído/article/view/4150/2479>

ROZEAUX, Sébastien, « La revue Minerva Brasiliense (1843-1845) et la fondation des Letras Pátrias au Brésil », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], n° 50, 2015. [Consulté le 15/07/2018]. Disponible sur : <http://rh19.revues.org/4832>

ROZEAUX, Sébastien, « Les prophètes du ‘Cinquième Empire’, des intellectuels au service de l’Empire », in Olivier COMPAGNON et Diogo CUNHA, *Les intellectuels et le politique au Brésil (XIX e - XX e siècles)*,

Limoges : Lambert-Lucas, 2016.

VIEIRA, Cleber Santos, « Civismo, República e manuais escolares » [en ligne], *Revista Brasileira de História*, 2011, vol. 32, n° 63, p. 327. [Consulté le 03/08/2018]. Disponible sur : <http://www.scielo.br/pdf/rbh/v32n63/15.pdf>

ZOTTI, Solange Aparecida, « O ensino secundário no Império brasileiro : considerações sobre a função social e o currículo do colégio D. Pedro II » [en ligne], Campinas : *Revista HistedBR da Unicamp*, juin 2005, n° 18, p. 29-44. [Consulté le 02/02/2018]. Disponible sur : www.histedbr.fe.unicamp.br/revista/revis/revis18/art04_18.pdf

Articles de presse

COLOMBO, Sylvia, « Orangotango ganha habeas corpus para deixar zoo de Buenos Aires » [en ligne], *Folha de São Paulo*, 27 septembre 2015. [Consulté le 27/11/2017]. Disponible sur : <https://www1.folha.uol.com.br/serafina/2015/10/1685718-orangotango-ganha-habeas-corpus-para-deixar-zoo-de-buenos-aires.shtml>

GANGULY, Nivedita, « India's oldest captive lioness critically ill » [en ligne], *Big Cat Rescue*, 1 décembre 2008. [Consulté le 22/05/2018]. Disponible sur : <https://bigcatrescue.org/indias-oldest-captive-lioness-critically-ill/>

HUECK, Karin, et SZKLARZ, Eduardo, « Por que ainda maltratamos os animais? » [en ligne], *Superinteressante*, 24 janvier 2018. [Consulté le 10/03/2018]. Disponible sur : <https://super.abril.com.br/ideias/esta-na-hora-de-acabar-com-a-escravidao-dos-bichos/>.

NASCIMENTO, Douglas, « O Leão e o filho do Presidente » [en ligne], *São Paulo Antiga*, 28 juillet 2015. [Consulté le 20/05/2018]. Disponible sur : <http://www.saopauloantiga.com.br/o-leao-e-o-filho-do-presidente/>

TELLES, Oscar, « CCJ aprova o fim do uso de animais em circos » [en ligne], *Câmara dos Deputados*, 18 novembre 2009. [Consulté le 13/05/2018]. Disponible sur : <http://www2.camara.leg.br/camaranoticias/noticias/EDUCACAO-E-CULTURA/143102-CCJ-APROVA-O-FIM-DO-USO-DE-ANIMAIS-EM-CIRCOS.html>

RYDER, Richard, « All beings that feel pain deserve human rights » [en ligne], *The Guardian*, 6 août 2005. [Consulté le 28/12/2018]. Disponible sur : <https://www.theguardian.com/uk/2005/aug/06/animalwelfare>

« Imprensa Brasileira: Dois Séculos de História » [en ligne], *Associação Nacional de Jornais (ANJ)*. [Consulté le 15/07/2018]. Disponible sur : <http://www.anj.org.br/imprensa-brasileira-dois-seculos-de-historia-2/>

« La tauromaquia y sus vaivenes en el Uruguay » [en ligne], *El País*, 7 de maio de 2017. [Consulté le 03/03/2017]. Disponible sur : <https://www.elpais.com.uy/informacion/tauromaquia-vaivenes-uruguay.html>

« O primeiro Código de Posturas que vingou em São Paulo » [en ligne], *Diário do Comércio*, mars 2014. [Consulté le 17/02/2018]. Disponible sur: <http://50anosdetextos.com.br/2014/o-primeiro-codigo-de-postura-que-vingou-em-sao-paulo/>

« Por qué celebramos a los animales Buenos Aires » [en ligne], *Clarín*, 25 avril 2013. [Consulté le 03/03/2017]. Disponible sur : https://www.clarin.com/buenavida/tendencias/celebramos-animales_0_HJoDh6_oD7e.html

« Quanto vale uma arroba? » [en ligne], *Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária (Embrapa)*, 15 octobre 2012. [Consulté le 04/05/2018] Disponible sur: <https://cloud.cnpqg.embrapa.br/sac/2012/10/15/caros-amigos-estou-com-uma-duvida-referente-ao-peso-da-arroba-do-boi-no-site-da-fnp-consultoria-a-arroba-e-de-130kg-pv-e-no-dicionario-o-peso-refere-se-a-15kg-na-verdade-conto-vale-uma-arroba/>

« Uma história marcada por censura e resistência » [en ligne], *Observatório da Imprensa*, [Consulté le 28/06/2018]. Disponible sur : http://observatoriodaimprensa.com.br/entre-aspas/uma_historia_marcada_por_censura_e_resistencia/

« Worldwide circus bans » [en ligne], *Animal Defenders International (ADI)*, 1 novembre 2017. [Consulté le 22/05/2018]. Disponible sur: http://www.ad-international.org/animals_in_entertainment/go.php?id=281

Livres

ALENCASTRO, Luiz Felipe de, *História da Vida Privada no Brasil 2*, São Paulo: Companhia das Letras, 1997.

BANDEIRA, Julio, et LAGO, Pedro Corrêa do, *Debret e o Brasil - Obra completa*, Rio de Janeiro: Capivara, 2008.

BENTHAM, Jeremy, *An introduction to the principles of morals and legislation*, Kitchener: BatocheBooks, 2000.

CHAUVET, David, *La personnalité juridique des animaux jugés au moyen age (XIII - XVI)*, Paris: L'Harmattan, 2012.

DESCARTES, Réne, *Discours de la Méthode* [en ligne], Chicoutimi: Université du Québec, 1637. [Consulté le 03/06/2018], Les classiques des sciences sociales, 2002. Disponible sur: http://classiques.uqac.ca/classiques/Descartes/discours_methode/Discours_methode.pdf

ERSKINE, Thomas, *Cruelty to Animals* [en ligne], Londres : Richard Phillips, 1809. [Consulté le 18/05/2018]. Disponible sur : <https://archive.org/stream/b28748165#page/n7>

KALOF, Linda, *Looking at animals in human history*, Londres : Reaktion, 2007.

MALEBRANCHE, Nicolas, *De la recherche de la vérité*, Paris : Charpentier, 1842.

MARRA, Heloisa, et MOREIRA, Wilson, *Fon-Fon! Buzinando a modernidade*, Cadernos de Comunicação: Série Memória, Rio de Janeiro: Prefeitura do Rio de Janeiro, 2008

MELLO E SOUZA, Laura de, *História da Vida Privada no Brasil 1*, São Paulo: Companhia das Letras, 1997.

REZENDE, Joffre. M., *À sombra do plátano: crônicas de história da medicina*, São Paulo: Editora Unifesp, 2009.

RIBEIRO, Antônio Sergio, *Dicionário da Elite Republicana* [en ligne], Rio de Janeiro : Fundação Getúlio Vargas, 1984. [Consulté le 07/07/2018]. Disponible sur :

<https://cpdoc.fgv.br/sites/default/files/verbetes/primeira-republica/PRADO,%20Ant%C3%B4nio.pdf>

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Les discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Amsterdam : Marc Michel Rey, 1755.

SERNA, Pierre, *L'Animal en république - 1789-1802, Genèse du droit des bêtes*, Toulouse: Anacharsis, 2016.

SINGER, Peter, *La Libération Animale*, Paris : Grasset, 1993.

VOLTAIRE, IN: *Dictionnaire Philosophique*, Paris: Flammarion, 2010, chapitre Bêtes.

Lois

Article 220, Código de Posturas do Município de São Paulo, 1886. [Consulté le 15/02/2018]. Disponible sur :

https://archive.org/stream/CodigoDePosturasDoMunicipioDeSaoPaulo1886/cod_post_1886#page/n39/mode/2up

AZEVEDO, Pedro Vicente de, « Lei 183 - Prohibe os abusos e maus tratos contra os animaes em geral » [en ligne], 9 octobre 1895. [Consulté le 16/02/2018].

Disponible sur : <https://leismunicipais.com.br/a1/sp/s/sao-paulo/lei-ordinaria/1895/18/183/lei-ordinaria-n-183-1895-prohibe-os-abusos-e-maus-tratos-contra-os-animaes-em-geral>

DIAS, Álvaro, « PL 7291/2006 » [en ligne], 5 juillet 2006, [Consulté le 13/05/2018].

Disponible sur : <http://www.camara.gov.br/proposicoesWeb/fichadetramitacao?idProposicao=329678>

Mémoires et thèses

APROBATO FILHO, Nelson, *O Couro e o Aço - Sob a mira do moderno : a « aventura » dos animais pelos jardins da Paulicéia*, Thèse de doctorat, histoire, São Paulo, Universidade de São Paulo (USP), 2006, 2 vol.

LOPES, Rodrigo Freitas, *Nos currais do matadouro público: o abastecimento de carne verde em Salvador no século XIX (1830-1873)*, mémoire de master, histoire, Salvador : Universidade Federal da Bahia, 2009.

Sites et émissions par internet

Arquivo do Estado de São Paulo [en ligne], Disponible sur : <http://www.arquivoestado.sp.gov.br/site/>

BARATAY, Eric, et PASTOUREAU, Michel, « Depuis quand défend-on les animaux? », *Forum France Culture « Animal ? »* [en ligne], Paris : France Culture à Sorbonne, 13 janvier 2018. Disponible sur: <https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/depuis-quand-defend-t-les-animaux>

COCHRANE, Ignacio Wallace da Gama, « Assembleia geral de instalação da associação em 30 de maio de 1895 » [en ligne], *União Internacional Protetora dos Animais*. [Consulté le 02/03/2018]. Disponible sur : <http://www.uipa.org.br/assembleia-de-instalacao/>

Lion Center Initiatives [en ligne], mantenu par le *College of Biological Sciences de l'University of Minnesota*. [Consulté le 22/05/2018]. Disponible sur: <https://cbs.umn.edu/research/labs/lionresearch/faq>

« Censo de 1872 », *Prefeitura de São Paulo* [en ligne]. [Consulté le 03/08/2018] Disponible sur : http://smul.prefeitura.sp.gov.br/historico_demografico/1872.php

SLEMIAN, Andréa, « História do Brasil – Dom João VI » [en ligne], *Cursos Livres da Univesp TV*, 19 janvier 2012. [Consulté le 16/05/2018]. Disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=syXf3WHQRPM&list=PLDB77AFD6CB51012F&index=15>

Articles 1800-1830

À L'ancienne. *Jornal do Commercio (RJ)*, 20 juin 1878, édition 171. Disponible : http://memoria.bn.br/DocReader/364568_06/18662

À l'ancienne. Joseph-François Xavier SIGAUD, *Propagador das Sciencias Médicas (RJ)*, 1827, édition 2. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/701262/427>

À l'ancienne. *L'Echo de l'Amérique du Sud : jornal Politique, Commercial et Litteraire (RJ)*, 1828, édition 64. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/702404/258>

À l'ancienne. *O Cruzeiro (RJ)*, 22 juin 1878, édition 172. Disponible : <http://memoria.bn.br/DocReader/238562/943>

« Abstracto das demonstrações do curso de leituras do Dr. Spurzheim, sobre o Systema Physiognomico do Dr. Gall », *Correio Braziliense (Londres)*, 1815, édition 16, p. 48-67. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/10402>

« Anti-impostor », « Carta ao redactor sobre a innoculação da vacina », *Correio Braziliense (Londres)*, de 1813, édition 11. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/8415>

« Avisos particulares », *O Cruzeiro (PE)*, 1830, édition 49. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/778440/1321>

« Correspondência », *O Cruzeiro (PE)*, 1830, édition 269. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/778440/1101>

« Correspondência », *O Papagaio (RJ)*, 1822, édition 7. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/700495/28>

« Extracto do diário do governo do Rio de Janeiro n° 43 », *Grito da Rasão (BA)*, 1824, édition 15. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/749931/85>

« Intérieur », *L'echo de l'Amérique du Sud : journal politique, commercial et littéraire (RJ)*, 17 octobre 1827, édition 34. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/702404/135>

Matuto das OVêlhas, « Correspondência », *Abelha Pernambucana (PE)*, 1830, édition 140. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/772631/542>

« O cassador », « E o sabacú !! », *Amigo do Povo (PE)*, 11 septembre 1830, édition 68. Disponible : <http://memoria.bn.br/docreader/815861/274>

« O doutor das bixas », *O Amigo do Povo (PE)*, 1829, édition 7. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/815861/29>

« Origem da Riqueza Nacional », *Correio Braziliense (Londres)*, 1816, édition 17. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/12720>

FERREIRA, Silvestre Pinheiro, « Prelecções Philosophicas sobre a Theoria do Discurso da Linguagem, a Estetica e Diceosina, e a Cosmologia », *Correio Braziliense (Londres)*, 1816, édition 17. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/12857>

« Um português velho », « Correspondência », *Correio Braziliense (Londres)*, 1819, édition 22. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/700142/16452>

Articles 1880-1930

À l'ancienne. *A República (PR)*, 28 mars 1903, édition 71. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/215554/14291>

À l'ancienne. *Cidade do Rio (RJ)*, 12 septembre 1895, édition 213. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/085669/4715>

À l'ancienne. *Cidade do Rio (RJ)*, 15 décembre 1896, édition 350. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/085669/6522>

À l'ancienne. *Diário do Maranhão (MA)*, 8 avril 1904, édition 9199. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/720011/36824>

À l'ancienne. *Fon-Fon! (RJ)*, 1914, édition 1. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/16491>

À l'ancienne. *Fon-Fon! (RJ)*, 1914, édition 15. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/17547>

À l'ancienne. *Fon-Fon! (RJ)*, 1936, édition 51. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/93935>

À l'ancienne. *Gazeta do Norte (CE)*, 28 janvier 1890, édition 22. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/103950/8692>

À l'ancienne. *Leitura para Todos (RJ)*, octobre 1928, édition 111. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/348074/27141>

À l'ancienne. *O Apostolo : periodico religioso, moral e doutrinario, consagrado aos interesses da religiao e da sociedade (RJ)*, 19 août 1894, édition 34. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/343951/14467>

À l'ancienne. *O Brasil (RJ)*, 22 octobre 1890, édition 167. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/363626/649>

À l'ancienne. *O Brazil (RS)*, 7 août 1909, édition 30. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/161969/113>

À l'ancienne. *O Cruzeiro (RJ)*, 21 octobre 1890, edição 233. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/360163/995>

À l'ancienne. *O Estado do Espírito Santo (ES)*, 7 mai 1890, édition 2218. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/229644/387>

À l'ancienne. *O Estado do Espírito Santo (ES)*, 18 septembre 1903, édition 219. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/229644/16722>

À l'ancienne. *O Mato Grosso (MT)*, 30 septembre 1894, édition 756. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/716189/594>

À l'ancienne. *O Republicano (MT)*, édition 81, 1896.

A.A., « Assembleia dos bichos », *Diário do Natal (RN)*, 10 mars 1907, édition 3160. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/344905/1150>

ALMEIDA, Adelaide de, et MUNHOZ, Alfredo, « Protecção aos animaes », *A República (PR)*, 20 novembre 1898, édition 232. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/215554/9113>

AZEVEDO, Arthur, « Henrique Castriciano », *A República (RN)*, 1 juillet 1907, édition 234. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/138924/3487>

« As touradas e o centenário », *Fon-Fon! (RJ)*, 1921, édition 50. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/39354>

BREMON, José Fernandez, « A arte de ladrar », *Correio da Tarde* (RJ), 24 may 1895, édition 474. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/384941/1667>

« Burromeu », « Oculos verdes e alfafa seca », *Fon-Fon!* (RJ), 1908, édition 17. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/1163>

« Cães vadios », *O Estado de São Paulo* (SP), 29 avril 1907, p 3. Disponible sur : <http://acervo.estadao.com.br/pagina/#!/19070429-10369-nac-0003-999-3-not>

CRUZ, Roza, « Pombal », *A República* (PR), 19 août 1901, édition 187. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/215554/12406>

« Curioso processo », *O Fluminense* (RJ), 16 août 1906, édition 6368. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/100439_04/9034

« Echos e factos », *Correio Paraense* (PA), 16 septembre 1892, édition 115. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/302619/262>

« Garatujas », *Fon-Fon!* (RJ), 7 mars 1925, édition 10. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/52748>

« Impressões de viagem », *Jornal do Agricultor* (RJ), jan-juin 1880, édition 2. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/709778/516>

« José do Patrocínio », *O Paiz* (RJ), 30 janvier 1905, édition 07419 (1). Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/178691_03/9001

« Mula civilizada », *Cidade do Rio* (RJ), 3 mars 1902, édition 129. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/085669/12263>

« Não tratar cruelmente os animais », *O Tico-Tico* (RJ), février de 1928, édition 1166. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/153079/25607>

« Protecção aos animais », *O Estado de Minas* (MG), 11 août 1891, édition 188. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/305367/86>

R.F., « Five o' clock », *Fon-Fon!* (RJ), édition 21, 1910. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/259063/4534>

PEIXOTO, Raul, « Vida dos Cães », *Fon-Fon! (RJ)*, 1924, édition 51. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/52381>

SETH, « A semana de Fon-Fon », *Fon-Fon! (RJ)*, 1918, édition 11. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/29914>

TESOURA, « Tesourando », *O Lynce (RJ)*, 11 novembre 1895, édition 2. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/801240/7>

Z., « Notando », *A República (PR)*, 26 février 1910, édition 47. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/215554/22906>

« Zelos prejudiciais », *Fon-Fon! (RJ)*, édition 32, 1911. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/259063/7548>

ZOLA, Émile, « O cão de Zola », *A Cidade (CE)*, 20 septembre 1899, édition 62. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/168092/244>

« Zola e os animais », *Mensageiro do Coração de Jesus (SP)*, 1897, édition 14. s. d. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/004480/852>

Articles sur le lion Marrusko

À l'ancienne. *Diário do Maranhão (MA)*, 4 février 1903, édition 10361. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=720011&pagfis=40262>

À l'ancienne. *O Paiz (RJ)*, 11 juillet 1909, édition 9046. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/178691_03/20096

« Artes e diversões », *Diário de Pernambuco (PE)*, 11 juin 1907, édition 130. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/029033_08/8418

« Briga do leão com a onça », *Jornal do Commercio (AM)*, 30 novembre 1907, édition 1323. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/5034

« Exposição do monstruoso leão Marrusko - único sem rival no mundo », *Jornal do Commercio (AM)*, novembre 1907, édition 1206. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/4926

« Monstruoso leão africano », *Noticioso (CE)*, 22 juin 1907, édition 570. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/231894/1570>

« Morreu ou não, o Marrusko », *O Pharol (RJ)*, 29 février 1912, édition 50. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=258822&pagfis=28799>

« Na jaula de um leão – José Floriano e o Marrusko », *Correio da Manhã (RJ)*, 1 août 1909, édition 2937. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/089842_01/20461

« O leão e o Silvano », *Jornal do Commercio (AM)*, 22 novembre 1907, édition 1315. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/5001

« O leão Marrusko », *Correio Paulistano (SP)*, 4 avril 1909, édition 16399. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/090972_06/15258

« O leão Marrusko », *Jornal do Commercio (AM)*, 6 novembre 1907, édition 1229. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/170054_01/4936

« Pelo telegrapho », *Correio da Manhã (RJ)*, 5 avril 1909, édition 2820. Disponible sur : http://memoria.bn.br/DocReader/089842_01/19408

« Um leão em exposição », *Jornal Pequeno (PE)*, 4 mai 1907, édition 107. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/docreader/DocReader.aspx?bib=800643&pagfis=9333>

« Uma medalha », *O Commercio de São Paulo (SP)*, avril 1909, édition 985. Disponible sur : <http://memoria.bn.br/DocReader/227900/22329>



Déclaration sur l'honneur de non-plagiat

Je soussigné-e,

Nom, Prénom : MAZZACARO LASSALLE, Natasha

Régulièrement inscrit à l'Université de Toulouse – Jean Jaurès - Campus du Mirail

N° étudiant : 0210021711703

Année universitaire : 2017-2018

Certifie que le document joint à la présente déclaration est un travail original, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la charte des examens de l'Université de Toulouse – Jean Jaurès Campus du Mirail, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire.

Fait à : Toulouse, France

Le : 10 septembre 2018